

C a h i e r s
pratiques

Hors-série

Observation locale et politique de la ville

NOTE STRATÉGIQUE & GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Septembre 2008



Directeur de publication : Yves-Laurent Sapoval

Responsable des éditions : Corinne Gonthier

Coordination DIV : Raphaël Janelli

Coordination FNAU : Nicole Ponton Fréney, Pascale Poupinot, Marcel Belliot

Rédaction pour la DIV :

Département Observation-évaluation

Département Ressources, Métiers et Formation

Département Habitat et Cadre de vie

Secrétariat de la coordination interministérielle et territoriale

Rédaction pour la FNAU :

Nicole Ponton Fréney, Sociologue, Pôle Grands Territoires, Agence d'urbanisme pour le développement de l'Agglomération Lyonnaise

Vincent Ance, Chargé d'études Observatoires et Habitat, Agence d'Urbanisme et de Développement de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Philippe Heroguer, Chargé d'études Habitat - Observatoire, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Cartographie : Raphaël Janelli

L'équipe rédactionnelle tient à adresser ses remerciements aux Agences d'urbanisme d'Angers, Belfort, Brest, Clermont-Ferrand, IAURIF, Le Havre, Longwy, Marseille, Mulhouse, Nancy, Paris, Seine-Aval, Saint-Omer, Toulon, ainsi que le Club recensement de la FNAU.

Conception et réalisation graphique : IDcommunes

Impression : France Repro

Dépôt légal : septembre 2008

Photographie de couverture : © IGN

Préface

Des outils d'observation locale au service de la politique de la ville

L'observation et l'évaluation sont consubstantielles de la politique de la ville, qu'il s'agisse de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 qui a créé l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus), ou des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) qui ont placé l'observation et l'évaluation au cœur d'une démarche partagée pour guider les actions conduites dans les quartiers. La dynamique Espoir banlieues en renforce, par ailleurs, la culture de résultat.

La détermination d'indicateurs chiffrés doit permettre de rendre compte à la fois de la diversité et de la spécificité de ces quartiers, et d'orienter les moyens pour répondre aux difficultés de ces derniers. Pour cela, il faut disposer d'instruments d'observation et d'évaluation capables de mobiliser et de traiter des sources d'information de plus en plus nombreuses et précises. Un certain nombre d'outils ont été mis en œuvre ces dernières années, notamment par les agences d'urbanisme. Depuis 2004, la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et l'Onzus se sont, de leur côté, également engagés dans une démarche d'observation à l'échelle nationale.

La DIV et la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) publient aujourd'hui une « note stratégique » et un « guide méthodologique » de l'observation locale de la politique de la ville. La note stratégique explicite les enjeux de l'observation des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, présente les outils nationaux disponibles et formule des préconisations sur leur nécessaire articulation avec les observatoires locaux. Le guide méthodologique rassemble des fiches thématiques répertoriant un ensemble de sources, d'indicateurs et de recommandations et permet d'aller plus loin dans la mise en œuvre de l'observation locale.

En publiant ces documents, la DIV et la FNAU soulignent l'intérêt d'une démarche d'observation comparative. L'observation d'un quartier n'a en effet de sens que rapportée au reste de l'agglomération. C'est dans ce contexte d'agglomération que se révèlent les inégalités et les frontières sociospatiales. Ce type de démarche doit inciter l'ensemble des acteurs d'un territoire à se regrouper pour capitaliser leurs connaissances et leurs expertises, et produire un diagnostic partagé au service d'un projet local.

Nous formulons le vœu que les travaux d'observation conduits par les acteurs locaux continuent à se développer car, au-delà de l'expertise, l'observation locale nourrit le débat public et permet au citoyen d'être associé aux décisions qui concernent son quartier.



André ROSSINOT

Président de la FNAU



Yves-Laurent SAPOVAL

Délégué interministériel à la ville

Observation locale et politique de la ville

Note stratégique

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Introduction : Les enjeux de l'observation locale de la politique de la ville | p.6 |
| L'observation au service de l'action publique locale | p.8 |
| Des indicateurs de la loi de 2003 à une compréhension des dynamiques urbaines | p.9 |
| Une exigence nouvelle : l'articulation entre l'observation et l'évaluation des contrats | p.11 |
| Un débat public à ouvrir aux acteurs locaux | p.12 |
| Une organisation locale de l'observation | p.13 |
| Une échelle pertinente de l'observation locale : l'agglomération | p.13 |
| Une observation à organiser en partenariat | p.14 |
| Le choix des échelles infracommunales | p.20 |
| Les fournisseurs d'informations à mobiliser | p.20 |
| L'État au service de l'observation locale | p.23 |
| L'Observatoire national des ZUS | p.23 |
| Le SIG Ville : outil de diffusion d'informations statistiques | p.24 |
| Les centres de ressources régionaux au service de l'observation locale | p.25 |
| Le rôle de l'État déconcentré | p.28 |
| Annexes | |
| Annexe 1. Les données disponibles sur le SIG Ville | p.30 |
| Annexe 2. Les disponibilités nationales des indicateurs de la loi du 1 ^{er} août 2003 | p.34 |

Introduction

Les enjeux de l'observation locale de la politique de la ville

La connaissance des inégalités territoriales, la conduite des politiques publiques et la mise en œuvre de l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale en continu exigent des informations de plus en plus nombreuses et précises.

Dans ce contexte, il s'avère important pour les collectivités territoriales de se doter d'observatoires locaux performants et pérennisés. Ces observatoires participent de la modernisation constante des politiques territoriales et de l'organisation des collectivités. Ils constituent une ressource indispensable dans les relations qu'elles entretiennent avec l'État, ses différents services et les autres partenaires locaux.

Le cadre contractuel de la politique de la ville

Le Comité interministériel des villes (CIV) du 9 mars 2006 a mis en place les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), faisant suite aux précédents contrats de ville (2000-2006), pour une durée de trois ans reconductible après évaluation.

Dans ce cadre, 497 contrats ont été signés : 355 d'entre eux prennent le relais des précédents 247 contrats de ville arrivés à échéance fin 2006 ; 142 nouveaux territoires entrent donc pour la première fois dans la politique contractuelle et devraient être pris en compte dans les travaux d'observation.

La géographie prioritaire des Cucs comporte 2 400 quartiers dont 742 zones urbaines sensibles (ZUS), ce qui constitue sans conteste une évolution importante au regard des 1 500 quartiers ciblés par les précédents contrats de ville.

L'augmentation du nombre de quartiers retenus peut s'expliquer par l'officialisation, dans la géographie prioritaire, de quartiers qui n'étaient pas précédemment en dispositif ZUS mais inscrits en contrats de ville ou dans une contractualisation régionale. Elle répond également à une meilleure prise en compte de quartiers fragilisés et à la volonté des élus d'inscrire leur projet dans la démarche partenariale qui caractérise la politique de la ville. On assiste ainsi à l'entrée, dans la géographie prioritaire, de quartiers de centres anciens et de sites retenus au titre du classement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

Ces contrats s'inscrivent dans une stratégie ou un projet d'agglomération visant à redynamiser des territoires en décrochage. Dans ce cadre doivent être mobilisées en priorité les compétences propres à chaque partenaire, notamment les compétences communautaires relevant de la solidarité et du développement social urbain.

Les champs thématiques prioritaires sur lesquels les Cucs développent leurs programmes d'actions sont :

- l'habitat et le cadre de vie ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative ;
- la santé ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

De manière transversale, les objectifs doivent prendre en compte l'intégration, la lutte contre les discriminations, l'égalité des chances, la prise en charge et l'accompagnement de la jeunesse. Le projet de rénovation urbaine s'inscrivant dans ce contrat, une cohérence est à rechercher en particulier à travers la définition d'une stratégie en matière d'habitat et de peuplement à l'échelle de l'agglomération.

Plus globalement, l'ensemble des outils spécifiques de la politique de la ville, tels que les zones franches urbaines (ZFU), les ateliers santé-ville (ASV) ou encore les projets de réussite éducative (PRE), doivent être mobilisés au service du projet préalablement défini, et leur pilotage doit être organisé pour renforcer leurs effets.

Les acteurs signataires des Cucs se sont, en général, engagés dans l'observation, le suivi et l'évaluation. Sur les territoires de la précédente contractualisation, les acteurs disposent déjà d'outils d'observation et d'évaluation qui seront renforcés sur certaines thématiques et/ou élargis à de nouveaux sites. Les « nouveaux territoires » doivent, quant à eux, mettre en place ces outils et définir leurs propres objectifs en tenant compte de leurs spécificités locales.

Les contrats urbains de cohésion sociale

- 497 Cucs signés, dont 204 par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) – avec ou sans la signature des communes de ces derniers – et 293 uniquement par une ou plusieurs communes.
- Un nombre limité de Cucs ont été signés par les conseils régionaux (21 %) et par les conseils généraux (34 %).
- 142 nouveaux territoires entrent pour la première fois dans le dispositif contractuel.
- 2 400 quartiers concernés, répartis sur 921 communes dont 742 quartiers sont des zones urbaines sensibles.
- Tous les quartiers bénéficiant d'un projet de rénovation urbaine relèvent d'un Cucs.

Une nouvelle dynamique

La dynamique Espoir banlieues traduit dans les décisions du Comité interministériel des villes du 20 juin 2008, vise à remobiliser au service des projets locaux déclinés dans les Cucs l'ensemble des politiques de droit commun de l'État ; si des moyens spécifiques sont nécessaires pour prendre en compte la particularité de l'action à conduire, la réduction des écarts entre les quartiers et la ville ne peut aboutir que par l'inscription de cet enjeu au sein même des différentes politiques publiques conduites sur les territoires. C'est ainsi que les ministères se sont engagés sur des plans triennaux assortis d'indicateurs qui placent les problématiques territoriales au centre de leur action. Le Comité interministériel des villes sera l'outil de suivi de ce renforcement de l'action interministérielle.

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 propose un cadre harmonisé de production d'informations sur les ZUS

La loi du 1^{er} août 2003 précise les objectifs de la politique de la ville visant à « la réduction des inégalités et des écarts de développement entre territoires ». La loi développe les champs d'application de ces objectifs et les indicateurs nationaux afférents (annexe 2). Pour la première fois, la législation impose une exigence d'observation nationale et locale, et précise le cadre harmonisé de production d'informations sur les ZUS. L'Observatoire

national des ZUS (Onzus) au plan national et le rapport annuel des collectivités au plan local contribuent à cette exigence. Ainsi, un des enjeux de cette loi est de placer l'agglomération au centre de l'observation.

Les communes ou les intercommunalités ont l'obligation de produire un rapport annuel d'observation et d'en faire un outil de gestion politique. La loi insiste sur les dimensions infracommunales et comparatives de l'observation, et pose le principe d'une mise en débat public des résultats de cette dernière.

La loi de finances pour 2008 élargit ce cadre homogène d'informations aux autres quartiers prioritaires et annonce une révision de la géographie des ZUS.

La géographie de la politique de la ville comprend aujourd'hui 751 zones urbaines sensibles, parmi lesquelles se distinguent 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 100 zones franches urbaines. L'article 140 de la loi de finances pour 2008 rend obligatoire la révision de cette géographie tous les cinq ans, au vu des évolutions économiques et sociales observées sur ces zones urbaines : le cinquième alinéa de l'article 42 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire est en effet complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle fait l'objet d'une actualisation tous les cinq ans. » La première révision doit avoir lieu en 2009.

Les enjeux entre l'Observatoire national des ZUS et les observatoires locaux : favoriser la mutualisation et la complémentarité.

La recherche d'une cohérence entre l'observatoire national et les observatoires locaux permettra un enrichissement mutuel et des approches complémentaires. L'enjeu pour l'observatoire national est d'aider les acteurs locaux à remplir les obligations d'observation et d'évaluation instaurées dans les contrats urbains de cohésion sociale, et de proposer des pistes de travail pour la mise en place d'observatoires locaux bien articulés avec l'observatoire national (possibilité d'importer les tableaux de données, liens à créer avec les documents produits localement...).

Pour les territoires non pourvus d'observatoire, la note stratégique et le guide méthodologique doivent aider à construire une observation susceptible de répondre aux préoccupations locales. Les centres de ressource de la politique de la ville peuvent aussi accompagner leur développement ; et lorsque les centres de ressources n'existent pas localement, les secrétariats généraux aux affaires régionales (Sgar) peuvent en partie jouer ce rôle.

L'observation au service de l'action publique locale

L'observation locale s'inscrit dans un contexte général de montée en puissance des collectivités territoriales en matière de conduite de l'action publique. Les transferts de compétences, l'intercommunalité et le partenariat en constituent les manifestations les plus importantes. Cette tendance s'accompagne d'un besoin croissant d'informations objectives et fiables apportant une meilleure compréhension du contexte et des dynamiques des territoires, à des échelles fines.

La création d'observatoires locaux dépend de la volonté et du soutien des élus qui souhaitent mieux connaître l'évolution de leurs quartiers lors de l'élaboration ou la mise en œuvre des politiques publiques. Les résultats de l'observation doivent être partagés entre les établissements publics de coopération intercommunale, les communes, les partenaires et les services de l'État au cours des différentes étapes de mise en œuvre des politiques menées, et non plus seulement lors des phases de diagnostic ou d'évaluation. L'un des enjeux consiste à garantir un suivi permanent et fiable de l'action publique. Tout

en enrichissant et pérennisant les outils disponibles, la production annuelle d'indicateurs pertinents doit favoriser le suivi régulier des évolutions et susciter davantage de réactivité dans l'action. Dans ce contexte, l'observation est aussi appelée à constituer un instrument de modernisation et d'intégration des services locaux à l'échelle des communes, mais plus encore des agglomérations. Encouragée par l'État, elle vise d'abord à répondre significativement aux problématiques locales.

L'observation doit prendre en compte une double préoccupation :

- la mesure des écarts entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de l'agglomération dans la perspective de les réduire progressivement (stratégie de « rattrapage ») ;
- la place spécifique des quartiers dans la ville et l'agglomération, afin d'énoncer des orientations stratégiques sur le devenir souhaité de ces quartiers à moyen ou long terme.

Cette double préoccupation doit être prise en compte dans l'énoncé des questionnements, le choix des indicateurs et l'identification des échelles de référence. Elle servira de guide à l'analyse des résultats qui sera rapportée lors du débat public.

Des indicateurs de la loi de 2003 à une compréhension des dynamiques urbaines

Parce qu'elle vise à remédier aux déséquilibres territoriaux au sein des villes, la politique de la ville nécessite des mesures fines des disparités les plus importantes et de leurs évolutions. Ceci exige d'observer la ville dans son ensemble. La loi du 1er août 2003 participe à cet égard d'un mouvement général de développement de l'observation des villes et devra concourir à faire converger les dispositifs d'observation ou de suivi déjà existants mais souvent cloisonnés.

La qualité d'un dispositif d'observation résulte d'une clarification des objectifs lors de sa mise en place

Que cherche-t-on à mesurer et à comprendre ? Sur quoi veut-on peser ? Les réponses sont multiples et complémentaires : il peut s'agir de distinguer ce qui relève de la situation des populations et de celle des territoires, d'analyser les difficultés spécifiques de tel ou tel secteur, de faire évoluer l'offre de services, de mieux mesurer les effets de l'intervention publique, d'établir des priorités d'actions, de déterminer de nouveaux territoires d'intervention ou les enjeux de la solidarité intercommunale, etc.

Cette interrogation de départ est la condition essentielle de l'ancrage de l'observation dans la conduite de l'action publique locale. Il ne s'agit pas d'intellectualiser à l'excès la démarche, mais plutôt de s'appuyer sur les attentes des élus, des acteurs locaux et des professionnels. L'objectif de cette phase consiste à identifier les lacunes en matière d'information et, pour les combler, à prioriser les travaux à entreprendre. Cette problématisation de l'observation ne fonctionne vraiment qu'à la condition que des allers-retours entre les exécutifs locaux et les services aient lieu.

Le choix des thématiques et l'énoncé des questionnements à partir d'une relecture des objectifs des contrats

Au niveau national, l'analyse des premiers Cucs signés en 2007 montre que les cinq thématiques préconisées par l'État dominant très largement. Cette structuration forte devrait faciliter le suivi de ces territoires, le bilan des Cucs et leur évaluation. En revanche, la stratégie globale du projet – territorialisée et de long terme – n'étant pas souvent énoncée

clairement, il sera plus difficile de la prendre en compte dans le dispositif d'observation. La mise en place d'une observation infracommunale se fait souvent progressivement, par étape dans le choix des indicateurs car il est difficile de mobiliser simultanément l'intégralité des informations. Toutes les thématiques doivent cependant être couvertes par l'observation de façon à accompagner au mieux les objectifs développés.

Les outils thématiques déjà existants peuvent souvent intégrer le suivi des quartiers prioritaires et doivent par conséquent être pris en compte. La mise en place d'une observation infracommunale est l'occasion de faire jouer les synergies avec les partenaires déjà mobilisés.

Les diagnostics présentés fournissent un premier état des lieux des thématiques et des questionnements abordés ; sont également mentionnés les partenaires associés à la conduite des actions, certains pouvant fournir des informations. Ces orientations préfigurent le dispositif d'observation à promouvoir pour, à terme, assurer le suivi des dynamiques et des actions déployées.

Le choix des indicateurs

Les indicateurs recensés par la loi du 1er août 2003 rappellent quels sont les thèmes d'observation incontournables (emploi, habitat, réussite scolaire, etc.). Souvent assortis d'objectifs pouvant servir de trame de questionnements, ils ont été retenus par le législateur comme pertinents pour analyser les ZUS mais aussi, dans une moindre mesure, l'ensemble des territoires urbains. Il revient à chaque collectivité d'en faire ou non le cœur de sa démarche d'observation.

Il appartient en effet aux observatoires locaux, selon leurs besoins et leurs moyens, d'enrichir à loisir cette liste d'indicateurs. Il paraît ainsi évident et nécessaire d'accorder une grande attention aux phénomènes sociodémographiques, de pauvreté ou de précarité.

Aussi, les indicateurs et leurs évolutions doivent-ils être systématiquement confrontés aux caractéristiques de la population (âge, sexe, structure familiale, catégorie socioprofessionnelle, nationalité, etc.) ainsi qu'à ses revenus.

D'autres thèmes relatifs, par exemple, à la mobilité et au transport, au logement, aux équipements ou aux services pourront être développés. Enfin, les données relatives au suivi physico-financier des opérations ou des dispositifs financés par l'État et les collectivités territoriales devront faire l'objet d'une attention particulière. Si les diverses thématiques abordées par l'observation locale doivent être traitées séparément, elles requièrent en revanche d'être mises en perspective conjointement.

Enfin, l'observation des dynamiques exige que l'on étudie non seulement des situations, des « stocks », mais aussi des flux, des mouvements qui peuvent rééquilibrer ou à l'inverse renforcer les inégalités (migrations de population par exemple, mais aussi d'emplois, d'entreprises, de services...).

Les thèmes concernant les indicateurs définis dans la loi du 1^{er} août 2003

- La réduction progressive des écarts constatés avec les autres villes ou quartiers
- Emploi et développement économique : améliorer l'accès à l'emploi
- Améliorer l'habitat et l'environnement urbain
- Santé : développer la prévention et l'accès aux soins
- Améliorer la réussite scolaire
- Sécurité et tranquillité publiques
- Mobiliser les services publics

Source : annexe 1 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003.

Une exigence nouvelle : l'articulation entre l'observation et l'évaluation des contrats

L'observation locale doit s'articuler avec les démarches d'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale et notamment celle des opérations de rénovation urbaine.

Comme en matière d'évaluation, l'observation doit se référer à la fois aux grands objectifs nationaux de la politique de la ville et à ceux des projets locaux.

Dans une optique d'évaluation, les observatoires locaux peuvent appuyer leur démarche sur :

- un premier niveau de questionnements et un socle d'indicateurs pour répondre à l'obligation de fournir certaines informations annuellement (rapports locaux pour les débats publics) ;
- un deuxième niveau de questionnements plus proche des préoccupations spécifiques de chaque territoire, avec une hiérarchisation des questionnements établis par les acteurs locaux, pouvant comporter des approches qualitatives en lien avec les démarches d'évaluation et donner lieu à des productions plus ponctuelles.

Des finalités complémentaires

La finalité de l'observation consiste à dresser un état des lieux et une analyse des dynamiques et des évolutions des territoires et de leurs habitants en lien avec le suivi des actions et des dispositifs mis en œuvre. Selon les préoccupations locales, cette observation peut aller plus loin et mesurer l'impact des politiques conduites sur certaines thématiques (attractivité, satisfaction des habitants...), ainsi que leurs effets à moyen et long terme sur les territoires et les populations concernées en lien avec les démarches évaluatives.

L'évaluation vise en particulier à identifier les résultats et les impacts à moyen ou long terme des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels, à comprendre les causes, les leviers et les facteurs qui expliquent les évolutions observées. Elle s'appuie sur des démarches quantitatives et qualitatives complémentaires (questionnaires, entretiens qualitatifs, individualisés ou collectifs, débat public).

Le suivi des actions mises en œuvre devient en partie du ressort de l'observation

La loi du 1^{er} août 2003 invite à accorder plus d'importance au suivi physico-financier des opérations et des dispositifs concourant à la réduction des inégalités territoriales. Aujourd'hui, dans le cadre de l'évaluation des Cucs, les équipes opérationnelles sont invitées à mettre en place un dispositif de suivi physique et financier des actions de la politique de la ville et des politiques de droit commun engagées au titre des objectifs du contrat urbain de cohésion sociale.

Dans ce nouveau contexte, l'observatoire local peut être amené à accompagner les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour le suivi des résultats ; il les aide à collecter des indicateurs de suivi cohérents avec les préoccupations locales et les questions évaluatives retenues (participation de l'observatoire à l'évaluation, conventions avec les fournisseurs de données...).

Un débat public à ouvrir aux acteurs locaux

Un débat prévu par le législateur au sein des assemblées délibérantes

La loi du 1^{er} août 2003 fait obligation aux collectivités et aux établissements de présenter annuellement, lors du débat d'orientation budgétaire, un rapport à leurs assemblées délibérantes. Le législateur manifeste ainsi toute l'importance qu'il accorde au droit à l'information et au débat public lorsqu'il s'agit d'étudier et de mesurer les inégalités territoriales, d'orienter et d'évaluer les politiques publiques visant à leur réduction.

La loi de finance de 2008 a adopté un amendement visant à unifier au sein d'un même document les trois rapports que chaque collectivité territoriale doit élaborer sur sa gestion de la politique de la ville, et ce afin de mieux organiser la centralisation des informations qu'ils contiennent et en faciliter l'exploitation :

- rapport sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) (article L. 2334-19 du code général des collectivités territoriales) ;
- rapport sur les politiques conduites dans les ZUS (article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales) ;
- rapport annuel sur la mise en œuvre des Cucs (circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Cucs s'appuyant sur l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales).

Si cette obligation peut se traduire à minima par une délibération « sommaire », l'enjeu auquel elle répond se situe bien au-delà : en plaçant l'information et donc l'intelligence territoriale au cœur de ces processus, elle vise le renforcement du dialogue démocratique et des dynamiques partenariales en général.

Un débat public annuel

Le deuxième alinéa de l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales est remplacé par deux phrases ainsi rédigées :

« Chaque année, dans les communes ayant conclu avec l'État un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville, ou ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés. »
(loi de finances pour 2008)

Un débat public à élargir aux professionnels, aux partenaires institutionnels et aux associations

L'organisation d'un débat public doit être l'occasion de mobiliser des acteurs professionnels locaux (partenaires institutionnels des collectivités, services municipaux ou communautaires, divers professionnels ou associations qui les accompagnent). L'observation ne se limitant pas à une activité « confidentielle » de conseil aux élus, elle doit permettre de renforcer la qualification professionnelle et le fonctionnement des services.

Les débats au sein des assemblées délibérantes sont, par définition, publics. Par extension, l'observation s'adresse potentiellement à l'opinion publique. Elle contribue ainsi à améliorer la qualité et la diffusion de l'information. Plus encore, il est utile d'associer des représentants de la société civile locale en les invitant à s'exprimer sur les résultats de l'observation. La consultation des citoyens et de leurs associations lors de décisions publiques répond à la nécessité d'associer les habitants au devenir de leur quartier. C'est en effet une démarche de plus en plus fréquente, que ce soit à travers les conseils de développement, les commissions municipales, les conseils de quartiers, le milieu associatif, etc. Ces instances participatives constituent autant de réceptacles et d'interlocuteurs potentiels pour mettre en débat le produit de l'observation locale.

Cette exigence d'information pour nourrir le débat public suppose de diversifier les modalités de diffusion des analyses issues de l'observation ; rapports annuels, notes thématiques, synthèses, articles de presse et débats publics peuvent constituer autant de vecteurs complémentaires.

Une organisation locale de l'observation

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les communes ayant un contrat urbain de cohésion sociale sur leur territoire de compétence doivent s'organiser pour satisfaire à la mise en place d'une observation locale. L'enjeu est double : il s'agit, d'une part, de préparer chaque année un rapport unique devant donner lieu à un débat local sur la politique de la ville, et d'autre part d'alimenter la réflexion sur la pertinence et l'évolution de la géographie prioritaire (une première révision est prévue courant 2009, et le principe d'une révision quinquennale des ZUS est acté dans la loi de finances pour 2008).

Une échelle pertinente de l'observation locale : l'agglomération

Les compétences de la politique de la ville relèvent de plus en plus des EPCI ou de groupement de communes. Sur les 497 contrats urbains de cohésion sociale, 204 sont signés par des EPCI (avec ou sans la signature des communes de ces derniers).

L'observation locale gagne en efficacité et en pertinence lorsqu'elle est pratiquée à une échelle intercommunale. La mutualisation de la collecte et du traitement des données permet de réaliser des économies d'échelle, d'assurer la cohérence des informations recueillies et, au final, renforce la comparabilité des résultats obtenus. L'élaboration d'une analyse relative à un ou plusieurs quartiers implique, en effet, de contextualiser les informations recueillies et les analyses produites, mais aussi de comparer les situations et les dynamiques entre les quartiers ou d'autres territoires d'une même agglomération.

L'analyse des évolutions territoriales à l'échelle d'une commune insérée dans un tissu urbain d'agglomération ne peut se faire sans examiner les échanges avec les territoires voisins : flux de populations, d'activités économiques, de travailleurs... Les questions de la cohésion sociale et territoriale, ou encore du marché de l'habitat, doivent également être abordées à l'échelle de l'agglomération.

Il est possible, afin de développer l'observation à cette échelle, de soumettre un rapport élaboré dans un cadre intercommunal devant une assemblée délibérante communale. Dans une contribution collective élaborée pour les Assises nationales de la ville en 2005, les principales associations d'élus insistent sur l'importance de l'échelle de l'agglomération en matière de réduction des inégalités territoriales et de conduite des politiques publiques visant à leur réduction :

« Il paraît très souhaitable d'adosser la politique de la ville et la politique locale de l'habitat et de confier aux autorités d'agglomération [...] la responsabilité d'explicitier l'objectif de cohésion urbaine sur le périmètre de l'agglomération et de leur confier le pilotage de la politique de la ville à cette échelle [...]. La mise en place de l'Observatoire national des ZUS fournit des éléments d'information essentiels, mais il est indispensable d'observer, au-delà des ZUS, l'évolution de la ségrégation spatiale et de la mixité sociale et urbaine à l'échelle de chaque agglomération. »

Une observation à organiser en partenariat

Partir de l'existant

Rares sont les grandes villes, et plus encore les agglomérations, où il n'existe aucune démarche d'observation. Par exemple, l'observation des marchés de l'habitat a souvent servi de base à la définition du programme local de l'habitat. D'autres observatoires thématiques peuvent également exister : économie, foncier, transport, délinquance, environnement, social... Mais ces démarches sont trop rarement infracommunales et ne donnent pas toujours lieu à la construction d'une approche globale du territoire.

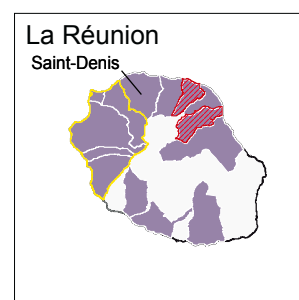
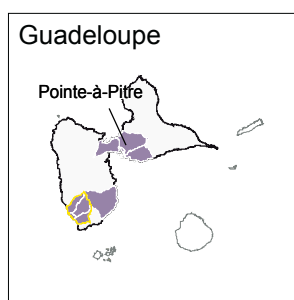
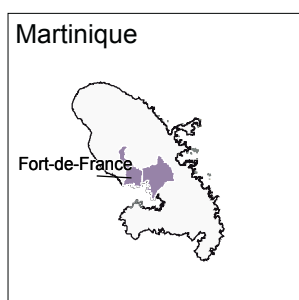
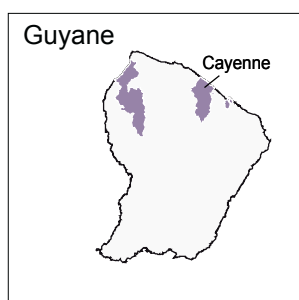
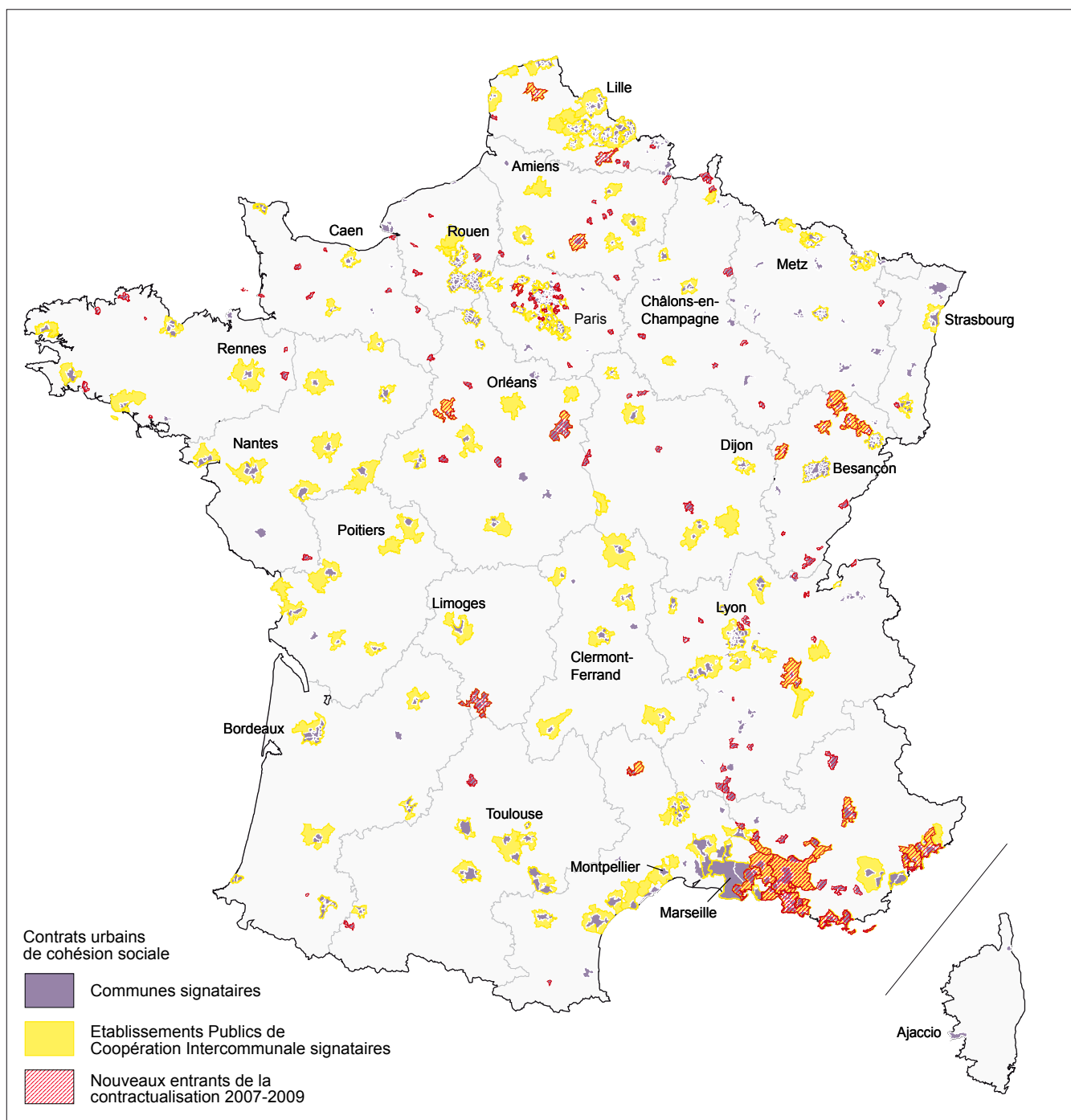
La mise en place d'une observation infracommunale sur l'ensemble d'une agglomération doit être l'occasion de capitaliser au mieux l'ensemble des données et des compétences mobilisables dans ces dispositifs. Les élus et les directeurs généraux de services ont alors un rôle moteur dans cette mobilisation.

Dans la pratique, il s'agit de rechercher une complémentarité entre les différents observatoires thématiques, d'intégrer les périmètres des quartiers de la géographie prioritaires et de géolocaliser les bases de données aux quartiers. Les chefs de projet doivent se rapprocher des services les plus compétents – responsables des systèmes d'information géographique locaux notamment – disposant des savoir-faire indispensables en matière de statistique, de géographie, d'informatique ou d'étude.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes doivent prendre l'initiative de mettre en œuvre une observation de leurs territoires ; il leur appartient de poser le cadre organisationnel dans lequel s'inscrit cette démarche.

1 • Ministère délégué au Logement et à la Ville, Délégation interministérielle à la ville, Actes des Assises nationales de la ville du 8 avril 2005, mai 2005. Extrait de la synthèse des contributions des associations nationales d'élus pp. 8-9. <http://www.ville.gouv.fr/infos/actualite/assises.html>

Les contrats urbains de cohésion sociale au 1^{er} janvier 2008 – France entière



Du tableau de bord à l'observatoire territorialisé

Selon les attentes et le degré d'avancement des travaux engagés par les collectivités, il est possible de distinguer schématiquement différents niveaux d'observation pouvant prendre plusieurs formes :

- les tableaux de bord, parfois régionaux et généralement réguliers, qui capitalisent un suivi d'indicateurs qualifiant les territoires observés ;
- les observatoires locaux territorialisés, qui permettent de suivre l'évolution sociale et économique des quartiers comparés aux tendances observées dans la ville et l'agglomération. Les indicateurs fournissent un état des lieux, des évolutions et des dynamiques sur ces territoires et, ponctuellement, des résultats d'actions engagées dans le cadre des politiques partenariales ;
- les observatoires combinant une capitalisation des données dans le temps (état des lieux et dynamiques) et une coproduction d'analyse par des réseaux d'acteurs concernés par la politique de la ville.

Ces outils peuvent être complétés par des démarches additionnelles :

- des études ponctuelles, établies à la demande, sur l'analyse du contexte et des dynamiques territoriales, ou sur les rapports entre actions et dynamiques. Ces analyses peuvent être globales, transversales ou thématiques, construites en vue d'approfondir certains points en fonction de priorités d'actions et des problématiques territoriales rencontrées ;
- des approches de type recherche-action, inscrites dans la durée et visant une meilleure compréhension des processus en œuvre dans ces quartiers. Ces investigations mobilisent généralement des moyens lourds : enquêtes sociologiques, travail de terrain, croisement de différentes disciplines.

La maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage doit être assumée par les représentants élus des collectivités territoriales ou de l'établissement public de coopération intercommunale, qui définissent et pilotent les politiques publiques. Une maîtrise d'ouvrage avec l'État local est à rechercher pour favoriser une connaissance partagée, mobiliser certains établissements ou services de l'État et apporter au dispositif une garantie de financement et de pérennité.

La maîtrise d'ouvrage a la responsabilité de la mobilisation des acteurs et des moyens nécessaires. Elle oriente les travaux d'observation en précisant les questions prioritaires sur lesquelles elle souhaite des avancées ; puis, elle organise la restitution et la diffusion des résultats, et initie avec les partenaires locaux le débat local au sein du groupe de pilotage politique dans les instances délibérantes et de concertation.

Pour distinguer les différentes missions qui lui reviennent, la maîtrise d'ouvrage peut s'organiser autour de plusieurs instances :

- un « comité stratégique » pour le pilotage et le suivi de l'observatoire ;
- un « cercle de partenaires » ou « groupe d'experts » réunissant les principaux fournisseurs d'information, connaisseurs des sources ou du terrain chargés d'apporter leur analyse et coproduire les résultats ;
- un « conseil scientifique » pour encadrer les travaux et les méthodologies mises en œuvre.

La maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre conduit les travaux de l'observatoire ; elle réunit les compétences techniques et les savoir-faire requis. Il revient aux instances politiques des collectivités ou des EPCI de lui confier un mandat clair en termes de production d'indicateurs et d'analyse, de rendus et d'animation de l'observatoire. Pour assurer le bon fonctionnement de l'observatoire, on recherchera de préférence une maîtrise d'œuvre alliant expertise, neutralité, pérennité et capacité à capitaliser les observations dans le temps.

Ce type de mission peut être confié à différents partenaires :

- les agences d'urbanisme (pour les agglomérations qui en disposent) ;
- les services de la collectivité ;
- des bureaux d'études ou organismes de recherche.

Dans le cas de missions ponctuelles ou limitées dans le temps, il est préférable d'intégrer des exigences spécifiques dans le cahier des charges pour permettre une capitalisation des travaux (restitution des bases de données par exemple).

Le choix d'une bonne maîtrise d'œuvre se détermine notamment sur les compétences nécessaires au montage d'un observatoire infracommunal, à savoir en particulier : la gestion de bases de données relationnelles – qu'elles soient statistiques ou géographiques (système d'information géographique - SIG) –, les outils de traitement de fichiers et d'analyse, et la capacité à analyser et communiquer les résultats de l'observation.

Un observatoire nécessite également des compétences d'ordre juridique, afin d'assurer la rédaction des chartes ou conventions de partenariat avec certains fournisseurs d'information mais aussi, si nécessaire, les déclarations administratives de fichiers (Commission nationale de l'informatique et des libertés - Cnil).

Début 2008, quarante-cinq dispositifs d'observation de la politique de la ville ont été répertoriés au plan national. Ce répertoire, coproduction de la Délégation interministérielle à la ville et de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), s'inscrit dans une démarche de soutien à l'observation locale et vise à faire connaître les dispositifs d'observation existants. Sur les quarante-cinq observatoires répertoriés, trente-et-un sont gérés par une agence d'urbanisme, cinq par des EPCI ou communes, quatre par un bureau d'étude ou une université, trois par une direction régionale Insee et deux par un centre de ressources de la politique de la ville.

Chaque observatoire présente les thématiques suivies, les échelles déclinées, les sources mobilisées ainsi que des contacts pour faciliter l'échange d'expériences. Les observatoires présentés dans ce répertoire réalisent des études sur les quartiers en politique de la ville et mobilisent, pour ce faire, des données infracommunales. Ce répertoire est évolutif, les observatoires peuvent s'y référencer en ligne sur <http://i.ville.gouv.fr/Data/Obslocal.php>

L'observation, une mission fondamentale des agences d'urbanisme

Dès leur création, les agences d'urbanisme ont intégré l'observation comme une de leur mission de base, servant d'appui aux différents métiers présents dans les agences, qu'ils soient de planification ou d'accompagnement à la définition de projets urbains et autres grands projets. Leur rôle d'outils d'harmonisation des politiques publiques sur le territoire des aires urbaines a été confirmé par le législateur dans la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (1999) et la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (2000).

Le programme de travail partenarial des agences contient systématiquement un volet d'observation, très ciblé au départ sur les questions d'habitat, et progressivement élargi à de nombreux champs thématiques (urbanisme commercial, transport, infrastructures, équipements, économie, emploi, insertion, social...).

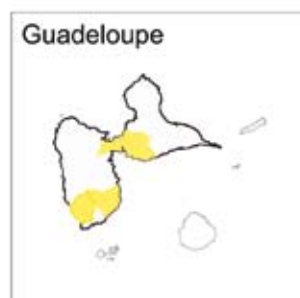
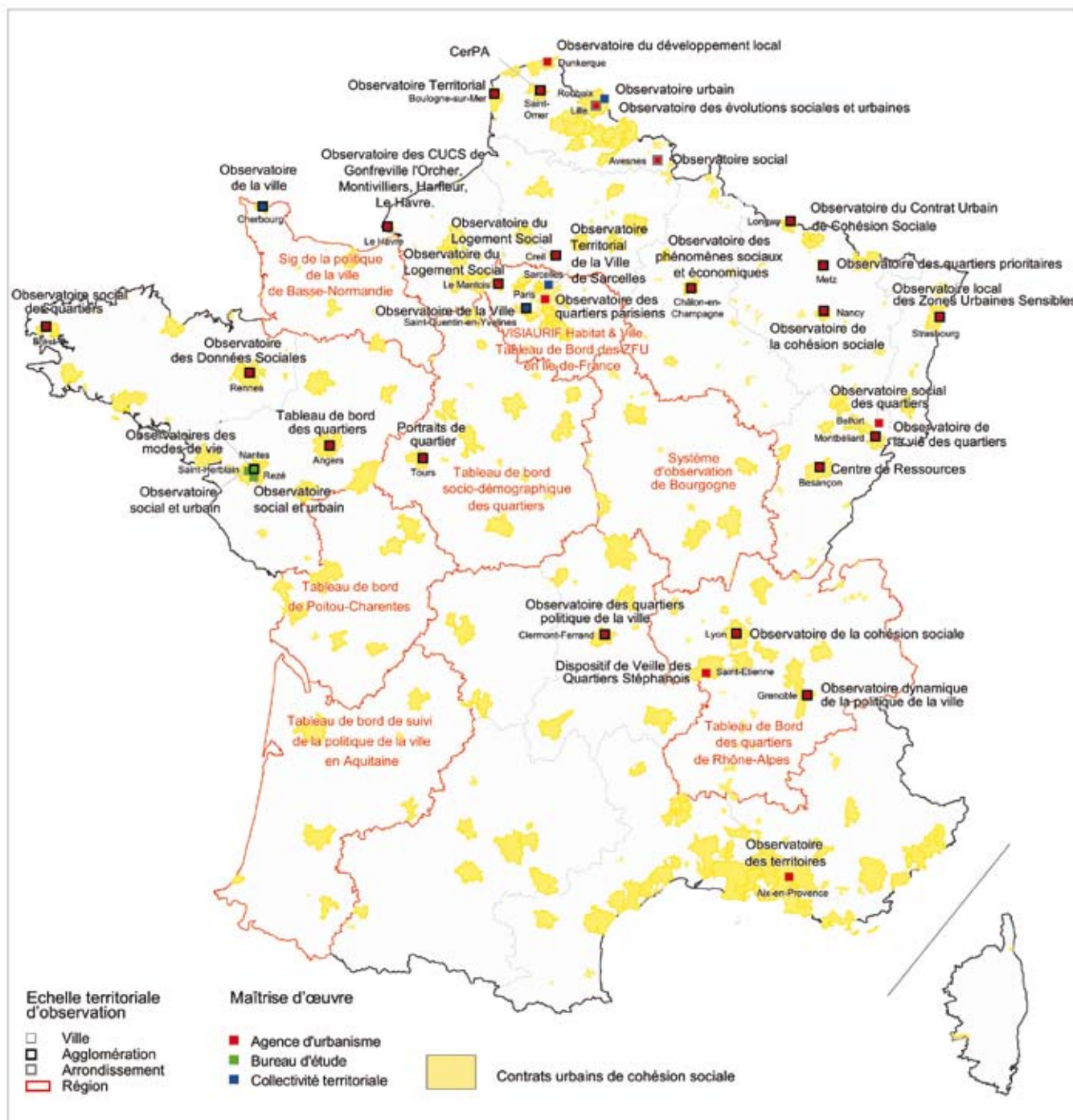
Aujourd'hui, les agences constituent, aux côtés des collectivités locales, des acteurs importants sur ces questions, servant généralement de centres de ressources en matière d'information géographique et de consolidation des bases de données territoriales. Le positionnement des agences d'urbanisme, au cœur d'un partenariat réunissant les principaux intervenants des politiques de la ville (État, EPCI, communes, caisses d'allocations familiales - CAF, conseils généraux et régionaux, bailleurs sociaux...), en fait un lieu privilégié de débat autour de ces questions. La mission d'observation que ces agences remplissent offre une aide à la décision dans un cadre partenarial étendu.

Depuis plusieurs années, de nombreuses agences ont mis en place des observatoires locaux à une échelle infracommunale (dossier FNAU n° 8, décembre 2001 : La FNAU fait le point sur les systèmes d'observation des quartiers mis en place par les agences d'urbanisme).

Le partenariat engagé avec la Délégation interministérielle à la ville sur les questions d'observation infracommunale a donné lieu à un groupe de travail national réunissant, à l'initiative de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, toutes les agences concernées par ces questions afin de favoriser les échanges et la mutualisation des compétences sur les questions d'observation infracommunale. Ce groupe d'experts reste ouvert aux différents acteurs mobilisés par les questions d'observation, pour mieux appréhender la diversité des situations à l'échelle nationale et enrichir les échanges d'expériences.

Lien sur le site de la FNAU : http://www.fnau.org/agences/adresses_agences.asp

Les observatoires locaux référencés dans le répertoire des dispositifs d'observation de la politique de la ville



Le choix des échelles infracommunales

Des quartiers de la géographie prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale...

Les ZUS constituent, depuis 1996, les territoires prioritaires de la politique de la ville et, depuis 2003, les territoires prioritaires de la rénovation urbaine. Elles bénéficient à ce titre d'un périmètre stable et précis permettant de mesurer dans le temps les inégalités territoriales.

Bien souvent, les collectivités se sont dotées d'autres échelles d'intervention. Dans le strict domaine de la politique de la ville, par exemple, les contrats de ville 2000-2006 ont entériné le principe de quartiers dits « prioritaires » dont la localisation et le périmètre ne correspondent pas strictement aux ZUS.

Aujourd'hui, dans la mesure du possible, les observatoires locaux consacrés à la politique de la ville rechercheront une harmonisation des données sur les périmètres des quartiers prioritaires des Cucs.

Il s'agit donc pour les collectivités territoriales de s'organiser afin de satisfaire au mieux aux exigences de la loi et de l'évaluation en continu des Cucs ainsi qu'à leurs propres besoins d'observation, en tenant compte des diverses échelles territoriales.

...au suivi de l'ensemble des quartiers à l'échelle de l'agglomération

L'observation de la politique de la ville peut constituer une opportunité pour développer la connaissance de l'ensemble des quartiers composant une commune ou une agglomération. L'échelle d'analyse est alors l'IRIS 2000 (Insee) pour toutes les données traitées par l'Insee (recensement de la population, revenus des services fiscaux, données de l'ANPE et des CAF) ou la section cadastrale pour les données du fichier des logements à l'échelle communale (Filocom) en particulier.

L'IRIS 2000 (îlots regroupés pour l'information statistique) se définit comme un ensemble d'îlots contigus, homogènes quant au type d'habitat. Les IRIS 2000 ont été définis pour toutes les communes urbaines d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes entre 5 000 et 10 000 habitants (seize mille IRIS 2000 en France). La population d'un IRIS se situe entre 1 800 et 5 000 habitants.

Cette démarche, certes plus ambitieuse, s'avère indispensable pour comparer la situation des quartiers prioritaires et leurs évolutions à celles des autres quartiers de la ville. En outre, elle participe très efficacement de l'intéressement général des différents services d'une collectivité à l'effort d'observation.

Les fournisseurs d'informations à mobiliser

Les directions régionales de l'Insee

L'Insee propose plusieurs types de produits à une échelle infracommunale :

- des tableaux de bord régionaux des quartiers de la politique de la ville, produits en partenariat par la préfecture de région et la direction régionale de l'Insee (notamment dans les régions Centre, Île-de-France, Franche-Comté, Poitou-Charentes, PACA, Midi-Pyrénées...);

- des données infracommunales à l'échelle de l'IRIS 2000 ; en particulier, les données du recensement de la population de 1999 (évolution 1990-1999) pour certaines communes sont disponibles dans le produit IRIS Profils. Des données à cette échelle sont également disponibles sur les revenus fiscaux (Direction générale des impôts) et les données CAF selon les travaux engagés localement ;
- des « diagnostics de quartier », destinés à favoriser le pilotage, le suivi et l'évaluation de la politique de la ville. Les données sont organisées en cinq fiches thématiques par quartier prioritaire (démographie, tissu économique, revenus, emploi, chômage, logement locatif social) en partenariat avec la CAF, l'ANPE et la direction régionale de l'équipement (DRE) ;
- des données du recensement rénové via le découpage infracommunal à façon, qui seraient disponibles fin 2009-début 2010 : l'Insee prépare la diffusion de tableaux du recensement de la population sur des zonages à façon. Il s'agit de zones infracommunales autres que les IRIS, correspondant mieux aux quartiers utilisés pour la mise en œuvre des politiques urbaines. Les bénéficiaires de ce service seront des organismes ayant une mission de service public, qui signeront une convention avec l'Insee. La zone infracommunale sur laquelle seront produits ces tableaux comprendra au moins mille logements. Dans le nouveau recensement, l'îlot n'est plus un maillage opérationnel et la technique d'échantillonnage ne permet pas de diffuser des informations à ce niveau.

Les fournisseurs locaux d'informations

Il revient aux collectivités de mobiliser au cas par cas les services compétents, présents sur leur territoire et disposant d'informations statistiques. Lorsque les informations ne sont pas disponibles à l'échelle infracommunale souhaitée auprès de l'Observatoire national des ZUS ou de la direction régionale de l'Insee, il convient de se rapprocher directement des fournisseurs d'informations pour accéder aux statistiques et aux échelles territoriales souhaitées. Selon les contextes locaux, les interlocuteurs se situeront soit au niveau régional, soit au niveau départemental.

Les principaux fournisseurs de données à associer aux travaux d'observation :

- préfecture de région ou de département
- directions régionales et départementales de l'équipement (DRE, DDE)
- directions (régionales) des affaires sanitaires et sociales (Drass ou Ddass)
- direction départementale de la sécurité publique
- directions régionales et départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP ou DDTEFP)
- conseil régional, conseil général
- association régionale et départementale des organismes d'HLM, bailleurs sociaux
- caisses d'allocations familiales (CAF)
- caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), union régionale des caisses d'assurance maladie (Urcam)
- chambres consulaires
- communes
- éducation nationale (rectorat ou inspection académique)
- plan local pour l'insertion (PLIE)
- autorité organisatrice de transports
- associations, etc.

Pour une mise à disposition régulière des données, des conventions sont à passer avec leurs fournisseurs. La construction de données à l'échelle des quartiers résulte de la géolocalisation des fichiers, généralement à partir d'informations référencées à l'adresse.

Ces traitements de géolocalisation peuvent être réalisés par différents partenaires :

- par l'Insee, en ce qui concerne les données du recensement de la population de 1990 et 1999, les données ANPE en raison d'une convention nationale ANPE-Insee-DIV, et les données CAF sous réserve d'une convention locale ;
- par les délégations régionales de l'Insee, qui peuvent effectuer un complément d'ilotage de ces mêmes fichiers pour les communes n'ayant pas de ZUS, et fournir des statistiques sur d'autres quartiers ;
- par la direction régionale de l'équipement pour les données sur le parc locatif social public ;
- par les agences d'urbanisme, qui peuvent également réaliser la consolidation de données au niveau des quartiers à partir de leur système d'information géographique (SIG).

Pour compléter cette approche de l'observation infracommunale, la DIV souhaite mettre à disposition des acteurs locaux un guide méthodologique leur permettant d'aller plus loin dans la mise en œuvre d'un observatoire.

Le guide méthodologique de l'observation locale de la politique de la ville

un outil pédagogique destiné aux équipes locales, dont le but est de répondre aux principales questions qui émergent lors de la mise en place d'un observatoire local ou de l'élargissement de son champ d'intervention.

Il comporte dix fiches thématiques :

- Population, démographie
- Logement, foncier, rénovation urbaine
- Niveau de vie, pauvreté
- Économie, emploi, insertion et marché du travail
- Éducation, scolarité
- Santé
- Sécurité
- Vie sociale, citoyenneté
- Cadre de vie, équipements et gestion urbaine de proximité
- Accessibilité, transports publics

Chaque fiche thématique propose :

- une introduction présentant la problématique en lien avec les objectifs Cucs ;
- une série de questionnements thématiques permettant de dresser un état des lieux, et d'entreprendre une analyse des évolutions et des actions mis en œuvre. Il ne s'agit pas de rechercher l'exhaustivité mais de laisser des marges de manœuvre aux observatoires locaux ;
- les sources : identification des sources d'information, des conditions de mobilisation des données et, éventuellement, des mises en garde (difficulté d'accès, qualité des informations) ;
- des exemples de travaux réalisés en s'appuyant sur les observatoires locaux existants ;
- une bibliographie, et des adresses de sites Internet pour aller plus loin ;
- une sélection d'indicateurs répondant aux questionnements énoncés.

L'État au service de l'observation locale

La plupart des indicateurs recensés par la loi du 1er août 2003, ainsi que de nombreux aspects des thématiques auxquelles ils se réfèrent, relèvent des domaines de compétence de l'État central ou des institutions nationales. Les informations mobilisées n'épuisent cependant pas les champs de l'observation et ne permettent pas, notamment, de rendre compte de manière complète des spécificités locales. Les collectivités locales ont ainsi la responsabilité de nourrir et de construire une observation locale capable de mettre en avant les enjeux locaux.

La difficulté de capitaliser des données infracommunales oblige par ailleurs à rechercher une bonne articulation entre les différents dispositifs à l'échelon national, régional ou local afin, notamment, de ne pas doubler les démarches de collectes de données et les partenariats. Pour bénéficier d'informations fiables et homogènes à l'échelle des ZUS (parfois des IRIS), des communes et des unités urbaines, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles collabore étroitement avec les directions statistiques des différents ministères ainsi qu'avec l'Insee. Les conventions passées avec ces différents partenaires assurent une alimentation régulière et pérenne de l'Onzus. Celles-ci permettent notamment de mettre en œuvre un véritable travail de comparabilité des situations des ZUS et des collectivités territoriales à l'échelle du territoire national.

L'Observatoire national des ZUS

L'Observatoire national des zones urbaines sensibles a été créé par la loi du 1^{er} août 2003. Il est chargé de mesurer l'évolution des inégalités sociales et des écarts de développement dans les zones urbaines sensibles, de suivre la mise en œuvre des politiques publiques en leur faveur, de mesurer les moyens spécifiques mis en œuvre et d'en évaluer les effets par rapport aux objectifs et aux indicateurs de résultats que la loi mentionne en annexe. L'Onzus prépare un rapport afin que le Gouvernement présente au Parlement, au plus tard à l'ouverture de la session ordinaire, un bilan annuel sur l'évolution des zones urbaines sensibles et des zones franches urbaines ; la présentation de ce rapport donne lieu à un débat d'orientation devant chacune des deux assemblées.

L'observatoire s'appuie sur les informations que lui communique l'État et ses établissements publics. Si nécessaire, il a aussi la possibilité de demander aux collectivités territoriales et leurs établissements publics les éléments nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Un décret du 22 octobre 2004 en précise l'organisation : un conseil d'orientation définit le programme de travail et décide des enquêtes, exploitations statistiques et études à conduire ; chaque année, il valide et transmet au ministre chargé de la politique de la ville un rapport sur la situation et l'évolution des zones urbaines sensibles. Sa composition souligne sa dimension interministérielle et traduit l'engagement des principales administrations de l'État ou des établissements publics nationaux à contribuer à sa mission. Le fonctionnement de l'Onzus est assuré par un secrétariat rattaché à la DIV, en charge notamment de la mise en œuvre du programme de travail : il lui incombe de conduire les études et les enquêtes qui fourniront la matière du rapport annuel dont il assure la préparation.

Cet observatoire a été créé par l'État dans le but de construire une vision d'ensemble des ZUS du territoire national, et d'apporter une analyse globale sur la dynamique générale et sur les accroissements ou les réductions des écarts, d'une part entre ZUS et le reste du

territoire, et d'autre part entre ZUS elles-mêmes. Ces objectifs nationaux trouvent un écho localement, puisque cet observatoire met ses analyses à disposition de l'ensemble des partenaires intéressés par ces questions. Ainsi, une commune trouvera dans ce rapport annuel des éléments de comparaison pour situer sa ZUS par rapport à d'autres et mieux connaître ses principales caractéristiques et spécificités en regard de l'ensemble des ZUS.

Avec la signature des contrats urbains de cohésion sociale couvrant la période 2007-2009, les missions de l'Onzus ont été élargies à l'observation des quartiers prioritaires désignés dans ces contrats : son objectif consiste ainsi à rassembler, sur ces quartiers, les principaux indicateurs déjà disponibles sur les ZUS, la première production nationale de données sur la géographie prioritaire des Cucs étant prévue dès la fin 2008. Ce matériau pourra notamment être mobilisé dans les travaux de suivi et d'évaluation des contrats ; il alimentera également les réflexions préalables à la révision quinquennale de la liste des ZUS dont le principe a été acté dans le projet de loi de finances pour 2008, et qui doit intervenir pour la première fois en 2009.

Pour accompagner la dynamique Espoir banlieues, l'Onzus engagera également, avec les ministères concernés, une observation spécifique de la territorialisation des politiques de droit commun. Dans cet esprit, à titre d'exemple, une étude a d'ores et déjà été réalisée sur l'accès des résidents des ZUS aux nouveaux dispositifs du plan de cohésion sociale en 2006 (rapport Onzus 2007).

Enfin, l'Onzus est l'interlocuteur des collectivités en matière d'observation des ZUS et autres quartiers prioritaires de la politique de la ville (et plus généralement d'observation infracommunale), à même de faire le lien, en partenariat fort avec l'Insee, entre les sollicitations locales et les directions statistiques des principaux ministères.

Le SIG Ville : outil de diffusion d'informations statistiques

Le SIG Ville est un outil de capitalisation et de diffusion de données statistiques et de documents électroniques sur les territoires prioritaires de la politique de la ville (ZUS, ZFU et Cucs). Mis en place dès 2002, il s'est construit avec la diffusion du recensement de la population de 1999 et s'est étoffé au fur et à mesure des partenariats engagés par l'Onzus depuis 2003. La diffusion de données sur les contrats urbains de cohésion sociale en 2007 – à l'échelle des communes et des agglomérations dans un premier temps – en a profondément modifié l'architecture territoriale et la navigation.

Sous sa forme actuelle, le SIG Ville répond à deux objectifs :

- diffuser, au service des acteurs de la politique de la ville, de l'information statistique territorialisée sur les quartiers prioritaires dans leur environnement immédiat, à travers une grille d'indicateurs appropriés à l'observation des territoires ;
- consolider cette information à différents niveaux territoriaux pour permettre l'accompagnement des politiques publiques et l'évaluation des dispositifs mis en place.

Les informations mises à disposition décrivent les territoires prioritaires et les situent au sein de leurs territoires englobants (communes, agglomérations, départements, régions, France entière). Ces éléments sont disponibles sous la forme de tableaux, de documents numérisés et de cartes statiques et dynamiques (annexe 1).

Le SIG Ville s'adresse aux différents ministères, aux services déconcentrés de l'État et aux acteurs locaux de l'observation (collectivités locales et associations), auxquels

il transmet gratuitement des données. Il s'adresse également aux chercheurs, acteurs économiques et, plus largement, à tout citoyen s'intéressant à son environnement urbain. Selon la source et le territoire concerné, cette diffusion est toutefois conditionnée par des restrictions inhérentes à la construction de l'information et par des recommandations de la Cnil³.

Le SIG Ville a également vocation à accompagner la rédaction du rapport annuel fusionné que doivent produire les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu, avec l'État, un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la ville, ou ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine.

Les thématiques abordées répondent aux principales problématiques de décrochage des quartiers relevées par la loi du 1^{er} août 2003, mais aussi aux priorités affirmées par le Comité interministériel des villes du 9 mars 2006, à savoir l'emploi, le cadre de vie, la réussite éducative, la prévention de la délinquance et la santé.

Outre sa fonction d'informer sur les territoires et les dispositifs de la politique de la ville, le SIG Ville vise à faciliter l'accès aux travaux des observatoires locaux. Dans ces pages territoriales, il intégrera ainsi des éléments de présentation issus du répertoire des observatoires locaux actuellement accessibles sur le site Internet i-ville, ainsi que des liens vers les sites de ces mêmes observatoires locaux.

Des solutions plus intégrées peuvent par ailleurs être envisagées, comme des plateformes de partage permettant aux partenaires locaux de diffuser leur données et analyses, et de rendre compte directement des succès et des difficultés observées sur le terrain.

Les centres de ressources régionaux au service de l'observation locale

Les centres de ressources de la politique de la ville exercent, auprès des acteurs locaux de la politique de la ville, des missions d'appui, de qualification et d'animation de la réflexion collective et du débat public. Soutenu principalement par l'État et les collectivités territoriales, et organisé sous forme associative ou en groupement d'intérêt public (GIP), ce réseau, qui comptait dix-sept centres au 1^{er} janvier 2008, couvre plus des quatre cinquièmes du territoire⁴.

L'appui aux acteurs locaux en matière d'observation et d'évaluation figure explicitement dans le cahier des charges définissant, depuis 2006, les relations des centres de ressources avec l'État. La circulaire de la DIV du 5 juillet 2007 relative à l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale précise que les centres de ressources peuvent apporter leur concours à l'accompagnement des démarches d'évaluation au niveau départemental ou régional.

3 • Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

4 • Cf. carte p23. Le nombre de centres de ressources devrait dépasser la vingtaine au cours de l'année 2008.

C'est dans ce cadre que les centres de ressources ont développé – en tenant compte de la diversité des contextes locaux, des attentes et des besoins des acteurs (professionnels, collectivités territoriales, services de l'État) – des actions diversifiées :

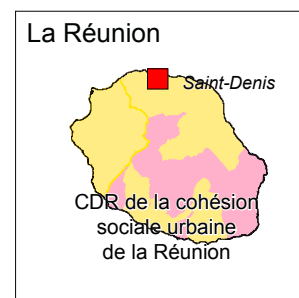
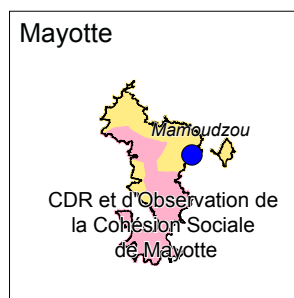
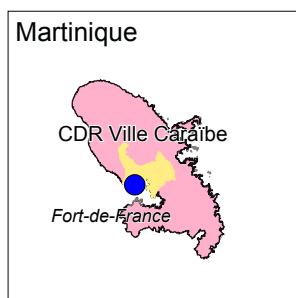
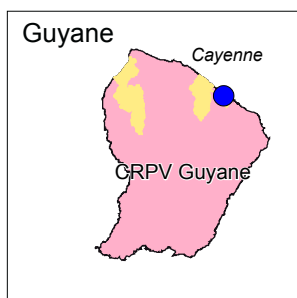
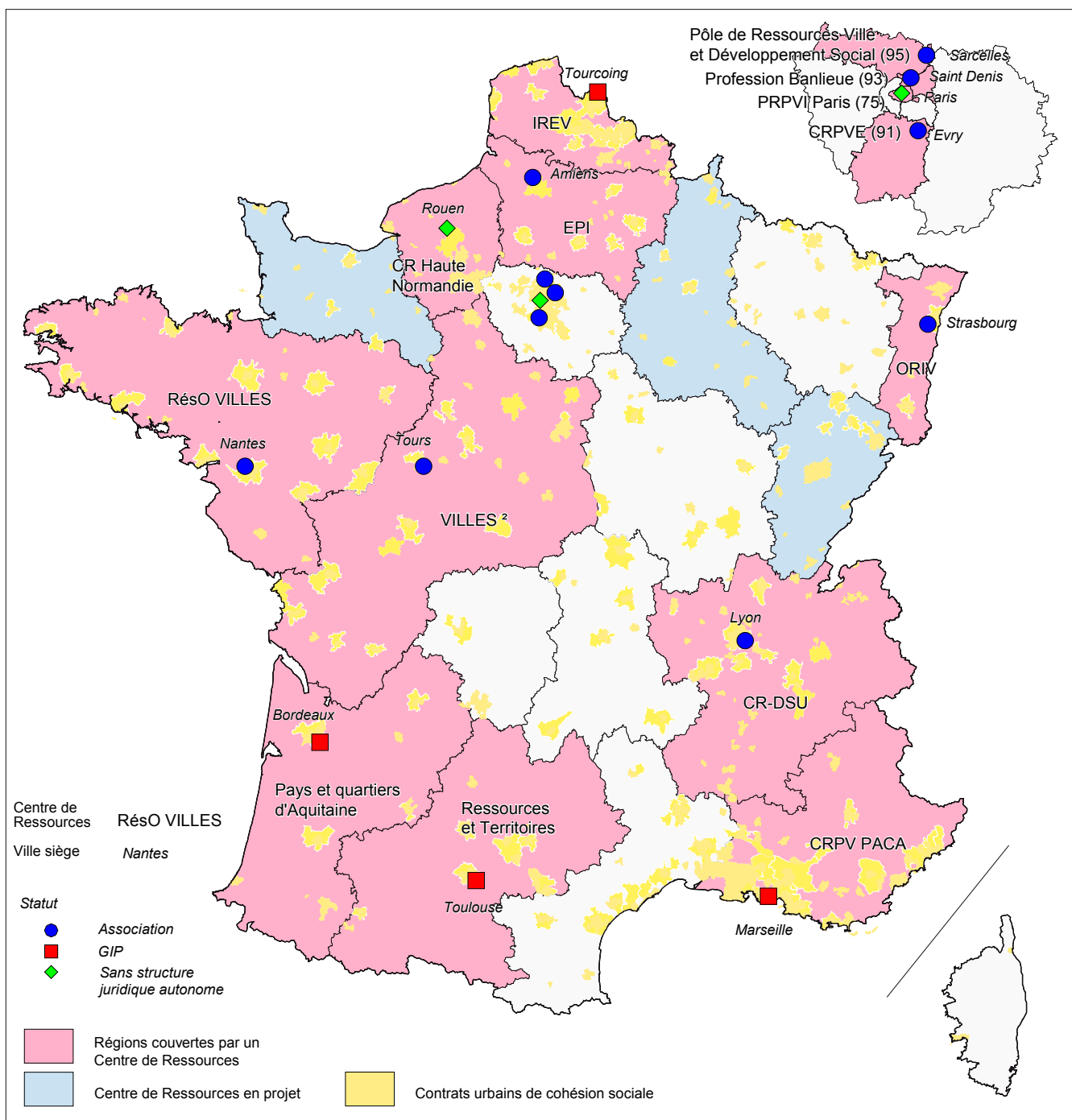
- de sensibilisation et d'information sur les enjeux et les méthodologies de l'observation et de l'évaluation ;
- de formation et de qualification des professionnels et des responsables institutionnels à l'utilisation d'outils d'observation et, dans ce cadre, d'apprentissage à la mobilisation des données de l'Onzus ;
- d'animation de groupes de travail intersites élaborant des grilles d'indicateurs et des référentiels d'évaluation thématiques ou transversaux ;
- de mise en relation des acteurs de la politique de la ville et des fournisseurs de données ; dans ce cadre, certains centres de ressources ont été amenés – quand le contexte le justifiait – à devenir maîtres d'œuvre d'observatoires régionaux⁵, ou à assurer l'animation au plan régional d'une démarche continue d'observation ;
- enfin, les centres de ressources peuvent contribuer à la mise en débat des résultats de l'observation en organisant par exemple des rencontres entre élus, professionnels et chercheurs.

À travers la diversité de leurs interventions dans le champ de l'observation et de l'évaluation, les centres de ressources de la politique de la ville ont acquis une expérience propre et une capacité à mobiliser des compétences extérieures qui peuvent servir de points d'appui solides aux collectivités et professionnels qui s'engagent dans le développement d'observatoires locaux⁶.

5 • Notamment CRPV PACA et CRPV Guyane

6 • On trouvera les coordonnées des centres de ressources sur le site Internet i-ville : <http://i.ville.gouv.fr/Data/cdrreg.html>

Les centres de ressources régionaux de la politique de la ville au 1^{er} janvier 2008



Le rôle de l'État déconcentré

Pour les indicateurs de la loi du 1^{er} août 2003 et au-delà des thèmes ne pouvant être renseignés par l'Observatoire national des ZUS, le concours des préfetures de région et de département est indispensable. Un nombre important de données infracommunales ne sont pas encore aujourd'hui agrégées à l'échelle du territoire national et nécessitent la mise en place de partenariats spécifiques organisés à une échelle régionale ou départementale. Il s'agit notamment de données sur des thèmes comme la pauvreté et la précarité, l'offre de services publics, les transports, l'accès aux soins...

Dans son rôle de vigilance et d'animation, l'État se doit de soutenir le développement de l'observation locale, au travers soit d'un soutien financier, soit de la qualification des acteurs. Échanges d'expériences, formations et groupes de travail peuvent être proposés aux collectivités territoriales. Pour les accompagner dans ces démarches, les préfetures de région peuvent notamment s'appuyer sur les centres de ressources régionaux.

Au service de l'observation locale, les préfetures peuvent agir comme relais de l'État central et soutenir la construction de données et d'outils qui peuvent parfois faire défaut au niveau national :

- Elles peuvent s'engager sur des conventions uniques avec les directions régionales de l'Insee pour adapter localement ou compléter des sources de données nationales ;
- Elles peuvent également engager des études thématiques en vue de mettre en perspective des données chiffrées ;
- Elles peuvent favoriser la prise en compte de la politique de la ville dans la production de données ou d'études locales déjà existantes ;
- Elles peuvent engager un travail spécifique sur la mobilisation des politiques publiques de droit commun conduites par l'État ;
- Elles peuvent enfin engager un travail avec des partenaires locaux qui disposent de données sur leur propre champ de compétence (par exemple, les conseils généraux et régionaux).

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale doivent être étroitement associés aux choix de ces thèmes complémentaires et à la définition des indicateurs correspondants. Des groupes de travail pourront être organisés à cette fin, associant services de l'État, représentants des collectivités et experts.

Pour en savoir plus

Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs)

- Ministère délégué au Logement et à la Ville, Délégation interministérielle à la ville, Actes des assises nationales de la ville du 8 avril 2005, mai 2005. <http://www.ville.gouv.fr/infos/actualite/assises.html>
- Comité interministériel des villes, 9 mars 2006, *Pour une politique de la ville renouvelée*, dossier de presse : <http://i.ville.gouv.fr>
- Circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale : <http://i.ville.gouv.fr>
- Circulaire du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale : <http://i.ville.gouv.fr>
- Délégation interministérielle à la ville, Guide méthodologique pour l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale, collection « Orientations générales », novembre 2006.
- Délégation interministérielle à la ville, Analyse critique des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), Groupe Amnyos consultants, Pluricité, 27 juillet 2007.
- La lettre de la DIV n° 115, septembre 2007.
- Délégation interministérielle à la ville, Rapport 2007 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, octobre 2007.
- Dossier thématique « contrats urbains de cohésion sociale » du site de la DIV : www.ville.gouv.fr

Dynamique Espoir banlieues

- Site internet Espoir banlieues, une dynamique pour la France.

Lien : <http://www.espoir-banlieues.fr>

Évaluation

- Délégation interministérielle à la ville, Guide de l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale, Cabinet Argos, Cabinet Cirese, Pluralis, août 2007.
- Anru, Caisse des dépôts et consignations, Pour une évaluation locale des projets, Les repères de la rénovation urbaine n°2, septembre 2007.

Observation

- Dossier FNAU n° 8, décembre 2001 : La FNAU fait le point sur les systèmes d'observation des quartiers mis en place par les agences d'urbanisme.

Lien : <http://www.fnau.org/publication/publications.asp>

Annexes

Annexe 1 : Les données disponibles sur le SIG Ville :

Ne sont présentés ici que les postes principaux. Le détail des indicateurs est accessible sur le site : <http://sig.ville.gouv.fr/>

■ Fiche « profil des quartiers politique de la ville (QPV) »

Source : Insee, recensement général de la population

Années : 1990, 1999

Échelles territoriales : ZUS, ZFU, commune ayant une ZUS, unité urbaine, département, région

| Indicateurs et ventilations |
|------------------------------------------------------------------------|
| Profil de la population (sexe, tranche d'âge) |
| Profil des ménages (composition...) |
| Profil des logements (années de construction, nombre de pièces...) |
| Profil des résidences principales (taille, statut d'occupation...) |
| Emploi / chômage (sexe, âge, durée du chômage...) |
| Scolarisation et formation (diplôme, taux de scolarisation...) |
| Mobilité résidentielle (date d'arrivée...) |
| Motorisation et déplacements (moyens de transport, lieu de travail...) |
| Mode de cohabitation (personnes à charge...) |
| Caractéristiques socioprofessionnelles individuelles détaillées |

■ Établissements ayant une activité d'industrie, de commerce ou de services (ICS)

Source : Fichier SIRENE (état du stock au 1^{er} janvier)

Années : 1999, 2002, 2003, 2004

Échelles territoriales : ZUS, ZFU, commune ayant une ZUS, contrat urbain de cohésion sociale, région, France

| Indicateurs et ventilations |
|--------------------------------------------|
| Équipement et service de proximité |
| Commerces et services |
| Éducation |
| Santé (équipements de proximité marchands) |
| Autres commerces et services |
| Industries, commerces et services |
| Industrie (hors énergie) |
| Construction |

| |
|----------------------------------|
| Commerce |
| Services aux particuliers |
| Services aux entreprises |
| Transport |
| Activités immobilières |
| Énergie |
| Éducation, santé, action sociale |

■ Sécurité et tranquillité publiques (source administrative État 4001)

Source : ministère de l'Intérieur

Années : 2005, 2006

Échelles territoriales : 674 ZUS de France métropolitaine et leur circonscription d'appartenance (Pour les ZUS de Paris, le système d'information de la préfecture ne permet pas de fournir ces infractions par index. Certains indicateurs peuvent donner lieu à des regroupements.)

| Indicateurs et ventilations |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels |
| Menaces ou chantages pour extorsion de fonds |
| Menaces ou chantages dans un autre but |
| Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels |
| Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile |
| Autres vols avec armes blanches |
| Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels |
| Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile |
| Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public |
| Vols violents sans arme contre d'autres victimes |
| Cambriolages de locaux d'habitations principales |
| Cambriolages de résidences secondaires |
| Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers |
| Cambriolages d'autres lieux |
| Vols d'automobiles |
| Vols de véhicules motorisés à deux roues |
| Vols à la roulotte |
| Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés |
| Autres vols simples contre des établissements publics ou privés |
| Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés |
| Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics |
| Incendies volontaires de biens publics |
| Incendies volontaires de biens privés |
| Destructions et dégradations de véhicules privés |
| Autres destructions et dégradations de biens publics |
| Autres destructions et dégradations de biens privés |
| Outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique |
| Violences à personnes dépositaires de l'autorité publique |

■ Situation des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE

Source : Agence nationale pour l'emploi (ANPE)

Années : 1998, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (au 31 janvier)

Échelles territoriales : ZUS, commune ayant une ZUS, unité urbaine, département, région

| Indicateurs et ventilations |
|-------------------------------------------------------------|
| Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) |
| Sexe et âge |
| Nationalité |
| Niveau de formation |
| Ancienneté de chômage |
| Qualification des DEFM |
| Motif d'inscription à l'ANPE (DEFM inscrits en catégorie 1) |
| Demandeurs indemnisés (DEFM inscrits en catégorie 1) |
| Bénéficiaires du RMI (DEFM inscrits en catégorie 1) |
| Récurrence au chômage (DEFM inscrits en catégorie 1) |
| Métiers recherchés (DEFM inscrits en catégorie 1) |

■ Profil des élèves et établissements publics (hors secteur privé)

Source : ministère de l'Éducation nationale

Années : 1999/2000, 2003/2004, 2004/2005, 2005/2006 (année scolaire)

Échelles territoriales : ZUS, commune ayant une ZUS

| Indicateurs et ventilations |
|----------------------------------------------------------------------------|
| Nombre d'établissements par type (maternelle, primaire, collège, lycée...) |
| Effectifs en ZUS par type d'établissement (collège et lycée...) |
| Professeurs en poste depuis moins de deux ans |
| Elèves ayant deux ans de retard ou plus en sixième |
| Elèves ayant deux ans de retard ou plus en troisième |
| Taux d'accès de sixième en troisième |
| Origine sociale des élèves (favorisés, défavorisés...) |

■ Profil des allocataires

Source : Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)

Années : 2001, 2002, 2003, 2002, 2005, 2006

Échelles territoriales : commune, région, France

| Indicateurs et ventilations |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre total d'allocataires |
| Population bénéficiaire correspondante au nombre d'allocataires |
| Allocataires, conjoint et personnes à charge |
| Allocataires par tranche d'âge |
| Enfants allocataires par tranche d'âge |
| Allocataires au RMI, à l'allocation de parent isolé (API), à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) |
| Allocataires à bas revenus |
| Allocataires percevant une aide au logement |

■ Revenus fiscaux des ménages

Source : Direction générale des impôts (DGI)

Années : 2001, 2002, 2004

Échelles territoriales : ZUS, commune, unité urbaine, département, région

| Indicateurs et ventilations |
|--------------------------------------------------------------|
| Nombre de ménages fiscaux |
| Nombre de personnes dans les ménages fiscaux |
| Nombre d'unité de consommation (UC) dans les ménages fiscaux |
| Revenu fiscal médian par unité de consommation |
| Ménages non-imposés sur revenus |

■ Fiscalité locale

Source : Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Années : 1998, 2000, 2001, 2002, 2003

Échelle territoriale : commune

| Indicateurs et ventilations |
|--------------------------------------|
| Potentiel fiscal par habitant |
| Dotation de solidarité urbaine (DSU) |
| Rang DSU |

Annexe 2 : Les disponibilités nationales des indicateurs de la loi du 1^{er} août 2003

| Indicateurs associés à l'emploi et à l'activité économique | Disponible pour les ZUS agrégées à l'échelle nationale | Disponible à la ZUS | Champ territorial |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Évolution annuelle du taux de chômage sur chaque zone urbaine sensible et dans l'agglomération correspondante | X | | France métropolitaine |
| Évolution annuelle du taux de chômage pour les actifs de faible niveau de formation dans les ZUS et les agglomérations de référence | X | | France métropolitaine |
| Évolution annuelle du taux de chômage pour les jeunes actifs de moins de vingt-cinq ans dans les ZUS et les agglomérations de référence | X | | France métropolitaine |
| Évolution annuelle du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à l'ANPE résidant en ZUS | X | X | France métropolitaine |
| Évolution annuelle du nombre d'étrangers parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à l'ANPE résidant en ZUS | X | X | France métropolitaine |
| Aides à l'embauche en entreprise : | | | |
| Dénombrement des embauches exonérées en ZRU | X | | France entière |
| Dénombrement des embauches exonérées en ZFU (1 ^{er} -50 ^e salarié) | X | | France entière |
| Taux de couverture du contrat jeune en entreprise | | | |
| Taux de couverture du contrat initiative emploi | X | | France entière |
| Taux de couverture des aides aux emplois des entreprises d'insertion | | | |
| Aides aux emplois d'utilité sociale : | | | |
| Taux de couverture des Contrat Emploi Solidarité (CES) | X | | France entière |
| Taux de couverture des contrats emploi consolidé (CEC) | X | | France entière |
| Taux de couverture des emplois jeunes | X | | France entière |
| Exonération association en ZFU (1 ^{er} -15 ^e salarié), nombre d'embauches exonérées | | | |
| Stages de formation et d'insertion : | | | |
| Taux de couverture des stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) | | | |
| Taux de couverture du programme « trajet d'accompagnement à l'emploi » (TRACE) | X | | |

| Indicateurs associés à l'emploi et à l'activité économique | Disponible pour les ZUS agrégées à l'échelle nationale | Disponible à la ZUS | Champ territorial |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Taux de couverture des contrats en alternance : | | | |
| Contrat d'apprentissage | | | |
| Contrat de qualification | | | |
| Nombre d'entreprises existantes en ZUS | X | X | France entière |
| Nombre d'entreprises existantes en ZFU | X | X | France entière |
| Nombre d'entreprises créées (ZUS et ZFU) | X | X | France entière |
| Nombre d'entreprises transférées (ZUS et ZFU) | X | X | France entière |
| Nombre d'emplois existants, transférés et créés dans les ZFU | X | | France entière |
| Nombre d'embauches réalisées par les entreprises implantées dans les ZFU de personnes résidant en ZUS | X | | |
| Taux de suivi des demandeurs d'emploi en ZUS par le service public de l'emploi | | | |
| Investissements publics réalisés dans chaque ZUS, ZRU et ZFU | | | |

| Indicateurs associés au logement | Disponible pour les ZUS agrégées à l'échelle nationale | Disponible à la ZUS | Champ territorial |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Nombre annuel de logements sociaux construits dans les ZUS dans le cadre de la rénovation urbaine | X | | France entière |
| Nombre annuel de logements sociaux démolis dans les ZUS dans le cadre de la rénovation urbaine | X | | France entière |
| Nombre annuel de logements intermédiaires construits dans les ZUS dans le cadre de la rénovation urbaine | | | |
| Nombre annuel de logements sociaux réhabilités dans les ZUS dans le cadre de la rénovation urbaine | X | | France entière |
| Nombre de logements concernés par des transformations d'usage dans le cadre de la rénovation urbaine | | | |
| Nombre de conventions de gestion urbaine de proximité dans le cadre de la rénovation urbaine | | | |
| Nombre de logements vacants et évolution | X | | France métropolitaine |
| Taux de rotation dans les logements | | | |
| Nombre de logements traités en opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat | X | X | France métropolitaine |
| Nombre de plans de sauvegarde dans les ZUS | X | X | France métropolitaine |
| Nombre de logements sociaux construits dans les communes ayant moins de 20 % de logements sociaux | X | | France entière |
| Nombre de logements individuels destinés à l'habitation principale, réalisés ou acquis par des propriétaires et situés dans les ZUS | | | |

| Indicateurs associés à la réussite scolaire | Disponible pour les ZUS agrégées à l'échelle nationale | Disponible à la ZUS | Champ territorial |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Nombre d'enseignants pour cent élèves dans les écoles (exprimé en équivalent temps plein) | X | X | France entière |
| Nombre moyen d'élèves par structure pédagogique au collège | X | X | France entière |
| Dotation totale horaire dans les collèges | X | X | France entière |
| Proportion d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège | X | X | France entière |
| Proportion d'enseignants de moins de trente ans dans les écoles | X | X | France entière |
| Proportion d'enseignants de moins de trente ans dans les collèges | X | X | France entière |
| Nombre de classes d'enseignement général de lycées | X | X | France entière |
| Nombre d'établissements d'enseignement supérieur | X | X | France entière |
| Résultats aux évaluations nationales : entrée en CE2 et entrée en sixième (considérés dans tous les cas à partir de l'écart aux moyennes nationales) | | | |
| Proportion d'élèves en retard au début du cycle 3 (CE2) | | | |
| Proportion d'élèves en retard à la fin du cycle 3 (CM2) | | | |
| Proportion d'élèves en retard de deux ans ou plus en sixième | | | |
| Taux d'accès de sixième en troisième | X | X | |
| Devenir des élèves de troisième en fin de seconde générale et technologique : | | | |
| Proportion d'élèves orientés vers une première ES | X | X | France entière |
| Proportion d'élèves orientés vers une première L | X | X | France entière |
| Proportion d'élèves orientés vers une première S | X | X | France entière |
| Proportion d'élèves orientés vers une première SMS ou STT | X | X | France entière |
| Proportion d'élèves orientés vers une première STI ou STL | X | X | France entière |
| Proportion d'élèves orientés vers un baccalauréat technologique (Bt) spécifique | X | X | France entière |
| Proportion d'élèves orientés vers un BEP ou CAP | X | X | France entière |
| Proportion d'élèves redoublants | X | X | France entière |
| Proportion autres cas | X | X | France entière |
| Devenir des élèves de troisième en fin de seconde professionnelle : | | | |
| Proportion d'élèves orientés vers une terminale BEP ou un CAP | X | X | France entière |
| Proportion d'élèves redoublants | X | X | France entière |
| Proportion autres cas | X | X | France entière |
| Résultats au diplôme national du brevet (DNB) des collèges | X | X | France entière |
| Taux de réussite aux baccalauréats général, technologique et professionnel | X | X | France entière |
| Proportion d'élèves boursiers reçus au brevet des collèges | | | |
| Proportion d'élèves boursiers reçus au baccalauréat | | | |

| Indicateurs associés au domaine « sécurité et tranquillité publiques » | Disponible pour les ZUS agrégées à l'échelle nationale | Disponible à la ZUS | Champ territorial |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Nombre de crimes et délits commis dans les zones urbaines sensibles enregistrés par les services de police et de gendarmerie par catégorie d'infraction (28 index de l'État 4001 sur 107) | X | X | 674 ZUS de France et 9 ZUS de Paris |
| Taux d'élucidation (des faits précédents) | | | |
| Nombre d'outrages et violences à agents de la force publique (État 4001) | X | X | 674 ZUS de France et 9 ZUS de Paris |
| Nombre d'incidents scolaires signalés dans les collèges sur la base des données du système de recensement et de signalement des faits de violence | | | |
| Nombre d'agents d'unités spécialisées (brigade des mineurs et brigade de prévention de la délinquance juvénile) affectés aux circonscriptions comprenant une ZUS | | | |
| Nombre de lieux d'accueil d'aide aux victimes dans les communes comprenant une ZUS | | | |
| Nombre de dispositifs d'accès au droit et à la justice (maisons de la justice et du droit, point d'accès au droit) | | | |
| Nombre de contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance | | | |
| Nombre d'éducateurs de prévention spécialisée | | | |
| Nombre d'agents de médiation sociale, dont adultes relais | | | |

| Indicateurs associés à la santé | Disponible pour les ZUS agrégées à l'échelle nationale | Disponible à la ZUS | Champ territorial |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Ratio de praticiens médicaux pour 5 000 habitants dans les ZUS | X | X | France entière |
| Nombre d'actes par médecin généraliste | | | |
| Ratio de praticiens paramédicaux pour 5 000 habitants dans les ZUS | | | |
| Nombre de maisons de santé existantes et créées en ZUS | | | |
| Nombre de réseaux de santé publique intervenant en ZUS | | | |
| Ratio entre le nombre de titulaires de la Couverture maladie universelle et la population totale | X | | France métropolitaine |
| Nombre de permanences d'accès aux soins de santé en ZUS | X | X | France entière |
| Part du budget des programmes de santé publique affectée en ZUS | X | | France entière |
| Taux de réalisation des prescriptions de soins à l'issue des bilans de santé scolaire | | | |
| Nombre d'agents de médiation sociale, dont adultes relais | | | |

| Indicateurs associés aux équipements et services publics | Disponible pour les ZUS agrégées à l'échelle nationale | Disponible à la ZUS | Champ territorial |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|
| Ratios des effectifs à la population pour les ZUS | | | |
| Taux de vacances de postes | | | |
| Durée moyenne de présence dans le poste | | | |
| Nombre de maisons des services publics | X | | France entière |

Observation locale et politique de la ville

Guide méthodologique

| | |
|-----------------------------------------------------------|--------|
| Introduction | p.40 |
| Population, démographie | p. 43 |
| Économie, emploi, insertion et marché du travail | p. 57 |
| Niveau de vie, pauvreté | p. 69 |
| Logement, foncier, rénovation urbaine | p. 79 |
| Éducation, scolarité | p. 97 |
| Sécurité | p. 105 |
| Santé | p. 117 |
| Cadre de vie, équipements et gestion urbaine de proximité | p. 129 |
| Vie sociale, citoyenneté | p. 141 |
| Accessibilité, transports publics | p. 151 |

Introduction

Les fiches thématiques qui constituent le guide méthodologique, répertorient un ensemble d'informations et de préconisations, permettant de répondre aux questions d'ordre tant méthodologique que technique pour la mise en œuvre d'une observation infracommunale.

Ce document se veut ainsi très pratique, et des liens hypertextes ont été identifiés dès lors qu'une source d'information ou sa méthodologie étaient disponibles sur Internet. Les indicateurs proposés ne comportent pas de caractère obligatoire et selon les questionnements retenus localement, il appartient aux acteurs d'organiser leur dispositif d'observation et un débat public annuel.

Ce guide vient compléter, entre autres, le Guide de l'évaluation des Cucs (V2) édité par la DIV. La plupart des indicateurs proposés ici ont, en effet, le cas échéant, vocation à intégrer un référentiel d'évaluation. La construction d'indicateurs de suivi, de réalisation et d'impact nécessite, toutefois, la définition préalable d'objectifs de politique publique et la mise en place d'un questionnement évaluatif. La formalisation de ce questionnement constitue en effet l'étape nécessaire à la consolidation d'une statistique d'observation en un indicateur d'évaluation.

Une partie des indicateurs présentés est mobilisée par la DIV auprès de ses partenaires, notamment des services de l'INSEE, et disponible à l'Onzus ou sur le SIG Ville. Ils sont par conséquent accessibles aux services déconcentrés de l'État et partenaires de la politique de la ville sans contractualisation préalable.

Ces documents doivent permettre d'engager ou d'orienter le dialogue avec les fournisseurs de données, notamment les directions régionales de l'Insee, en tenant compte des sources déjà négociées au plan national pour l'observation des zones urbaines sensibles et des autres quartiers prioritaires des Cucs. L'élaboration d'une convention entre les fournisseurs et l'utilisateur des données constitue le cadre privilégié d'un tel partenariat. Elle garantit un accès régulier aux fichiers dans le respect des règles du secret statistique et de la confidentialité des données.

Dix thématiques pour appréhender les quartiers

Le guide comporte dix fiches thématiques qui présentent chacune les principaux questionnements soulevés, les sources de données statistiques à mobiliser, ainsi qu'une sélection d'indicateurs permettant de traiter chacun de ces questionnements.

- Population, Démographie
- Logement, foncier, rénovation urbaine
- Niveau de vie et précarité
- Économie, emploi, insertion et marché du travail
- Éducation, scolarité
- Santé
- Sécurité
- Vie sociale, citoyenneté
- Cadre de vie, équipements et gestion urbaine de proximité
- Accessibilité, transports publics

Les fiches rendent compte des indicateurs et de leurs sources, de leur usage et de leur construction, mais aussi de leurs limites. Celles-ci ont vocation à être complétées progressivement selon l'évolution des sources statistiques et des problématiques relevées.

Les rédacteurs n'ont pas recherché l'exhaustivité mais proposent une sélection de matériaux permettant aux dispositifs locaux d'observation d'orienter leurs travaux et de s'engager, le cas échéant, vers des partenariats spécifiques pour l'acquisition de données notamment.

Des fiches pratiques destinées à guider la démarche d'observation

Les fiches s'organisent autour de 6 parties :

- Une introduction présentant les problématiques de la politique de la ville en lien avec les objectifs des contrats urbains de cohésion sociale.
- Une série de questionnements relevant de trois registres :
 - État des lieux : les questions posées permettent de dresser le profil socio-économique des habitants des quartiers, l'état du parc de logement, le panorama des entreprises, des équipements et offre de services (questionnements sur le stock). L'année de référence se situe au démarrage de l'observation. Une actualisation régulière de ces données est préconisée.
 - Dynamiques et analyse d'évolution : les questions sélectionnées doivent fournir une observation entre deux périodes (questionnements sur les flux) et rendre compte des dynamiques du quartier (notamment sur les mobilités, mais aussi sur les changements de statut : entrée / sortie du chômage, du RMI, etc.),
 - Actions, dispositifs mis en œuvre : les questionnements s'attacheront à réaliser le suivi quantitatif d'actions et de dispositifs mis en œuvre

- Une présentation des sources statistiques : le nom du fichier, l'organisme auprès duquel il est disponible, le champ de la base de données, le contenu, les conditions de mobilisation des données, en particulier la disponibilité des données à l'échelle infra-communale (ZUS, autres quartiers, Iris, section cadastrale...). Le travail nécessaire pour la géo-localisation et la production d'indicateurs est précisé ainsi que des mises en garde (difficulté d'accès, qualité des informations...).
- Des exemples de travaux réalisés à une échelle infra-communale : travaux d'observatoires locaux existants. Ils concernent l'ensemble des quartiers d'une agglomération et/ou les quartiers de la politique de la ville.
- Une bibliographie : elle répertorie des ouvrages et des documents internet permettant d'approfondir les sources statistiques et les questionnements développés.
- Une sélection d'indicateurs pour répondre aux principaux questionnements énoncés.

Une sélection d'indicateurs pertinents

Les indicateurs sont organisés autour des trois entrées de la partie « questionnements » : Etat des lieux, dynamiques et évolution, actions et dispositifs mis en œuvre. Pour chacun sont précisés :

- Dans la colonne « Indicateurs », la dénomination de l'indicateur et sa définition (calcul, ratio...).
- Dans la colonne « source », le nom de l'organisme producteur et/ou diffuseur et, s'il y a lieu, le nom du fichier de données.
- Dans la colonne « Rythme d'actualisation », l'intervalle de temps entre chaque diffusion et éventuellement la date de la première diffusion.
- Dans la colonne « Échelles territoriales », la disponibilité des données à l'infracommunale et notamment sur les ZUS et les quartiers Cucs.

Les données produites de façon standard pour les ZUS, le sont le plus souvent à l'initiative de l'Onzus. Elles peuvent être produites pour chaque ZUS ou l'ensemble des ZUS agrégées à l'échelle nationale, voir spécifiquement sur les communes ayant une ZUS.

Les données sont produites pour d'autres maillages infra-communaux (IRIS, périmètres des quartiers Cucs, Ilots, sections cadastrales..) et elles sont, en général, disponibles à une échelle communale et supra-communale (agglomération, département, région...). Les agences d'urbanisme sont amenées à analyser l'ensemble des quartiers de leur agglomération dépassant ainsi les seuls quartiers inscrits au titre de la politique de la ville. C'est pourquoi la mention ZUS peut être étendue à tout territoire infra-communal observable.

La mention « Données infracommunales à négocier avec les structures responsables » indique quant à elle que doit être engagée une démarche partenariale avec l'organisme producteur de données au niveau local, celui-ci ne réalisant pas de manière standard ces traitements à l'échelle infracommunale.

- La colonne « Disponibilités nationales » présente une source de diffusion de fichiers harmonisés au niveau national. Il s'agira du « Rapport de l'Onzus » pour des indicateurs disponibles sur l'ensemble des ZUS au plan national ou du SIG Ville pour des données fournies sur chaque ZUS, leur commune et agglomération.

Population, démographie

Le nombre d'habitants d'une commune ou d'un quartier et son évolution dans le temps constituent une information de référence pour tous les décideurs. Ce décompte est une des missions fondamentales des recensements de population réalisés par l'Insee ; ils permettent historiquement d'obtenir des informations exhaustives et fiables à l'échelle des quartiers. Le passage depuis 2004 à l'enquête annuelle du recensement, dont les premiers résultats à l'échelle infracommunale seront disponibles progressivement à partir de mars 2009, offre des perspectives de suivi annuel des quartiers, mais marque aussi une rupture dans les pratiques d'observation en termes d'exploitation des données du recensement et de suivi des séries longues.

De même, le thème de la mobilité résidentielle et son impact sur la polarisation sociale des quartiers ont été développés à l'échelle infracommunale, notamment dans les rapports annuels de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus). Dès 2005, ces travaux d'observation ont montré l'ampleur de la mobilité individuelle sur une période intercensitaire : plus de 60 % des habitants des zones urbaines sensibles (ZUS) ont changé de logement entre 1990 et 1999. Par la suite, ces analyses ont fait appel à d'autres sources complémentaires au recensement Insee (fichier des logements à l'échelle communale - Filocom). L'ambition est de disposer d'éléments qui permettent de rendre compte régulièrement des évolutions du peuplement résidentiel dans les quartiers, à la fois en ZUS et hors ZUS, et de décrire notamment des phénomènes de mobilité, d'entrées et de sorties de ces zones. Les inflexions dans les profils des nouveaux arrivants apparaissent comme un thermomètre de la dynamique des quartiers.

Enfin, la baisse de la taille moyenne des ménages et le vieillissement de la population (notamment celle de la tranche d'âge née pendant le baby boom) animent de nombreux débats au sein des collectivités ; ces évolutions interrogent les élus sur les besoins des populations en termes d'habitat, de services et d'équipements. Mais ces problématiques ne représentent qu'un des nombreux aspects soulevés par l'analyse des caractéristiques de la population, ces dernières servant également de référentiel pour le calcul d'autres indicateurs destinés à comparer, à un moment donné, certaines populations spécifiques à l'ensemble de la population du quartier.

RÉDACTEURS :

Philippe CHOFFEL,
Responsable de l'Observatoire national des ZUS, Délégation Interministérielle à la ville

Philippe HEROUER, *Chargé d'études Habitat - Observatoire, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole*

Questionnements

1 • État des lieux

- Combien d'habitants résident dans le quartier ?
- Quelle est la structure démographique (âge, sexe) de la population du quartier ?
- Quelle est la composition des ménages (âge, taille, familles monoparentales, couples avec ou sans enfant, structure familiale, catégorie socioprofessionnelle...) ?
- Quelles sont les nationalités représentées ? Quelle est la part de la population immigrée ?
- Quelle est la part des populations spécifiques (étudiants, personnes âgées, personnes handicapées) ?

2 • Dynamique et analyse d'évolution

- Comment évolue la population d'un quartier ?
- Quelle est l'évolution de sa structure démographique (âge, sexe) ?
- Quelle est l'évolution de la composition des ménages ?
- Quelles sont les caractéristiques des personnes emménagées récemment dans les quartiers (âge, sexe, revenus, nationalité...) ? Quel est le taux de renouvellement ?
- Quels sont les ménages les plus mobiles ? Quels sont les profils sociaux des ménages qui entrent et qui sortent selon les quartiers ?
- Constate-t-on une spécialisation des quartiers sur ces différents critères (origine sociale, classe d'âge, nationalité) ?

3 • Actions, dispositifs mis en œuvre

- Quelles sont les actions mises en œuvre par les collectivités pour adapter les services et les équipements à l'évolution de la population du quartier (vieillesse, petite enfance...) ?
- Quels sont les moyens mobilisés pour améliorer le maintien au domicile ou dans la commune des personnes âgées et des personnes dépendantes (restauration à domicile, hébergement, services...) ?
- Quelles sont les actions d'informations mises en œuvre par les collectivités pour accueillir les nouveaux habitants (réunion d'accueil, livret...) ?

Sources

Sources principales

Le recensement de la population – Insee

Le recensement de la population fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Réalisée pour la première fois en 2004, le recensement repose désormais sur une enquête annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Il succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Ce n'est donc qu'à partir de 2008 que l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et que 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus auront été pris en compte dans le nouveau recensement ; ceci permettra de diffuser, à partir de 2009, les résultats complets du recensement.

Les échelles les plus fines pour la diffusion des données infracommunales (disponibles uniquement pour les communes de plus de 10 000 habitants) sont, de façon standard, l'IRIS 2000 (îlots regroupés pour l'information statistique) mais aussi, pour des prestations à la demande, des zonages infracommunales ; ces derniers correspondent mieux aux quartiers utilisés pour la mise en œuvre des politiques urbaines. Les bénéficiaires de ce service seront des organismes ayant une mission de service public, qui signeront une convention avec l'Insee. La zone infracommunale sur laquelle seront produits ces tableaux comportera au moins 1 000 logements.

► *Diffusion des enquêtes annuelles de recensement en régime permanent à compter de 2009*

• Calendrier de diffusion des populations légales :

- fin 2008 : pour toutes les communes, un chiffre de population légale au 1^{er} janvier 2006 (année médiane du cycle 2004-2008) ;

La règle : Chaque début d'année N (ex. : 2010), l'enquête annuelle permettra d'obtenir des résultats avancés au 1^{er} janvier de l'année N-3 (ex. : 2007) pour la France et chacune de ses régions, mais aussi pour un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants, celles enquêtées exhaustivement dans l'année concernée.

- mars 2009 : publication des populations légales des ZUS et des zones franches urbaines (ZFU) ;
- fin 2009 : diffusion des données statistiques à l'IRIS ;
- courant 2010 : diffusion des données statistiques des ZUS et des ZFU.

• Calendrier de diffusion des résultats statistiques détaillés : mise à disposition progressive à partir de mi-2009

La règle : Les résultats détaillés de l'année N-3 (ex. : 2007) seront produits l'année N (ex. : 2010) à tous les niveaux géographiques, jusqu'à l'IRIS, et porteront sur l'année médiane des cinq dernières années, c'est-à-dire sur N-3 (ex. : 2007, année médiane du cycle 2005-2009).

Niveau 1 : Chiffres clés

Composition socioéconomique des communes et des quartiers jusqu'au niveau IRIS et quartier politique de la ville. Six thèmes :

| Thèmes | Sources |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Évolution et structure de la population | Recensement de population (RP) exploitation principale et état civil |
| Emploi / population active | RP exploitation complémentaire, limité aux zones de plus de 2 000 habitants |
| Formes et conditions d'emploi | RP exploitation principale |
| Diplômes / formation | RP exploitation principale |
| Famille / situation matrimoniale | RP exploitation complémentaire, limité aux zones de plus de 2 000 habitants |
| Logement | RP exploitation principale, tableaux spécifiques DOM |

Niveau 2 : Tableaux détaillés (structure de la population jusqu'au niveau IRIS et quartier politique de la ville)

Ils s'inspirent de ceux du recensement de la population de 1999 repartis en douze thèmes. Le niveau de détail des nomenclatures dépendra de la taille des communes, classée en trois tranches :

- 2 000 à 10 000 habitants
- 10 000 à 50 000 habitants
- plus de 50 000 habitants

Les IRIS et les quartiers politique de la ville correspondent au niveau de nomenclature identique à celui des petites communes.

Niveau 3 : Bases de données téléchargeables

- tableaux téléchargeables sur Internet
- disponible pour l'ensemble des communes

Pour les spécialistes analysant le territoire, le niveau de détail est voisin de celui disponible pour les plus grandes communes. Des avertissements méthodologiques (notamment ceux liés aux questions de sondage) seront précisés à l'internaute.

Niveau 4 : Fichiers de données individuelles

Fichiers détails anonymisés, le nombre de variables et de modalités diffère selon les niveaux géographiques :

- un fichier logement (au niveau IRIS et commune)
- deux fichiers individus
- trois fichiers mobilités / migrations

► *Les évolutions liées au nouveau recensement*

(extrait du site Internet de l'Insee, <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/imeths01n.pdf>)

C'est au niveau communal que la différence de traitement entre les communes au-dessous ou au-dessus du seuil de 10 000 habitants a le plus d'implications. En effet, les communes de moins de 10 000 habitants, recensées exhaustivement tous les cinq ans, connaîtront une situation assez proche de celle qui prévalait lors des recensements généraux. L'intervalle intercensitaire étant réduit à cinq ans, elles bénéficient d'une actualisation plus fréquente, mais ponctuelle. En revanche, dans les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte et donc le rafraîchissement sont annuels. Toutefois, les résultats qui en découlent sont d'une nature différente (sondage) de ceux, ponctuels, des recensements généraux et nécessitent donc une certaine accoutumance pour donner leur pleine mesure.

En particulier, le recours à l'échantillonnage, même à un taux élevé de 40 % sur cinq ans, a marqué une rupture majeure dans l'esprit des utilisateurs. Il faut pourtant rappeler que les recensements généraux n'étaient jamais exploités exhaustivement pour toutes les variables et que certaines d'entre ces dernières – comme la profession et la catégorie socioprofessionnelle, mais aussi l'activité économique ou les structures familiales – n'étaient exploitées que pour un quart des individus. Dans le nouveau recensement, les variables profession, activité économique et structures familiales sont exploitées, comme par le passé, sur un quart des questionnaires des communes de moins de 10 000 habitants, mais sur la totalité des questionnaires collectés dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Dans ces communes, on atteindra donc un taux de 40 % pour ces informations au lieu de 25 % par le passé.

En second lieu, les données du recensement général, portant toutes sur une même date, présentaient un caractère plus concret et rassurant que l'accumulation de données pendant cinq ans. Il incombe donc aux statisticiens producteurs de prouver aux usagers l'utilité, pour leurs besoins habituels, de résultats construits à partir de ces données collectées au cours de cinq années, et notamment de montrer que, par rapport à des résultats ponctuels mais utilisés plusieurs années après, des informations pluriannuelles présentant un caractère lissé permettent de mieux saisir les tendances de fond au-delà des bruits conjoncturels et de suivre les mouvements en cours plutôt que de les constater ex post.

► *Mesure des évolutions*

Toutes les évolutions devront être calculées sur une période de cinq ans, et jamais d'une année sur l'autre. Cela se traduit par un suivi possible à compter de 2014 pour les grandes villes (première évolution connue de 2006 à 2011), et 2011 pour un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants (première vague du recensement).

► *Mesure des mouvements migratoires*

La connaissance des mouvements migratoires au niveau communal est une préoccupation majeure des communes. Le recensement général ne permettait cette mesure que tous les huit ou neuf ans, donc à des intervalles variables, et induisait une analyse fortement normative de ces mouvements en les considérant stables sur la période et en occultant, par exemple, les phénomènes de retournement.

Le nouveau recensement mesure les migrations de la même façon qu'auparavant : on calcule le solde migratoire dit « apparent » en partant de l'évolution de la population, dont on retranche l'accroissement naturel (les naissances moins les décès) tel que le

fournissent les statistiques de l'état civil. Le fait de pouvoir réaliser ce calcul à intervalles rapprochés permet de repérer plus rapidement les inflexions éventuelles des tendances. Compte tenu du caractère cyclique du nouveau recensement, il est demandé de calculer ces soldes sur un intervalle de cinq ans, mais on pourra actualiser ce calcul tous les ans.

Pour intégrer la non-simultanéité de la collecte des données, on émet l'hypothèse supplémentaire que les probabilités de migration ont une certaine inertie dont les évolutions ne sont significativement décelables que sur des périodes d'une certaine longueur. La conséquence de cette hypothèse est que, comme pour les autres variables du recensement, les résultats produits donnent une vision « moyenne » de la période et que les évolutions sont lissées. Cette façon de modéliser est usuelle en démographie, par exemple dans l'analyse de la fécondité.

► *Typologie d'IRIS*

Une des utilisations des résultats du recensement au sein d'une commune est la cartographie sociale de ses quartiers. Il s'agit le plus souvent d'établir une typologie des différents quartiers au regard de critères comme la structure sociale de la population, l'exposition au chômage, les caractéristiques du parc de logements et toutes caractéristiques présentant une assez grande inertie.

Des simulations réalisées sur des IRIS du recensement de 1999 montrent que le classement des IRIS n'est pas affecté par le recours au sondage. De plus, cette robustesse n'est pas affectée, bien au contraire, par la complexité des critères pris en compte pour réaliser la typologie. En revanche, ce type d'analyse peut désormais être mené à tout instant, sur la période des cinq dernières années, sans considération de la date du dernier recensement.

► *Zones à la demande*

Le nouveau recensement, parce qu'il s'appuie non plus sur la brique de base que constituaient les îlots en ville mais sur le répertoire des adresses (RIL – répertoire d'immeubles localisés), offre la possibilité de recomposer des territoires infra-urbains, non plus en terme d'îlots mais en terme d'adresses. Ainsi, il devient possible de produire des informations nouvelles, comme par exemple, dans le cas d'un projet de tramway, le nombre de personnes résidant le long d'un tracé envisagé.

Dans le cas d'un équipement urbain, la zone de chalandise est en général limitée à la proximité immédiate du commerce. Faute d'avoir des résultats sur une zone spécifique, il peut être utile de disposer au minimum d'une clé de répartition des résultats des IRIS englobants, par exemple le nombre de logements ou de personnes au niveau très fin de l'îlot ou même de l'adresse.

► *Cas des données bilocalisées*

Le cas des données de flux est sans doute celui qui interpelle le plus les utilisateurs.

Comment obtenir la même information qu'au recensement général où les flux, par exemple de déplacements de commune à commune pour raison de travail, étaient saisis au même instant ? Les communes étant recensées à des dates différentes, les déplacements d'une commune A vers une commune B seront observés une année donnée, alors que les flux réciproques, à savoir de la commune B vers la commune A, seront peut-être observés quatre ans plus tard !

Une simulation a été réalisée sur l'agglomération de Montpellier. La typologie des déplacements domicile-travail au sein de cette agglomération montre une très forte polarisation autour de la ville centre. Par ailleurs, dans une agglomération de cette importance, la répartition des communes de moins de 10 000 habitants entre les groupes de rotation de communes présente un caractère tout à fait équilibré. Ainsi, tous les ans, 45 000 habitants sont recensés en moyenne dans l'agglomération, les informations s'en trouvant alors régulièrement actualisées.

L'utilisation de fichiers complémentaires au recensement est en cours d'étude à l'Insee. Le fichier des déclarations annuelles des données sociales (DADS) pourrait prendre le relais pour les migrations domicile-travail.

► *Les constructions nouvelles*

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le plan de sondage tient compte spécifiquement des adresses nouvelles, pour lesquelles il est important de connaître le nombre exact de logements afin de réaliser les extrapolations. À cet effet, les adresses nouvelles sont enquêtées de façon exhaustive au maximum dans les cinq ans qui suivent leur entrée dans le RIL.

Chaque année, l'Insee dispose, sur les adresses nouvelles, de données exhaustives datées de trois ans en moyenne. Dès lors, une caractérisation statistique fine et annuelle des nouveaux habitants est envisageable au bénéfice des utilisateurs. C'est un apport non négligeable du nouveau recensement pour l'étude de la construction neuve, qui reste le plus souvent un phénomène conjoncturel à l'échelle d'une commune (un programme immobilier concentre généralement la construction neuve sur quelques années). Les recensements généraux, qui avaient lieu tous les huit ou neuf ans, ne permettaient pas d'appréhender de manière totalement satisfaisante la construction neuve.

De plus, une des composantes nécessaires aux projections de population scolaire est l'estimation du nombre d'enfants à scolariser par cycles d'études dans les constructions neuves. Les résultats du nouveau recensement apporteront une information fine pour l'estimation des taux de peuplement et de scolarisation.

Les fichiers des allocataires – Insee / Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) / Caisse d'allocations familiales (Caf)

Ces fichiers rassemblent des informations sur les allocataires – terme désignant les responsables des dossiers pour l'ensemble de la famille – mais aussi sur la population bénéficiaire – qui comprend l'allocataire, son conjoint, ses enfants et éventuellement les autres personnes à charge. Ces fichiers homogènes sur l'ensemble des CAF et disponibles pour la France entière incluent les informations suivantes : fiche signalétique de l'allocataire, état civil, régime d'aide, activité (suivie en mensuel), présence de prestations, allocations logement, données sur le revenu et le montant des prestations, données sur le RMI.

Il est donc possible d'analyser, à l'échelle communale ou infracommunale (cf. expérience de Grenoble), des indicateurs sur les types de ménages (monoparentaux, couples) et leur situation vis-à-vis de l'activité et des ressources, et d'identifier par exemple les enfants vivant dans des ménages à faibles revenus.

Les données des CAF permettent également d'appréhender des populations spécifiques, comme les étudiants par exemple. La quasi-totalité des allocataires étudiants perçoivent une aide au logement.

Cette source est renseignée dans la fiche thématique consacrée aux niveaux de vie et pauvreté.

Le fichier des logements à échelle communale (Filocom) - Direction régionale de l'équipement (DRE) / Direction des affaires économiques et internationales (DAEI) / Centre d'études techniques de l'équipement (Cété) Nord-Picardie

Cette source permet de caractériser l'occupation du parc de logements selon la composition des ménages (notion de nombre de personnes à charge) et leurs revenus ; elle offre également une approche sur le profil social des emménagés récents.

L'analyse de ces données permet de mener, tous les deux ans, une analyse fine de la disparité des communes et de leurs différents quartiers ainsi que des mouvements résidentiels d'entrées et de sorties du parc.

Cette source est renseignée dans la fiche thématique consacrée au logement, au foncier et à la rénovation urbaine.

Les fichiers d'état civil – Communes et IRIS

Les données sont disponibles annuellement par type d'événements domiciliés (naissances, décès et mariages). Elles sont communiquées classiquement par commune ; la disponibilité par quartier varie selon les systèmes d'information des communes.

Ces statistiques annuelles sont dressées à partir des bulletins statistiques de l'état civil, établis par les maires, au moment et dans la commune où les événements ont lieu. Le lieu de l'événement est celui du domicile. Les événements d'une année N sont décrits dans les limites communales du 1er janvier de l'année N+1.

Elles permettent de mesurer à une échelle très fine – et à défaut de recensement récent – les mouvements naturels de la population.

L'Insee a réalisé un géocodage des fichiers des naissances 2005 et 2006 à l'échelon de l'IRIS à partir des statistiques de l'état civil. Ce processus suppose la disponibilité d'une adresse de résidence dont la qualité est ici moindre que sur les autres sources. Par ailleurs, certaines naissances sont enregistrées sans référence à une adresse de domicile (naissances sous X), ce qui conduit à un géocodage en partie incomplet : les totaux communaux disponibles sur le site peuvent en effet être légèrement supérieurs.

- L'informatisation des registres d'état civil, ainsi que les exploitations pouvant en être faites, sont très inégales selon les communes.
- Les communes effectuent généralement une mise sous informatique des naissances, mais plus rarement des décès.

Pour aller plus loin

Les statistiques du conseil général et de la caisse d'allocations familiales

Le nombre de naissances par quartier est comptabilisé sur la base de l'examen médical du huitième jour communiqué au conseil général et des allocations naissance de la CAF. En outre, il est possible de suivre la participation des familles au coût des différents modes d'accueil pour vérifier la notion de mixité sociale, et d'appréhender régulièrement le taux d'activité féminine par quartier.

Cette source est renseignée dans la fiche thématique consacrée à la santé.

Exemples de travaux réalisés

- *Observation dynamique de la politique de la ville, rapport annuel 2001*, Agence d'urbanisme de Grenoble, 2002.
- *Observation dynamique de la politique de la ville, rapport annuel 2003*, Agence d'urbanisme de Grenoble, 2004.
- *Orléans centre-ville : dossier d'informations statistiques*, Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise, octobre 2007.
- *Les parcs de logement et leur occupation dans l'aire urbaine de Lille et sa zone d'influence : Un outil d'analyse du fonctionnement des parcs de logements et de la mixité sociale*, Agence de développement et d'urbanisme Lille Métropole, 2008.

Bibliographie

- *Comment suivre les évolutions urbaines ? Outils et méthodes : actes du séminaire de l'observation urbaine du 26 octobre 2004*, Certu, DGUHC, Insee, Fnau, Collection Aménagement et urbanisme, Certu, 2005, 77 p.
- *Pour comprendre le recensement de population*, Insee Méthodes, n° hors série, mai 2005.

Lien : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=imeths01>

- *Méthodes d'estimations de population : comparaisons et seuils de validité*, Certu – CETE Normandie-Centre, rapport d'étude, 86 p., décembre 2005.

Lien : http://www.certu.fr/catalogue/product_info.php?products_id=1081&language=fr

- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2006 (Habitat – Logement, Mouvements résidentiels et dynamique des quartiers, pp. 166-193)*, Délégation interministérielle à la ville, 2007.

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| État des lieux | Population et structure démographique | Nombre d'habitants | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS, quartiers prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) (estimation RP 1999) | Site Internet SIG (système d'information géographique) Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Nombre d'habitants par sexe, âge détaillé, état matrimonial, type d'activité (actif ou inactif), catégorie socioprofessionnelle | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Densité de population | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Part de la population de moins de 16 ans dans la population totale | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Part de la population de plus de 60 ans (par rapport à la population totale) | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Indice de vieillissement (population de plus de 60 ans rapportée à la population de moins de 20 ans) | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Nombre d'actes de naissances | Insee, services municipaux - Fichiers d'état civil | Annuel | Commune, IRIS (pour les communes de plus de 10 000 habitants) | Site Internet de l'Insee |
| | Nombre d'actes de décès | Services municipaux - Fichiers d'état civil | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | Composition des ménages et des familles | Nombre de ménages | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Nombre de personnes (1, 2, 3, 4, 5 et plus) par ménage | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-----------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| État des lieux | Composition des ménages et des familles | Nombre total de ménages par sexe, âge et type d'activité de la personne de référence du ménage | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Part des couples (avec ou sans enfant), familles monoparentales et personnes isolées sur le total des ménages | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Nombre total de ménages par âge de la personne de référence du ménage | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale ZUS et quartier (demande spécifique à la Direction des affaires économiques et internationales (DAEI)) | |
| | | Nombre de ménages par tranches de revenus par unité de consommation | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale ZUS et quartier (demande spécifique à la DAEI) | |
| | | Composition familiale (famille monoparentale, couple avec ou sans enfant, nombre de personnes par ménage) | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale ZUS et quartier (demande spécifique à la DAEI) | |
| | | Ancienneté dans le logement | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale ZUS et quartier (demande spécifique à la DAEI) | |
| | Nationalité | Part de la population française sur la population totale | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Part de la population étrangère dont CEE et hors CEE sur la population totale | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Part des ménages étrangers dont CEE et hors CEE sur le total des ménages | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | Population spécifique | Part des allocataires étudiants sur l'ensemble des ménages | CAF | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| État des lieux | Population spécifique | Part des enfants âgés de 0 à 2 ans révolus bénéficiant d'une aide à la garde sur le total des enfants d'allocataires | CAF | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) | CAF, Insee | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | Site Internet SIG Ville (données communales) |
| | | Proportion de la population scolaire et en formation | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) | CAF, Insee | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| Dynamique et analyse d'évolution | Évolution de la population et de la composition des ménages | Évolution dans le temps des indicateurs d'état des lieux | | | | |
| | Mobilité résidentielle | Caractéristiques des ménages ayant emménagés selon leur lieu de naissance et leur lieu de résidence (catégorie socioprofessionnelle, structure par âge, composition familiale...) | Insee - Recensement de population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Nombre et caractéristiques des emménagés récents par rapport à l'ensemble des ménages | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et quartier (demande spécifique à la DAEI) | |
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Adaptation des services et équipements aux évolutions démographiques | Nombre et type d'actions mises en œuvre pour adapter les services et les équipements à l'évolution de la population du quartier | Commune | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Accueil des nouveaux habitants | Nombre et type d'actions d'information mises en œuvre pour accueillir les nouveaux habitants | Commune | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Aide aux populations spécifiques | Part des bénéficiaires d'une prestation du centre communal d'action sociale (CCAS) | CCAS | Annuel | IRIS (pour certaines villes), données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Public de la restauration à domicile | CCAS | Annuel | IRIS (pour certaines villes), données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Public des espaces personnes âgées | CCAS | Annuel | IRIS (pour certaines villes), données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Public des logements foyers | CCAS | Annuel | IRIS (pour certaines villes), données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Public des maisons de retraite | CCAS | Annuel | IRIS (pour certaines villes), données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Public des services infirmiers à domicile | CCAS | Annuel | IRIS (pour certaines villes), données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Public du service social | CCAS | Annuel | IRIS (pour certaines villes), données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

Économie, emploi, insertion et marché du travail

La réduction des disparités territoriales et l'amélioration de l'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires constituent un objectif central de la politique de la ville.

Ces territoires présentent des écarts importants en matière de chômage par rapport au reste de leur agglomération mais aussi par rapport à la moyenne nationale du fait de la présence, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de certaines catégories de population plus fragiles.

Cette situation défavorable à l'emploi des résidents est d'autant plus prononcée que le tissu économique de ces zones prioritaires est peu développé et peu diversifié. En 2006, les zones urbaines sensibles (ZUS) présentent une croissance du nombre d'établissements inférieure de près de deux points à celle de leurs unités urbaines.

Un certain nombre de dispositifs économiques ont donc été mis en place dans les quartiers prioritaires, favorisant, d'une part, l'aide à l'accès ou au retour à l'emploi des personnes fragilisées sur le marché du travail et, d'autre part, le maintien et le développement de l'activité économique dans ces territoires pour satisfaire une partie de la demande d'emploi locale et soutenir la mixité fonctionnelle dans ces quartiers.

Les nombreuses interactions entre le marché de l'emploi, l'insertion sur le marché du travail et le développement économique des territoires de la politique de la ville nécessitent d'étudier ces problématiques conjointement.

Afin de mieux comprendre les dynamiques en cours et améliorer l'efficacité des politiques mises en œuvre, il convient :

- d'analyser la demande d'emploi et d'examiner les indices de mixité fonctionnelle du quartier, avec notamment l'équilibre entre résidentiel et activité ;
- d'apprécier autant que faire se peut les trajectoires professionnelles des habitants des quartiers prioritaires pouvant alterner chômage, emplois aidés et retour à l'emploi ou au chômage ;
- d'identifier les obstacles à l'accès au lieu de travail des résidents des quartiers par les transports en commun.

RÉDACTEURS :

Christelle DE MIRAS,
Chargé d'études statisticien,
Observatoire national des ZUS,
Délégation Interministérielle
à la ville

Patrick SILLARD, Responsable
adjoint de l'Observatoire
national des ZUS, Délégation
Interministérielle à la ville

Nicole PONTON FRÉNAV,
Sociologue, Pôle Grands
Territoires, Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'Agglomération Lyonnaise

Questionnements

1 • État des lieux

La situation du marché de l'emploi auquel appartiennent les résidents des zones urbaines sensibles peut être appréhendée par les questionnements suivants :

Concernant la demande d'emploi

- Comment se répartit la demande d'emploi (en nombre et/ou en taux de chômage) dans l'agglomération ?
- Quelles sont les caractéristiques des demandeurs d'emploi (sexe, âge, durée du chômage, formation, qualification, métier) ?
- Quelles sont les caractéristiques de la population active du quartier dans le contexte de l'agglomération et du bassin d'emploi ?
- Comment s'insèrent les jeunes sortant du système scolaire sur le marché du travail ?
- Quel est le niveau de qualification des personnes qui sont éloignées du marché du travail ou s'y trouvent fragilisées (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI, de l'allocation spécifique de solidarité et de l'allocation parent isolé, autres personnes hors des dispositifs) ?

Concernant l'emploi, et l'offre d'emplois

- Quelles sont les caractéristiques des entreprises et des emplois au niveau de l'agglomération et du bassin d'emploi ?
- Quels sont les secteurs d'activité des établissements présents ?
- Quelle est la composition des emplois occupés ?
- Quelles sont les caractéristiques des postes ouverts dans les entreprises situées au voisinage du quartier et qui restent vacants ?
- Quel est le lieu de résidence des salariés des entreprises localisées dans le quartier ?
- Quelles sont les offres d'emploi de l'ANPE par type d'emploi, niveau de qualification, secteur d'activité, métier ?
- Quelles sont les intentions d'embauches des établissements affiliés à l'Assédic dans les bassins d'emploi ?

Par ailleurs, une analyse de l'activité économique des établissements situés dans les ZUS ou les zones franches urbaines (ZFU), en vue d'une meilleure compréhension de la composition fonctionnelle de ces quartiers (résidentiel, activité économique), ne peut pas être éludée

- Quel est le profil d'activité des établissements présents sur le territoire ?
- Quel est le mode d'implantation des établissements : transferts, créations, successions... ?
- Quel est le nombre de salariés par type d'établissements ?
- Quel est l'âge moyen des établissements présents ?
- Quel est le taux de survie des établissements ?
- Quels sont les freins rencontrés par les porteurs de projet qui veulent créer leur entreprise (locaux, financement...) ?
- Quelle est la part des actifs de la ZFU travaillant dans une entreprise implantée dans la ZFU ?

2 • Dynamique et analyse d'évolution

- Combien de nouveaux établissements se sont implantés au sein des ZFU depuis leur création ? Combien d'embauches ont donné lieu à des exonérations de charges sociales ? Quelle part a bénéficié aux résidents de ces quartiers ?
- Comment se réalise l'adéquation entre la demande de travail disponible à l'échelle de l'agglomération et l'offre de travail existant au niveau du quartier ?
- Quelles sont les conséquences du fonctionnement du marché du travail sur les spécialisations des quartiers ?
- Quelle est la mesure du déséquilibre spatial entre la concentration de la demande et de l'offre d'emploi ?
- Quel est l'état des mouvements entre les pôles d'habitat et les pôles d'emploi ?

3 • Actions, dispositifs mis en œuvre

- Pour les principaux dispositifs de la politique de l'emploi, quelle est la part des personnes bénéficiaires parmi l'ensemble de la population du quartier potentiellement éligible ?
- Quel est le profil des personnes suivies par les dispositifs d'insertion par l'économique : sexe, âge, niveau de formation, situation à l'entrée (RMI, chômage longue durée...), situation à la sortie ?
- À combien peut-on évaluer les sorties positives des principaux dispositifs de la politique de l'emploi (sachant qu'une sortie positive correspond à l'obtention d'un CDI ou d'un CDD d'au moins six mois), formation qualifiante, création d'activité ?
- Combien de personnes bénéficient d'un contrat aidé dans l'agglomération ? Combien se situent dans un parcours « plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) » ? Combien de jeunes sont suivis par les missions locales ?
- Quelle est la part des contrats aidés d'insertion dans le secteur marchand ? dans le secteur non marchand ?
- Quels sont les structures et les moyens mobilisés pour la mise en place de la politique de l'emploi ? (nouveaux équipements et services publics, formes de participation et de concertation, association d'insertion par l'économique...) ?
- Quels sont les effets en termes d'activité économique et d'emploi d'un certain nombre de dispositifs incitatifs et/ou dérogatoires de type ZFU et zone de redynamisation urbaine (ZRU) au niveau du quartier et de son agglomération ?

Sources

Sources principales

Le fichier des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

Direction régionale de l'Insee / ANPE

L'exploitation du fichier des demandeurs d'emploi en fin de mois par l'ANPE permet d'obtenir, à un niveau d'information infracommunal (ZUS, ZFU...), des statistiques pour les différentes catégories de demandeurs d'emploi (sexe, âge...). La disponibilité de ces données est trimestrielle (Observatoire national des zones urbaines sensibles - Onzus). Cette source permet de réaliser des comptages au niveau local.

Définition des demandeurs d'emploi disponible sur le site de l'Insee

Lien : http://www.insee.fr/fr/indicateur/indic_conj/donnees/method_idconj_17.pdf

Le fichier SIRENE – Direction régionale de l'Insee

Issu du répertoire SIRENE des établissements, ce fichier est restreint au champ ICS (industrie, commerce et services). Cette source de l'Insee est disponible annuellement à l'Onzus. Elle permet de réaliser des comptages d'établissements au niveau local. Localement, les établissements du fichier peuvent être géolocalisés sur l'ensemble d'une agglomération ou d'une ville, ce qui permet des exploitations infracommunales sur des périmètres définis.

Contenu de la base de données disponible sur le site de l'Insee

Lien : <http://www.sirene.tm.fr/pages/infodisp.asp?contenu=contenu>

Le répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Direction régionale de l'Insee

Le répertoire des entreprises et des établissements est directement issu du fichier SIRENE. Il permet de distinguer chaque année le stock, les créations et les transferts d'établissements. Localement, il peut être utilisé à l'échelle des ZFU, notamment dans le cadre d'un partenariat avec les secrétariats généraux pour les affaires régionales (Sgar).

Contenu de la base de données disponible sur le site de l'Insee.

Lien : http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/aideContenuHTML.asp?namePage=aide_source_sirene

L'enquête « emploi » – Direction régionale de l'Insee

Source statistique de l'Insee permettant de mesurer le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle permet également de déterminer différentes statistiques sur la formation, l'activité des femmes ou des jeunes, ainsi que sur le type d'emploi occupé (profession, précarité...). Son mode de collecte est trimestriel mais sa disponibilité annuelle. Cette enquête permet uniquement d'effectuer des comparaisons entre résidents des ZUS et hors ZUS au niveau national (Onzus).

Méthodologie de l'enquête « emploi » disponible sur le site de l'Insee

Lien : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/sources/sou-enq-emploi-continu.htm

Le dispositif « connaissance locale de l'appareil productif (CLAP) » Direction régionale de l'Insee

Système d'information produit par l'Insee et alimenté par plusieurs sources, ce dispositif vise à fournir des statistiques sur l'emploi salarié et les rémunérations localisées au lieu de travail à un niveau géographique fin. Il est constitué par les établissements du répertoire national des entreprises et des établissements SIRENE.

Les informations sur l'emploi salarié résultent, quant à elles, d'un traitement des différents fichiers des déclarations annuelles de données sociales (emploi), des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (rémunérations) et des fichiers de paies de la fonction publique d'État. Les données sont actualisées annuellement, dix-huit mois après l'enquête.

Le fichier « aide au chômeur créateur repreneur d'entreprise (Accre) » – Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP)

Le fichier des bénéficiaires de l'Accre peut être fourni localement par la DDTEFP chaque année. Il contient l'ensemble des demandes d'aides formulées dans l'année. Il donne des informations sur le profil du porteur de projet et les caractéristiques de l'activité qu'il souhaite créer, l'adresse du créateur et de la future implantation. Un champ (assez mal renseigné pour l'instant) permet d'identifier les créations en ZFU.

Le fichier des entrants dans les dispositifs de la politique de l'emploi

Ces données, qui portent sur les bénéficiaires de contrats aidés, sont traitées et géolocalisées par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et sont disponibles à une fréquence annuelle. Elles permettent notamment de mesurer des taux de couverture, indicateurs de l'efficacité des dispositifs de la politique de l'emploi.

Pour mémoire, le taux de couverture correspond au nombre de bénéficiaires du dispositif rapporté au nombre total de bénéficiaires potentiels.

Le fichier des structures d'insertion par l'activité économique

Les unités statistiques représentent l'ensemble des structures ayant employé des salariés dans le cadre de l'insertion par l'économique. La mesure de leur activité se fait en termes de nombre d'heures. L'exploitation de ce fichier est faite annuellement par la Dares.

Localement, les DDEFP peuvent fournir des tableaux de bord par type de structure (entreprise d'insertion, association intermédiaire, entreprise de travail temporaire d'insertion, atelier et chantier d'insertion) et par structure.

Le suivi des contrats aidés – DDTEFP

Les DDTEFP peuvent fournir annuellement des statistiques sur les contrats aidés du plan de cohésion sociale par département « zone territoriale emploi formation (ZTEF) » (= contrats territoriaux emploi formation du département).

Les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Localement, les PLIE peuvent renseigner des statistiques sur les personnes en parcours chaque année (leur profil, les étapes, les sorties vers l'emploi...). Ils peuvent également offrir la possibilité d'identifier le public résidant en quartier prioritaire.

Pour aller plus loin

Tableaux de bord de la Dares

Lien : http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/politique-emploi-formation-professionnelle/tableau-bord-mensuel-politiques-emploi-du-marche-du-travail/tableaux-par-departement-region-2096.html?var_recherche=t

Déclarations annuelles de données sociales

Présentation de la source

Lien : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/dec-ann-don-soc.htm

Exemples de travaux réalisés

- *Les zones franches urbaines de la première génération, une attractivité bien réelle : bilan 1997-2002 – Note rapide sur la gestion locale*, Laurif, juillet 2004.
- *Tableau de bord des zones franches en Île-de-France*, Laurif, 2007, 60 p.
- *Observatoire emploi, insertion, cohésion sociale : les résultats 2006*, Observatoire partenarial lyonnais en économie (Opale), novembre 2007.
- *Les zones franches de l'agglomération lyonnaise : tableau de bord*, Observatoire partenarial lyonnais en économie (Opale), février 2008.

Bibliographie

- *Les contrats d'aide à l'emploi du plan de cohésion sociale en 2005 : premier bilan*, coll. Premières informations et premières synthèses, Dares, n° 37.3, septembre 2006.

Lien : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/2006.09-37.3-2.pdf>

- *L'insertion par l'activité économique en 2005*, coll. Premières informations et premières synthèses, Dares, n° 33.2, août 2007.

Lien : <http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/2007.08-33.2.pdf>

Définition des contrats aidés : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/contrat-aide.htm

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| État des lieux | La demande d'emploi | Taux de chômage dans l'ensemble des ZUS et dans l'ensemble des agglomérations concernées par la politique de la ville (évolution annuelle et ventilation par sexe) | Insee - Enquête « emploi » | Annuel | Ensemble des ZUS | Rapport de l'Onzus |
| | | Taux de chômage pour les jeunes actifs de moins de 25 ans dans les ZUS et les agglomérations concernées par la politique de la ville (évolution annuelle et ventilation par sexe) | Insee - Enquête « emploi » | Annuel | Ensemble des ZUS | Rapport de l'Onzus |
| | | Nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à l'ANPE résidant en ZUS (évolution annuelle) | ANPE / Insee - Fichier DEFM | Annuel | ZUS, quartiers prioritaires des Cucu (estimations 1999 Insee) | Site internet SIG (système d'information géographique) Ville, site internet de l'Insee* |
| | | Part de femmes parmi les demandeurs d'emploi en ZUS | ANPE / Insee - Fichier DEFM | Annuel | ZUS, quartiers prioritaires des Cucu (estimations 1999 Insee) | Site Internet SIG Ville, site internet de l'Insee* |
| | | Évolution annuelle du nombre d'étrangers parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à l'ANPE et résidant en ZUS | ANPE / Insee - Fichier DEFM | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi en ZUS | ANPE / Insee - Fichier DEFM | Annuel | ZUS, quartiers prioritaires des Cucu (estimations 1999 Insee) | Site Internet SIG Ville, site internet de l'Insee* |
| | | Part des plus de 50 ans parmi les demandeurs d'emploi en ZUS | ANPE / Insee - Fichier DEFM | Annuel | ZUS, quartiers prioritaires des Cucu (estimations 1999 Insee) | Site Internet SIG Ville, site internet de l'Insee* |
| | Durée du chômage | Part des demandeurs d'emploi étant au chômage depuis plus d'un an | ANPE / Insee - Fichier DEFM | Annuel | ZUS, quartiers prioritaires des Cucu (estimations 1999 Insee) | Site Internet SIG Ville, site internet de l'Insee* |
| | | Part des demandeurs d'emploi en première inscription à l'ANPE | ANPE / Insee - Fichier DEFM | Annuel | ZUS, quartiers prioritaires des Cucu (estimations 1999 Insee) | Site Internet SIG Ville, site internet de l'Insee* |
| | Chômage et précarité | Part des bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE | ANPE / Insee - Fichier DEFM | Annuel | ZUS, quartiers prioritaires des Cucu (estimations 1999 Insee) | Site Internet SIG Ville, site internet de l'Insee* |
| | Niveau de formation des demandeurs d'emploi | Taux de chômage pour les actifs de faible niveau de formation dans les ZUS et les agglomérations de référence (évolution annuelle) | Insee - Enquête « emploi » | Annuel | Ensemble des ZUS | Rapport de l'Onzus |

* Données disponibles à la ZUS et à l'IRIS

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| État des lieux | Niveau de qualification des demandeurs d'emploi | Nombre de chômeurs inscrits à l'ANPE selon leur niveau de qualification (évolution annuelle) | ANPE / Insee - Fichier DEFM | Annuel | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs (estimations 1999 Insee) | Site Internet SIG Ville, site internet de l'Insee* |
| | Spécificités de la population active | Population active ventilée par sexe, catégorie socioprofessionnelle et niveau d'étude | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs (estimations 1999 Insee) | Site Internet SIG Ville, site internet de l'Insee* |
| | | Taux d'activité | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | Démographie des établissements existants | Part d'établissements par tranches de salariés | Insee - Répertoire SIRENE | Annuel (an-2) | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Nombre d'entreprises existantes en ZUS (Champ : établissements ayant une activité de commerce, de service ou d'industrie) | Insee - Répertoire SIRENE | Annuel (an-2) | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Répartition par secteurs d'activité des établissements (Champ : établissements ayant une activité de commerce, de service ou d'industrie) | Insee - Répertoire SIRENE | Annuel (an-2) | ZUS | Site Internet SIG Ville, site internet de l'Insee* |
| | | Nombre d'entreprises existantes en ZFU (Champ : établissements ayant une activité de commerce, de service ou d'industrie) | Insee - Répertoire SIRENE | Annuel (an-2) | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Nombre d'entreprises créées en ZUS et en ZFU (Champ : établissements ayant une activité de commerce, de service ou d'industrie) | Insee - Répertoire SIRENE | Annuel (an-2) | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Part des établissements nouvellement créés en ZUS et en ZFU (Champ : établissements ayant une activité de commerce, de service ou d'industrie) | Insee - Répertoire SIRENE | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville, site internet de l'Insee* |
| | | Nombre total d'emplois | Insee - CLAP | Annuel (an-2) | ZUS | Rapport de l'Onzus |
| Dynamique et analyse d'évolution | Évol. des caract. des demandeurs d'emploi | Évolution des demandeurs d'emploi selon l'âge, la durée du chômage, la formation et la qualification | ANPE / Insee - Fichier DEFM | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | Mobilité des habitants | Evolution du taux de motorisation | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, tous les cinq ans dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS | Site Internet SIG Ville |

* Données disponibles à la ZUS et à l'IRIS

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| Dynamique et analyse d'évolution | Mobilité des habitants | Migrations domicile - travail | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | Développement économique | Evolution du Nombre d'entreprises transférées (ZUS, ZRU et ZFU) (Champ : établissements ayant une activité de commerce, de service ou d'industrie) | Insee - Répertoire SIRENE | Annuel (an-2) | ZFU | Site Internet SIG Ville |
| | | Evolution du Nombre d'établissements implantés, créés ou transférés en ZFU | Insee - Répertoire des entreprises et des établissements (sur commande) | Annuel (an-2, an-3) | ZFU | |
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Politique de l'emploi, aides à l'embauche en entreprise | Dénombrement des embauches exonérées en ZRU | Dares | Annuel (mensuel possible) | Ensemble des ZRU | Rapport de l'Onzus |
| | | Dénombrement des embauches exonérées en ZFU (du 1 ^{er} au 50 ^e salarié) | Dares | Annuel (mensuel possible) | Ensemble des ZFU | Rapport de l'Onzus |
| | | Dénombrement des bénéficiaires du contrat jeune en entreprise | Dares | Selon disponibilités | ZUS, ZFU, ZRU | Rapport de l'Onzus |
| | | Dénombrement des bénéficiaires du contrat initiative emploi | ANPE / Dares | Selon disponibilités | ZUS, ZFU, ZRU, | Rapport de l'Onzus |
| | | Taux de couverture des aides aux emplois des entreprises d'insertion (nombre de postes de travail ouvrant droit à une aide forfaitaire / nombre de salariés permanents en équivalent temps plein) | Dares | Annuel | France entière | Site Internet de la Dares |
| | | Taux de couverture des contrats d'insertion à la vie sociale (Civis). (Entrée en dispositif de personnes inscrites à l'ANPE / nombre de chômeurs de catégorie 1+2+3 au 31 décembre précédent) | Dares | Annuel | France entière | Site Internet de la Dares |
| | Secteur non-marchand | Taux de couverture des contrats d'avenir (CAV). (Entrée en dispositif de personnes inscrites à l'ANPE / nombre de chômeurs de catégorie 1+2+3 au 31 décembre précédent) | Dares | Annuel | Département | |
| | | Taux de couverture des contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE). (Entrée en dispositif de personnes inscrites à l'ANPE / nombre de chômeurs de catégorie 1+2+3 au 31 décembre précédent) | Dares | Annuel | Département | Site Internet de la Dares |

* Données disponibles à la ZUS et à l'IRIS

Actions, dispositifs mis en œuvre

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales | |
|-----------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------|--|
| | Secteur non-marchand | Nombre d'entrées en CAE (sexe, âge, niveau de formation, minima sociaux, métier, statut employeur...) | DDTEFP Rhône | Annuel | Zone territoriale emploi formation (ZTEF) | | |
| | | Nombre d'entrées en CAV (sexe, âge, niveau de formation, minima sociaux, métier, statut employeur...) | DDTEFP Rhône | Annuel | Zone territoriale emploi formation (ZTEF) | | |
| | Secteur marchand | Taux de couverture du contrat initiative emploi (CIE) | Dares | Annuel | Département | Site Internet de la Dares | |
| | | Taux de couverture des contrats jeunes en entreprise. (Indicateur approché : proportion de jeunes des ZUS dans l'ensemble des contrats jeunes) | Dares | Annuel | Département | Site Internet de la Dares | |
| | | Nombre d'entrées en CIE (sexe, âge, niveau de formation, minima sociaux, métier, statut employeur...) | DDTEFP Rhône | Annuel | Zone territoriale emploi formation (CTEF) | | |
| | | Taux de couverture des contrats insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) | Dares | Annuel | Département | Site Internet de la Dares | |
| | | Exonération des associations en ZFU (1er-15e salarié), nombre d'embauches exonérées | Dares | Selon disponibilités | Département | Site Internet de la Dares | |
| | | Stages de formation et d'insertion : taux de couverture des stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) | Dares | Selon disponibilités | Département | Site Internet de la Dares | |
| | | Taux de couverture du programme TRACE (volet accompagnement dans l'emploi de Civis). Pour le calcul d'un taux de couverture, la définition du public doit être précisée | Insee - Répertoire SIRENE | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville | |
| | | (Indicateur approché : proportion de jeunes des ZUS dans l'ensemble des bénéficiaires) | Dares | Annuel | Département | Site Internet de la Dares | |
| | | Taux de couverture des contrats en alternance | Dares | Annuel | Département | Site Internet de la Dares | |
| | | Nombre de contrats d'apprentissage | Dares | Annuel | Département | Site Internet de la Dares | |
| | | Taux de couverture du programme PACTE | Dares | Annuel | Département | Site Internet de la Dares | |
| | | Dév. éco. et emploi | Taille des établissements implantés, créés ou transférés en ZFU | Insee - Répertoire des entreprises et des établissements (sur commande) | Annuel (an-2, an-3) | ZFU | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Développement économique et emploi | Nombre d'emplois existants, transférés et créés dans les ZFU (ZRU) | Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) ^{**} . | Selon disponibilités | ZFU, ZRU | |
| | | Nombre d'embauches de personnes résidant en ZUS réalisées par les entreprises implantées dans les ZFU | Dares - Déclarations d'embauche | Annuel | Ensemble des ZFU | |
| | | Nombre de recrutements effectués donnant lieu à exonération | DDTEFP | Annuel | ZFU | |
| | | Dont résidents ZFU et ZUS | DDTEFP | Annuel | ZFU | |
| | | Dont femmes | DDTEFP | Annuel | ZFU | |
| | | Niveau de formation des personnes recrutées | DDTEFP | Annuel | ZFU | |
| | | Situation avant embauche des personnes recrutées | DDTEFP | Annuel | ZFU | |
| | | Type de contrat proposé | DDTEFP | Annuel | ZFU | |
| | | Taux de suivi des demandeurs d'emploi en ZUS par le service public de l'emploi | ANPE | | Le contenu précis de cet indicateur et les conditions de sa production sont à l'étude | |
| | | Origine des transferts géographiques | Insee - Répertoire SIRENE | Annuel (an-2) | ZUS | |
| | | Activités des nouveaux établissements implantés | Insee - Répertoire SIRENE | Annuel | ZUS | |
| | | Nombre total d'emplois créés | Urssaf | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de salariés au 31 décembre dans les établissements implantés en ZFU | Urssaf | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Activité des structures d'insertion par l'économique | Nombre de personnes issues des ZUS | Structure(s) d'insertion | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de personnes ayant travaillé | Structure(s) d'insertion | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

^{**} Des estimations du nombre d'emplois existants sont aussi possibles à partir des sources SIRENE, CLAP et Urssaf

Actions, dispositifs mis en œuvre

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| | Activité des structures d'insertion par l'économique | Nombre de structures actives en fin de mois (disponible par type de structure : EI, AI, ETTI...) | DDTEFP | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de personnes embauchées dans le cadre des chantiers d'insertion | DDTEFP | Selon disponibilités locales | Département | |
| | | Nombre de personnes actives au dernier jour du mois (disponible par type de structure) | DDTEFP | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de personnes mises à disposition par sexe (disponible par type de structure) | DDTEFP | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre moyen d'heures travaillées pendant l'année | Structure(s) d'insertion | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Caractéristiques du public accueilli par les structures d'insertion par l'économique | Effectifs ventilés par sexe | Structure(s) d'insertion | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Effectifs ventilés par tranches d'âge (les moins de 25 ans, les plus de 50 ans...) | Structure(s) d'insertion | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Effectifs ventilés par niveau de formation | Structure(s) d'insertion | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Effectifs ventilés selon leur principal moyen de locomotion disponible (véhicule personnel, deux-roues, transports en commun) | Structure(s) d'insertion | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Situations personnelle et professionnelle à l'entrée dans la structure (RMI, ASS, DE...) | DDTEFP | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Situation à la sortie de la structure (CDI, CDD, DE, sans nouvelle...) | DDTEFP | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

Niveaux de vie et pauvreté

La pauvreté ou la richesse des individus est un phénomène multidimensionnel que l'on ne peut évaluer à l'aune de leurs seules ressources monétaires. Pour évaluer les situations de pauvreté, l'ensemble des conditions de vie d'un ménage doivent être appréhendées, et notamment les aspects du logement, de la santé, de l'éducation et de la culture – autant de champs investis directement par la politique de la ville et les collectivités locales dans l'objectif d'une réduction des inégalités entre quartiers défavorisés et territoire national, et dont l'accès n'est pas uniquement fonction des ressources monétaires des individus.

L'approche en termes de revenus permet d'appréhender la pauvreté dite « monétaire » ; cette dernière cherche généralement à repérer les personnes dont les niveaux de vie sont inférieurs à un montant donné, dit « seuil de pauvreté ». Elle est souvent privilégiée car elle reste un facteur explicatif important des difficultés d'accès des individus à certains biens ou services, tels que ceux évoqués précédemment. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent des écarts importants en termes de revenus fiscaux et de niveaux de vie par rapport aux unités urbaines qui les abritent. En 2002, le revenu fiscal moyen par unité de consommation des zones urbaines sensibles représentait seulement 58 % du revenu équivalent dans les unités urbaines les abritant, et 61 % du même revenu au niveau national (rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2006). Environ la moitié des ZUS avait un revenu médian inférieur de 60 % à celui de leur unité urbaine. L'étude de la pauvreté monétaire peut être approfondie via l'analyse de la structure des revenus des populations (part des revenus salariaux, des revenus du patrimoine, etc.) ainsi que via celle des effets redistributifs des prestations sociales et des impôts (sur les différentiels de niveaux de vie observés avec d'autres populations, par exemple).

Les revenus appréhendés dans les sources cernent cependant généralement mal deux dimensions des ressources des ménages : les revenus du patrimoine, mais aussi les ressources non monétaires, à savoir les aides en nature¹, la consommation de biens autoproduits, ou encore le fait d'être propriétaire de son logement. Ce dernier point rejoint l'idée que l'on peut penser la pauvreté au-delà du seul cadre monétaire, en essayant de caractériser plus directement et globalement les difficultés matérielles d'existence des individus telles qu'elles sont objectivement observées ou subjectivement ressenties. La « pauvreté en conditions de vie » va justement mesurer le degré de possession ou de privation d'un certain nombre

RÉDACTEURS :

Nadège COUVERT,
Chargé d'études statisticien,
Observatoire national des ZUS,
Délégation Interministérielle
à la ville

Nicole PONTON FRÉNAV,
Sociologue, Pôle Grands
Territoires, Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'Agglomération Lyonnaise

¹ • Gratuité de certaines prestations pour les bénéficiaires de minima sociaux, allocation pour l'autonomie pour les personnes âgées.

de biens ou attributs². Ces problématiques sont abordées dans d'autres fiches thématiques, comme celles relatives au logement et à la santé.

Enfin, la pauvreté peut également être mesurée via l'intégration dans des dispositifs spécifiques de politique publique destinés à lutter contre la pauvreté et l'exclusion – minima sociaux, couverture maladie universelle complémentaire, etc. – et accessibles sous conditions de ressources. Contrairement aux deux mesures précédentes – davantage préconisées pour appréhender les évolutions tendancielle de la pauvreté –, ce type de données est a priori plus sensible à la conjoncture et permet de disposer d'indicateurs de court terme intéressants (rapport 2007-2008 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale). En revanche, il ne permet pas de mesurer de manière précise les évolutions des privations qui caractérisent la pauvreté³.

Dans chaque approche retenue, il convient de pouvoir caractériser les groupes de population les plus précaires (âge, composition du ménage, situation dans l'emploi, etc.) au sein de chaque quartier. On pourra porter un intérêt particulier au phénomène des « travailleurs pauvres ».

Questionnements

1 • État des lieux

- Dans les quartiers, la pauvreté observée est-elle révélatrice de situations de grande précarité monétaire des ménages ?
- Quel est le revenu moyen ou médian déclaré des ménages fiscaux dans les quartiers de l'agglomération ? Les quartiers présentent-ils de grandes disparités de revenus sur leurs zones ? Quelle est la part des ménages non imposés dans ces quartiers ?
- Comment se décomposent les revenus des ménages de ces quartiers ? Quelle est, par exemple, la part des revenus des salaires ? Celle des revenus des professions non salariées, ou celle correspondant aux pensions et retraites ? Celle correspondant enfin aux revenus du patrimoine ?
- Comment les données précédentes se déclinent-elles en fonction des caractéristiques sociodémographiques des ménages ou des individus ? Quelle est la part des enfants et des personnes âgées vivant en situation de pauvreté ? Quelle est la part de « travailleurs pauvres » ?
- Quel rôle joue chacun des segments du parc de logements de ces territoires dans l'accueil des ménages modestes ? Quelles en sont les conséquences en termes de peuplement (plus ou moins forte représentation des ménages modestes) et d'attractivité du quartier ?

2 • Elle peut notamment chercher à évaluer les contraintes budgétaires (épargne, remboursement, etc.), les retards de paiement (factures, loyers, etc.), les restrictions de consommation (alimentation, logement, santé, éducation, culture, etc.), les difficultés de logement (accès à la propriété, équipement, confort, surpeuplement, taux d'effort financier consenti, etc.) pesant sur les individus. *Pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie ne se recouvrent pas totalement* (rapport 2007-2008 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale – Onpes ; on pourra également se référer à ce rapport de l'Onpes pour des propositions d'indicateurs destinés à mesurer les phénomènes d'exclusion).

3 • Il peut également refléter des changements dans la réglementation, sans lien avec l'évolution des situations de pauvreté.

2 • Dynamique et analyse d'évolution

- Comment évoluent le revenu moyen des ménages fiscaux et la part des ménages non imposés dans les quartiers de l'agglomération ? On pourra s'intéresser à des groupes particulièrement fragilisés de ces quartiers (allocataires ou bénéficiaires des caisses d'allocations familiales, « travailleurs pauvres »).
- Les disparités de revenus se résorbent-elles entre les différents quartiers de l'agglomération ?

3 • Actions, dispositifs mis en œuvre

- Quelle est la part des bénéficiaires de dispositifs destinés à lutter contre la précarité et ses effets (minima sociaux, couverture maladie universelle complémentaire, etc.) dans les quartiers de l'agglomération ?
- Quel est le profil sociodémographique de ces populations (âge, situation familiale et nombre d'enfants, situation professionnelle, etc.) ?

Sources

Sources principales

L'une des premières limites des sources de données sur la pauvreté et les revenus vient d'abord de leur appréhension souvent imparfaite des populations les plus en difficulté ou « marginales » – populations sans abri ou personnes vivant en hébergement collectif.

Dans les travaux, il est conseillé de retenir l'approche du « revenu par unité de consommation »⁴ : ce concept, qui permet de tenir compte de la taille et de la composition des ménages, est particulièrement préconisé dans le cadre d'analyses comparatives entre zones, ou pour analyser les inégalités de revenus à l'intérieur d'une zone.

Les revenus fiscaux localisés des ménages – Insee / Direction générale des impôts

Ces données détaillées sur les revenus fiscaux des ménages⁵ de la France métropolitaine sont issues de l'exploitation exhaustive des déclarations de revenus fiscaux des personnes physiques et de la taxe d'habitation fournies à l'Insee par la Direction générale des impôts (DGI).

4 • Pour comparer les revenus des ménages, on ne peut s'en tenir au revenu total du ménage, ni même au revenu par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Aussi, pour comparer les ressources de ménages de taille ou de composition différente, on calcule généralement le revenu par unité de consommation en rapportant le revenu (fiscal, disponible) du ménage au nombre d'unités de consommation (UC) de ce ménage, les unités de consommation étant établies de la manière suivante (échelle de l'Organisation de coopération et de développement économiques) : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de quatorze ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de quatorze ans.

5 • L'unité statistique de base – le ménage fiscal – est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus, avant tout abattement et déduction. Il ne tient pas compte des effets redistributifs des prestations sociales (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) ; il ne peut donc pas être assimilé à la notion de revenu disponible et ne permet pas de parler en termes de niveau de vie. Concernant les revenus catégoriels, les revenus salariaux comprennent les salaires et les indemnités de chômage tandis que les « autres revenus » recouvrent essentiellement les revenus du patrimoine, mais excluent des revenus défiscalisés comme le livret A et une partie des produits de placements soumis à prélèvement libératoire. Les données datées d'une année n correspondent à la taxation des revenus de l'année n , à la date du 31 décembre $n+1$.

Cette source permet d'étudier la distribution et les disparités – en plus de la structure – des revenus sur vingt-et-un zonages au total, allant de l'intercommunal (îlots regroupés pour l'information statistique - IRIS) au national (France métropolitaine) :

- cadrage : nombre total de ménages fiscaux, nombre total de personnes et d'unités de consommation des ménages fiscaux, population sans double compte au recensement de 1999 ;
- distribution des revenus : quartiles, déciles, moyennes et écart-type, indices de Gini, rapport interdécile des revenus des ménages de la zone (trois entrées « revenus » sont disponibles suivant que l'on s'intéresse au revenu total du ménage, au revenu par personne du ménage ou au revenu par unité de consommation du ménage) ;
- structure des revenus : la part des ménages imposés, la part des salaires et traitements dans le revenu fiscal, la part des bénéfices dans le revenu fiscal, la part des pensions, rentes et retraites dans le revenu fiscal, la part des autres revenus dans le revenu fiscal.

Sous certaines conditions, ces informations peuvent également être déclinées par taille de ménage fiscal ou tranche d'âge de la personne de référence.

L'existence, une année donnée, du ménage fiscal tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation. De ce fait, en sont exclus :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année de référence ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivité : en 2005, le défaut de couverture des ménages fiscaux a été évalué à environ 2,9 % du nombre « théorique » total de ménages fiscaux en France métropolitaine.

La liste des indicateurs disponibles varie selon les seuils de population (ménages ou population sans double compte au recensement de la population de 1999)⁶. Enfin, la comparaison temporelle des données peut poser problème, en raison de révisions éventuelles tant géographiques que conceptuelles.

6 • Aucun indicateur pour les zones de moins de cinquante ménages ; deux indicateurs pour les zones de cinquante ménages à moins de 2 000 habitants ; vingt-deux indicateurs pour les zones de 2 000 habitants ou plus. Dans les zones comptant au moins 10 000 habitants, la plupart des indicateurs sont, en plus, déclinés par tranche d'âge de la personne de référence (six classes) ou taille de ménage (cinq classes).

Les fichiers des allocataires – Insee / Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) / Caisse d'allocations familiales (Caf)

Ces fichiers rassemblent des informations sur les « allocataires » – terme qui désigne les responsables du dossier pour l'ensemble de la famille – mais aussi sur la « population bénéficiaire » – qui comprend l'allocataire, son conjoint, ses enfants et éventuellement les autres personnes à charge. Ces fichiers homogènes sur l'ensemble des CAF et disponibles pour la France entière incluent les informations suivantes : fiche signalétique de l'allocataire, état civil, régime d'aide, activité (suivie en mensuel), présence de prestations, allocations logement, données sur le revenu et le montant des prestations, données sur le RMI.

Le champ est celui des allocataires ayant touché – généralement en décembre – une prestation familiale, une aide au logement ou une prestation dite « de solidarité » (revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé, allocation aux adultes handicapés) versée par leur CAF. Il faut néanmoins souligner que d'autres organismes que la CAF versent des prestations sociales ; c'est notamment le cas des caisses des régimes agricoles, miniers ou maritimes. Les allocataires dépendant de ces caisses sont donc exclus du champ de la source CAF. Globalement, les CAF versent toutefois la grande majorité des prestations au niveau national. De ce fait, les chiffres nationaux transmis sont légèrement sous-estimés par rapport à ceux publiés par ailleurs par la Cnaf.

Le concept de revenu suivi par la source CAF se distingue du revenu fiscal. Il intègre diverses prestations sociales non imposables, mais seulement celles donnant lieu à un versement propre le mois d'observation (décembre) : ainsi, le numérateur (revenu mensuel disponible avant impôts) est égal à la somme des revenus annuels bruts déclarés par l'allocataire à la CAF divisée par douze, et du total des prestations perçues en décembre. Il s'agit donc là encore d'un revenu disponible avant impôts. En 2005 ont été introduites dans le calcul du revenu disponible la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), et l'allocation rentrée scolaire après « mensualisation ».

La population à « bas revenus » est déterminée sur le champ des allocataires pour lesquels les CAF peuvent raisonnablement bien appréhender les ressources (revenus et prestations) : sont exclus les étudiants, les allocataires de soixante-cinq ans et plus, ainsi que les allocataires de régimes spéciaux dont toutes les prestations ne sont pas versées par les CAF. La détermination de la population à bas revenus, à partir des sources CAF, fait actuellement l'objet d'une refonte.

Les comparaisons temporelles peuvent être rendues éventuellement délicates par les modifications législatives concernant les prestations logement et les minima sociaux, et les modalités de leur attribution ; elles le sont également pour toutes les données relatives aux revenus, en lien avec des changements de champ ou de calcul mentionnés précédemment. Il faut également être vigilant concernant des modifications de définition de certaines variables (« nombre d'enfants »⁷ entre autres).

Concernant la diffusion des indicateurs, aucun dénombrement inférieur à cinq après croisement des données n'est communiqué. À l'échelon infracommunal, les résultats sont communiqués sous réserve que le nombre d'allocataires faisant l'objet du traitement soit supérieur à cent.

7 • Toutes les variables prenant en compte la composition familiale sont déterminées, à compter de 2005, à partir de l'ensemble des enfants ouvrant droit à au moins une prestation versée quelle qu'elle soit, alors qu'auparavant, il s'agissait des seuls enfants ouvrant droit aux prestations familiales au sens strict.

Le fichier des logements à échelle communale (Filocom) – Direction régionale de l'équipement (DRE) / Direction des affaires économiques et internationales (DAEI) / Centre d'études techniques de l'équipement (Cété) Nord-Picardie

Filocom est issu du rapprochement de données fiscales et foncières – fichier de la taxe d'habitation, du fichier foncier (propriétés bâties soumises à la taxe d'habitation), du fichier des propriétaires (idem) et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

Ce fichier regroupe des informations sur le parc de logement et son statut d'occupation, sur les occupants du parc de résidence principale (dont les revenus), sur les propriétaires des logements et les mutations (année de la dernière mutation, mutations au cours des cinq dernières années). Il est détaillé de façon plus approfondie dans la fiche thématique consacrée au logement. On sera attentif au fait que la donnée de revenu imposable collectée par cette source est une mesure du revenu n'intégrant pas les effets redistributifs des impôts et des prestations sociales. Cette source permet également de faire le lien entre revenus et mobilité résidentielle, et donc d'appréhender l'attractivité des territoires (cf. rapport 2006 de l'Onzus).

Le niveau géographique auquel ces informations sont diffusées est la commune (dans la base GéoKit2) par les DRE mais aussi à des niveaux plus fins, comme la section cadastrale, sur demande spécifique à la DAEI du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Des traitements à façon sont également envisageables sur des microterritoires constitués d'agrégat de parcelles (et notamment les ZUS). Ces extractions infracommunales sont fournies par le centre d'études techniques de l'équipement (Cété) Nord-Picardie (voir la fiche thématique sur le logement).

Le fichier des bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire des assurés du régime général de l'Assurance maladie

Cette source regroupe des informations administratives et de consommation de soins sur les assurés du régime général ou ayant droit ; elle est renseignée de façon plus détaillée dans la fiche thématique consacrée à la santé. On retiendra qu'elle donne accès à des informations sur les bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)⁸. L'analyse de cette donnée est cependant limitée par le fait que la source ne couvre que les assurés du régime général de l'Assurance maladie (cf. fiche sur la santé), mais également par le fait que la CMUC cesse d'être opérationnelle à partir de l'âge de la retraite, le minimum vieillesse étant supérieur au plafond de ressources pour la CMUC. Notons que l'établissement de partenariats ou conventions au niveau régional est possible pour accéder à des données centralisées sur la CMUC issues des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), de la mutualité sociale agricole (MSA) et du régime social des indépendants (RSI).

8 • La Couverture maladie universelle (CMU) est également renseignée dans cette source. Mais, son accès n'étant pas conditionné par le niveau de ressources, elle n'est pas spécifique aux populations en difficulté et n'est pas très intéressante dans le cadre de la problématique de la précarité.

Pour aller plus loin

Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM)

Simplifié en 2006, le minimum vieillesse ne constitue pas une prestation mais garantit un revenu minimum. Il se compose d'une allocation de base ou d'une pension de retraite complétée de la majoration retraite, auxquelles s'ajoute éventuellement l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse, pour atteindre le « minimum vieillesse ». Au plan national en 2003, 64 % des allocations supplémentaires sont versées par les CRAM pour le régime général, 18 % par la MSA, 12 % par la Caisse des dépôts et consignations et 6 % par d'autres régimes.

Accordé sous conditions de ressources aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans (ou à partir de soixante ans dans le cas d'un individu inapte au travail, ancien combattant, mère de famille ouvrière...), le minimum vieillesse permet d'appréhender les situations de précarité des personnes âgées.

La base de données sur l'impôt sur le revenu par commune – DGI

Les données de l'impôt sur le revenu par commune permettent de fournir des données de cadrage à l'échelle de l'agglomération. Ces données sont disponibles tous les ans depuis 1987, et ce gratuitement sur le site Internet de la DGI pour les années les plus récentes⁹. Pour obtenir d'autres informations que celles accessibles sur le site Internet, une demande peut être déposée à la DGI.

Ces données permettent de connaître, par tranches de revenus, le nombre de foyers fiscaux, les revenus imposables de l'ensemble des foyers fiscaux, le nombre de foyers fiscaux imposés, les revenus imposables des foyers fiscaux imposés, et les revenus imposables des foyers fiscaux selon la catégorie (traitement et salaires, pensions et retraites).

On sera attentif au fait que le foyer fiscal ne recoupe pas exactement la notion de ménage ou de logement, car il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un même logement ; un foyer fiscal peut contenir la déclaration de personnes ne vivant pas dans le même logement. Cette unité d'observation peut donc se révéler problématique¹⁰.

Exemples de travaux réalisés

- *Observatoire territorial du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise. Indicateurs sociaux*, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, juin 2004.
- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2005 (Les revenus des habitants, pp. 44-51)*, Délégation interministérielle à la ville, 2005.
- *Regards sur les quartiers en Nord-Pas-de-Calais*, coll. Les dossiers de Profils, Insee, n° 88, décembre 2007.

Lien : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/nord-pas-de-calais/rfc/docs/DP88.pdf

⁹ • http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/documentation.impot;jsessionid=DXNKU3LATSMCXQFIEMPSFFWAVARXAIIV?espId=-1&pageId=doc_stat_donnees_detaillees&sfid=4503

¹⁰ • Notamment, en cas de mariage, trois déclarations sont souscrites – une pour la période commune et une pour chacun des époux pour la période antérieure au mariage – et trois foyers fiscaux décomptés.

- *Note de synthèse 2007, Observatoire social. Données 2006*, Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Brest, 2007.

Lien : <http://www.adeupa-brest.fr/telechargement/1216976524.pdf>

- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2006 (Habitat – Logement, Mouvements résidentiels et dynamique des quartiers, pp. 166-193)*, Délégation interministérielle à la ville, 2007.
- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2006 (Les revenus des habitants, pp. 60-66)*, Délégation interministérielle à la ville, 2007.

Bibliographie

- *Connaître les logements et leurs occupants à partir des sources Filocom et du recensement général de population*, coll. Les documents de travail du SES, ministère de l'Équipement, Direction des affaires économiques et internationales, Service économie et statistiques, 2003, 62 p.
- *L'infracommunal dans les CAF : enjeux, outils et méthodes*, coll. Dossier d'études, Cnaf, n° 74, novembre 2005.

Lien : <http://www.caf.fr/web/WebCnaf.nsf/VueLien/DOSSIERSETUDESNUMEROS?opendocUment>

- *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*, ONPES, La Documentation française, 2006.

Lien : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Indicateurs.pdf>

- Durang Xavier, « Les nouveaux visages de la pauvreté laborieuse. Une approche des travailleurs pauvres en région PACA à partir de la source CAF », *Recherches et Prévisions*, n° 88, 2007.
- *Source revenus fiscaux des ménages*, Insee, coll. Sources et Méthodes, version du 11 mars 2008.

Lien : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/sources/pdf/Revenus_Fiscaux.pdf

- *Dossier annuel 2008 de la MRIE : Pauvretés, précarités, exclusions*, Mission régionale de l'exclusion en Rhône-Alpes, 2008.
- *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, ONPES, La Documentation française, 2008.

Lien : <http://www.mrie.org/personnes-en-difficultes/publications.asp>

Notes des tableaux pages suivantes :

(*) : Données déclinables selon certaines caractéristiques de l'allocataire : sexe, âge, nationalité, statut d'occupation du logement (locataire en parc privé, locataire en parc HLM, propriétaire accédant), situation familiale (présence d'un conjoint, nombre et âge des enfants) (Fichier des allocataires - CAF/CNAF/INSEE)

(**) : Déclinable selon l'âge de la personne de référence et la taille des ménages (revenus fiscaux localisés des ménages / Insee / DGI)

(***) : Déclinable selon l'âge du référent fiscal, la taille des ménages et le statut d'occupation du logement (Filocom - DRE / DAEI ou CETE Nord-Picardie)

(****) : La population totale du territoire (à une échelle infracommunale) est fournie par les recensements de la population. Les indicateurs rapportés à la population totale devront être considérés avec beaucoup de précautions pour les années éloignées des résultats du recensement de la population. (cf. fiche sur la population).

11 • Allocataires actifs et en emploi au moins un mois dans l'année (en raison de leur situation et/ou de celle de leur conjoint) tout en ayant un niveau de vie inférieur au seuil de bas revenus à l'échelle du foyer

12 • Le nombre de ménages du territoire (à une échelle infracommunale) est fourni par les recensements de la population. Dans les périodes intercensitaires, il est possible de disposer du nombre de ménages à une échelle infracommunale d'après Filocom

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| État des lieux | Ménages fiscaux | Nombre de ménages fiscaux | Filocom | Tous les 2 ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |
| | | | Insee/DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages | Annuel (depuis 2000) | ZUS, IRIS depuis 2001 (indisponible en 2003) | Site Internet SIG Ville |
| | | Nombre total de personnes et d'unité de consommation des ménages fiscaux | Filocom | Tous les 2 ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |
| | | | Insee/DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages | Annuel (depuis 2000) | ZUS, IRIS depuis 2001 (indisponible en 2003) | Site Internet SIG Ville |
| | Revenus fiscaux des ménages imposés | Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (**/****) : moyenne, déciles, médiane, rapport inter-décile et indice de Gini | Filocom | Tous les 2 ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |
| | | | Insee/DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages | Annuel (depuis 2000) | ZUS, IRIS depuis 2001 (indisponible en 2003) | Site Internet SIG Ville |
| | | Part des ménages fiscaux non imposés parmi l'ensemble des ménages fiscaux (**/****) | Filocom | Tous les 2 ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |
| | | | Insee/DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages | Annuel (depuis 2000) | ZUS, IRIS depuis 2001 (indisponible en 2003) | Site Internet SIG Ville |
| | | Part des traitements/salaires, des pensions/retraites, des bénéficiaires et des autres revenus dans le revenu fiscal (**) | Revenus fiscaux localisés des ménages (INSEE- DGI) | Annuel | ZUS, IRIS depuis 2001 (indisponible en 2003) | Site Internet SIG Ville |
| | Les populations précaires | Revenu (avant prestations) par unité de consommation des allocataires CAF (*) (moyenne, médiane, déciles, etc.) | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infra-communales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Revenu (après prestations) par unité de consommation des allocataires CAF (*) (moyenne, médiane, déciles, etc.) | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infra-communales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des allocataires CAF dépendant à 50% et plus, 75% et plus, 100% des prestations (*), dans l'ensemble des allocataires | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infra-communales à négocier avec les structures responsables | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| État des lieux | Les populations précaires | Part des allocataires CAF à bas revenu (*) dans l'ensemble des allocataires | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infra-communales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part de la population à bas revenu (*) dans la population bénéficiaire CAF | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | Site Internet SIG Ville (données communales) |
| | | Part des enfants issus d'un foyer allocataire CAF à bas revenu dans l'ensemble des enfants bénéficiaires CAF | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des allocataires « travailleurs pauvres » ¹¹ dans l'ensemble des allocataires | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Revenu moyen par unité de consommation des allocataires à bas revenus (*) | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Allocataires et minima sociaux | Nombre d'allocataires et de bénéficiaires (*) | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | Site Internet SIG Ville (données communales) |
| | | Part de la population couverte par une allocation (i.e. les bénéficiaires) dans la population totale du territoire (****) | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | SIG Ville (données communales) |
| | | Part des bénéficiaires du RMI (*) dans la population totale du territoire (****) | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | Site Internet SIG Ville (données communales) |
| | | Part des bénéficiaires de l'AAH (*) dans la population totale du territoire (****) | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | Site Internet SIG Ville (données communales) |
| | | Part des bénéficiaires de l'API (*) dans la population totale du territoire (****) | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | Site Internet SIG Ville (données communales) |
| | | Nombre d'allocataires de l'aide au logement (*) dans l'ensemble des ménages du territoire ¹² | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Couverture médicale universelle complémentaire | Nombre des bénéficiaires de la CMU complémentaire rapporté au nombre d'assurés de moins de 60 ans du régime général de l'Assurance Maladie (déclinable par âge, sexe et autres caractéristiques socio-démographiques) | Assurance Maladie - Fichier des assurés du régime général | Annuel | ZUS, IRIS et quartiers prioritaires des Cucs | Site Internet de l'Insee |

Logement, foncier et rénovation urbaine

410 000 et 430 000 logements ont été respectivement mis en chantier en 2005 et 2006. Cependant, une « crise de l'immobilier » ou une « crise du logement » pose toujours la question du « mal logement » : 1,8 million de demandes de logement social ont été enregistrées en 2006, et on estime que 3,2 millions de personnes sont mal logées, alors que la hausse des prix de l'immobilier n'a jamais été aussi forte en France depuis la fin des années 90.

La loi d'engagement national pour le logement (loi ENL) votée le 13 juin 2006 et complétée le 5 mars 2007 par la loi relative au droit au logement opposable (Dalo) est la réponse la plus récente à cette crise quantitative et qualitative. Elle engage l'État à libérer ou à encourager la libération de terrains à construire, préalable nécessaire à la construction de nouveaux logements. Se dégagent quatre priorités : aider les collectivités à construire, augmenter l'offre de logements à loyers maîtrisés, favoriser l'accession à la propriété des ménages les plus modestes et renforcer l'accès de tous à un logement confortable.

Parmi les outils mis en œuvre pour l'amélioration des conditions de logement des Français, la loi du 1er août 2003 dite loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine vise, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, à restructurer les quartiers classés en zone urbaine sensible et, à titre exceptionnel, ceux présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues. Pour la période 2004-2013, le programme national de rénovation urbaine prévoit une offre nouvelle de 250 000 logements locatifs sociaux qui viendrait compenser le nombre de démolitions programmées de 250 000 logements sociaux. La reconstruction de logements sociaux s'effectuera pour une moitié sur le site des démolitions, et pour l'autre moitié en dehors du site. Afin de diversifier l'offre locale de logements, une offre nouvelle d'accession sociale à la propriété ou de logements privés sera par ailleurs proposée sur le foncier libéré par les démolitions.

La connaissance des marchés locaux de l'habitat nécessite de faire appel à des sources multiples dont l'accès est inégal et dont le coût est parfois élevé. Si l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) a produit une synthèse sur l'état du logement dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et les conditions de logement de ses habitants (rapport 2004 de l'Onzus), les problématiques développées dépassent ces seuls quartiers. L'observation locale portera ainsi sur l'ensemble du parc immobilier, sur les différents types de logements et sur les modes d'occupation. Elle couvrira également le foncier et les possibilités de construire du logement, mais aussi le profil social de l'occupation. Enfin, une attention particulière sera portée à la rénovation urbaine comme vecteur de grande ampleur de la restructuration du parc immobilier des quartiers de la politique de la ville.

RÉDACTEURS :

William LEGOFF, Chargé d'études, Observatoire national des ZUS, Délégation Interministérielle à la ville

Vincent ANCE, Chargé d'études Observatoires et Habitat, Agence d'Urbanisme et de Développement de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (AUDC)

Questionnements

1 • État des lieux

- Combien de logements et de résidences principales compte le quartier ?
- Quelles sont les principales caractéristiques du parc de logements et du peuplement dans le quartier ?
- Peut-on observer des blocages à la production de logements (pénurie foncière, foncier trop cher, etc.) ?
- Quelle est la mobilité résidentielle des habitants ?
- Quelle est la nature de la demande locative sociale ?

2 • Dynamique et analyse d'évolution

- Le parc de logements du quartier subit-il des processus de valorisation ou de dévalorisation notamment en termes de peuplement et sur le marché de l'immobilier ?
- Quels sont les sites en renouvellement urbain ? Comment évolue la structure du parc de logements ?
- Comment évolue le profil socio-économique des occupants ?
- Observe-t-on une amélioration des conditions de logement des habitants ?
- Va-t-on vers une meilleure mixité sociale ou vers une ségrégation résidentielle plus accentuée ?

3 • Actions, dispositifs mis en œuvre

- Le quartier est-il concerné par une convention de rénovation urbaine ?
- Quels sont les types d'opérations (démolition-reconstruction, réhabilitation, résidentialisation) et les moyens budgétaires mis en œuvre dans le cadre de la rénovation urbaine ?
- Quels sont les impacts sociaux des opérations de rénovation urbaine en matière de :
 - logement et de peuplement (logements plus grands, plus réduits ? nouveaux locataires plus jeunes, plus solvables, familles plus petites, etc. ?)
 - parcours individuels résidentiels et professionnels ?
- Quels sont le nombre et la localisation des ménages relogés dans le cadre de la rénovation urbaine ? Existe-t-il une charte de relogement ?
- Quel est l'accompagnement social des opérations de rénovation urbaine engagées ?
- Des chartes d'insertion ont-elles été signées ?
- Les opérations de rénovation urbaine ont-elles permis de faire évoluer l'image et le statut du quartier dans lequel elles se sont déroulées ?
- Des conventions de gestion urbaine de proximité ont-elles été signées ?
- Quels sont les équipements restructurés dans le cadre de la rénovation urbaine ?
- Quelles sont les actions menées sur le parc de logements en dehors des opérations de rénovation urbaine ?

Sources

Sources principales

Le recensement de la population – Insee

Le recensement de la population fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc. Sa version rénovée est désormais réalisée par enquête annuelle.

(Cette source est développée dans la fiche thématique « Population, Démographie »)

L'enquête sur le parc locatif social (enquête PLS) – Direction régionale de l'équipement (DRE)

Cette enquête contient des données annuelles relatives aux évolutions de la structure du parc locatif social, à la mobilité de ses locataires, au niveau des loyers pratiqués et à la vacance du parc. Elle est réalisée annuellement par les services du ministère de l'Équipement auprès des organismes gérant le parc locatif social. Elle ne couvre pas les logements foyers, les résidences pour personnes âgées, les casernes, les gendarmeries et les logements de fonction.

L'enquête PLS fournit des éléments d'appréciation du parc social et de son évolution selon ses caractéristiques (type, taille, date du financement de la construction, nature du bailleur...), mais aussi selon le fonctionnement du parc (vacance, taux de rotation, loyers).

Concernant le calcul du taux de vacance à partir des données de l'enquête PLS, il ne doit prendre en compte que les logements effectivement offerts à la location, en distinguant la vacance courte de celle supérieure à trois mois dans la mesure où la vacance est déclinée en deux composantes :

- les logements vacants depuis plus de trois mois pour absence de candidat et la vacance de courte durée (inférieure à trois mois), encore appelée vacance frictionnelle ;
- les logements vides car en cours ou en attente de travaux, de vente ou de démolition (vacance « technique ») ; ils ne sont alors pas proposés à la location.

Par ailleurs, il convient d'être prudent dans l'analyse des données relatives à la mobilité dans le parc : un taux de mobilité élevé peut être révélateur d'une qualité du parc insatisfaisante ou d'un environnement du logement peu attractif. Il peut également illustrer la présence de jeunes ménages par définition plus mobiles.

Les éléments de l'enquête PLS sont disponibles à la commune, à la ZUS et au programme de logements. D'une façon générale, le caractère déclaratif de l'enquête PLS constitue une limite. Si la fiabilité concernant les éléments relatifs aux caractéristiques des logements (type, taille, date financement de la construction, nature du bailleur...) est de qualité satisfaisante, celle concernant les niveaux des loyers est davantage sujette à caution.

L'enquête triennale sur l'occupation du parc locatif social (enquête OPS) – Association régionale ou départementale des bailleurs sociaux / direction départementale de l'équipement (DDE)

Cette enquête est réalisée tous les trois ans par les bailleurs sociaux auprès de leurs locataires. Au niveau départemental, chaque bailleur transmet les données de son parc aux services déconcentrés de l'État.

Elle permet de connaître l'occupation du parc locatif social et son évolution, notamment en matière de structure familiale (familles, parents isolés, familles monoparentales), d'âge du chef de ménage, de ressources des ménages, de minima sociaux et d'activité professionnelle (pour l'ensemble des occupants majeurs).

Dans l'enquête OPS, les emménagés récents (moins de trois ans) font l'objet d'un questionnement spécifique. La comparaison des profils des ménages récemment installés avec l'ensemble des ménages présents (ou des ménages présents à une date donnée) permet alors d'apprécier l'évolution du peuplement (arrivée de ménages aux ressources plus élevées que les sortants ou inversement, vieillissement, paupérisation des résidents...).

La principale limite de cette source tient à son caractère déclaratif. Ainsi, les taux de réponse :

- rendent compte de la restitution de l'enquête par les bailleurs, mais aussi des taux de réponses des ménages enquêtés ;
- des différents programmes de logements locatifs sociaux et des communes ne sont pas homogènes ;
- sont généralement moins satisfaisants en ZUS ;
- sont moindres pour les emménagés récents (notamment pour l'emploi et les minima sociaux).

Pour mieux appréhender l'évolution de l'occupation du parc locatif social, il est donc intéressant de compléter l'analyse des données OPS par celles issues des sources de la caisse d'allocations familiales (CAF) et du fichier des logements à l'échelle communale (Filocom).

Le fichier Sitadel (système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements) sur la construction neuve – Direction régionale de l'équipement (DRE)

Sitadel a pour finalité le suivi de l'activité de construction et le recensement des principales caractéristiques des opérations de constructions de logements. Cette source est accessible auprès des directions régionales de l'équipement.

Pour chaque dossier de permis de construire sont enregistrés : l'autorisation du permis de construire, la déclaration d'ouverture du chantier et la déclaration d'achèvement des travaux.

Le fichier contient des informations quantitatives (nombre de logements, surface hors œuvre nette (Shon) autorisée ou commencée) et qualitatives (type et nature du logement - collectif, individuel pur ou groupé), la destination (principale, secondaire) et le mode d'utilisation (occupation, vente, location, catégorie du maître d'ouvrage).

Seules les données relatives aux autorisations sont disponibles à l'échelle infracommunale (unité statistique de base : adresse du chantier). Ces données infracommunales renseignent seulement les opérations de construction à leur date d'autorisation. Par conséquent, elles ne peuvent donner une image parfaitement exacte du secteur de la construction, contrairement à celles relatives aux mises en chantier qui ne sont disponibles, quant à elles, qu'à l'échelle communale. Par ailleurs, la source Sitadel ne renseigne pas parfaitement sur la destination des logements construits dans la mesure où la variable

« mode d'utilisation » (occupation personnelle, vente, location, logement de fonction ou occupation gratuite) ne permet pas de déterminer leur statut d'occupation à venir : ces logements peuvent être occupés en propriété, à titre de résidence secondaire ou loués. Enfin, l'imprécision éventuelle de l'adresse du chantier limite la fiabilité de la géolocalisation des autorisations et l'utilisation de données infracommunales.

Les fichiers des allocataires – Insee / Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) / Caisse d'allocations familiales (Caf)

Disponible à l'échelle infracommunale auprès des caisses d'allocations familiales, cette source permet :

- d'appréhender les situations de pauvreté et de précarité sur un territoire : les données relatives aux ménages à bas revenus peuvent être ventilées - notamment selon la composition familiale et les minima sociaux perçus - et mises en perspective avec le profil des autres ménages d'allocataires.
- de mesurer la fonction sociale de chaque segment du parc de logements (parc en accession, locatif privé et social) avec les données relatives aux aides au logement (nombre et profil des allocataires de ces aides).

La principale limite de cette source réside dans le fait qu'elle ne décrit que les situations des seuls allocataires de la caisse d'allocations familiales. Or les caisses agricoles et les caisses des régimes miniers peuvent verser des minima sociaux identiques à ceux de la CAF. Il est donc nécessaire de compléter l'analyse des données CAF par celle des données Filocom, et ce afin d'appréhender tant les situations de pauvreté et de précarité que le rôle social joué par chacun des parcs de logement. Cette source est développée dans la fiche thématique « Niveau de vie et précarité ».

Les fichiers des notaires : Base BIEN pour l'Île-de-France et Perval pour les régions

Les fichiers des notaires permettent un suivi des transactions immobilières (maisons, appartements, terrains) en termes de biens mutés (prix hors taxe, surface, localisation, éléments d'équipements, nombre de pièces pour les appartements...) et de profil social (âge et catégorie socioprofessionnelle des acheteurs et des vendeurs). L'origine géographique – la commune précédemment habitée – des acquéreurs comme celle des vendeurs est indiquée. Les transactions sont renseignées à la section cadastrale pour la base Perval, et à la rue pour la base BIEN. Il convient de noter que ces deux bases de données ne sont pas exhaustives dans la mesure où :

- leur alimentation s'effectue sur la base du volontariat des notaires : les transactions présentes dans les bases peuvent ne pas être intégralement renseignées ;
- le vendeur ou l'acquéreur peut s'opposer à la communication de l'acte.

Les taux de couverture de ces bases peuvent donc varier sensiblement d'un département à l'autre. Par ailleurs, si la fiabilité des éléments relatifs aux prix et aux surfaces n'est pas à remettre en cause, il n'en va pas de même en ce qui concerne, notamment, les éléments qui décrivent le bien muté (présence d'un balcon, d'un garage, d'un ascenseur...). Ces derniers dépendent de la précision du notaire quand il renseigne la base de données.

Les déclarations d'intentions d'aliéner (DIA)

Cette source permet de suivre les transactions immobilières et foncières effectuées dans une commune. Dans la mesure où les DIA correspondent à une obligation de notification de la mise en vente d'un bien situé dans un périmètre soumis au droit de préemption ou relevant d'une zone d'aménagement différé (ZAD), leur exploitation ne permet pas d'évaluer le nombre exact de mutations effectuées dans une zone donnée, seuls les immeubles de plus de dix ans et les territoires où un droit de préemption est institué étant concernés. Par ailleurs, les DIA ne correspondent pas à des ventes effectives, et un même bien peut faire l'objet de plusieurs DIA. Il est donc préférable de ne recourir aux DIA que si l'on ne dispose pas d'informations sur les mutations réelles.

Les fiches analytiques techniques (FAT)

Réalisées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), ces fiches comportent des données physico-financières permettant de suivre l'action de l'agence. Elles peuvent être disponibles auprès du porteur de projet (le maire dans la plupart des cas).

Op@I

Op@I est le nouveau système de gestion informatisée des dossiers de demandes de subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Il permet de suivre l'activité de l'agence en matière d'amélioration de l'habitat, en direction des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants.

Le fichier des logements à échelle communale (Filocom) – Direction régionale de l'équipement / centre d'études techniques de l'équipement (Cété) Nord-Picardie

Filocom permet de caractériser le parc de logements et son occupation (mode d'occupation, composition des ménages, revenus...), notamment par :

- des informations sur les caractéristiques du bien (type de propriétaire, mode d'occupation, âge, lieu de résidence) et les mutations (date de la dernière mutation) ;
- une mise en relation des caractéristiques sociales et démographiques des ménages avec leurs conditions de logements ;
- une approche du profil des emménagés récents.

Les données Filocom sont disponibles tous les deux ans à partir de 1995. Elles peuvent être transmises aux collectivités locales et à leurs groupements dotés d'une fiscalité propre en vue de la réalisation d'études ayant pour finalités :

- l'aide à la définition des politiques locales de l'habitat
- l'aide à la programmation du logement social
- l'aide à l'observation et à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat
- l'évaluation des politiques publiques

Ces informations sont diffusées à l'échelle de la commune (dans la base GéoKit2) par les directions régionales de l'équipement (DRE), mais aussi à des niveaux plus fins, comme la section cadastrale, sur demande spécifique à la Direction des affaires économiques et internationales (DAEI) du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Des traitements à façon sont également envisageables sur des microterritoires constitués d'agrégat de parcelles, et notamment les zones urbaines sensibles. Ces extractions infracommunales, tout comme celles à la section cadastrale, sont fournies par le Cété Nord-Picardie.

Concernant les limites de la source, on peut relever :

- des problèmes de mises à jour de certaines informations, et en particulier de celles relatives aux caractéristiques du logement (nombre de pièces et niveau de confort) ou à sa valeur locative cadastrale (mesure d'actualisation et de révision générales non appliquées) ;
- la comparaison Filocom / recensement de la population est à mener avec prudence, dans la mesure où peuvent être observées des variations de champs dans chacune des deux sources.

Autres sources

- Bailleurs sociaux (fichiers de gestion, enquêtes de satisfaction des locataires...)
- Équipes opérationnelles locales en charge des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) et des programmes de rénovation urbaine
- Collectivités locales

Pour aller plus loin

La demande locative sociale et les attributions de logements locatifs sociaux

Le suivi de la demande locative sociale et des attributions réalisées peut s'effectuer par le recours aux données issues :

- du fichier départemental du numéro unique d'enregistrement, accessible auprès des services de l'équipement et dont l'exploitation nécessite un travail d'élimination de doubles comptes inhérents au mode d'alimentation de la base ;
- des dispositifs d'observation, mis en place localement et de façon généralement partenariale (DRE, associations régionales des organismes HLM - AROHLM, agences d'urbanisme...), qui reposent sur des fichiers de gestion des différentes structures habilitées à recueillir la demande locative sociale.

Quand elles sont mobilisables au niveau infracommunal, ces sources renseignent sur le fonctionnement du segment locatif social (quartiers privilégiés ou refusés, mise à jour des facteurs d'inadéquation de l'offre et de la demande...).

Les fichiers fiscaux

- L'Observatoire des évaluations immobilières locales (OEIL)

Accessible auprès des centres des impôts, cette source renseigne à la parcelle sur l'évolution du marché de l'immobilier et du foncier – mutations de terrains, d'immeubles et d'appartements. Contrairement aux fichiers issus de la base de données des notaires, dont la collecte est basée sur le volontariat des professionnels, il s'agit d'une source exhaustive : son alimentation résulte de la transmission systématique par chaque

département de tous les actes de mutation que les notaires établissent à la conservation des hypothèques. Dans cette base, la mutation est renseignée à l'adresse. D'après les textes, ces données peuvent être exploitées par les services de l'État, les collectivités locales, les organismes parapublics (mandatés par les collectivités locales) et les établissements à caractère administratif ayant des compétences en matière de politique foncière et d'aménagement.

- Le cadastre pour le suivi du niveau d'entretien des logements
- Le fichier « 1767 bis com » pour le suivi de la vacance structurelle

Exemples de travaux réalisés

- Dans l'agglomération lyonnaise :
 - *Renouvellement urbain Anru géré par les équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (Mous), Tableau de bord (document de travail)*
 - *Relogement sur les sites Anru, Enquête (document de travail)*
- *Habitat-peuplement dans les quartiers prioritaires de Lille Métropole*, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, juin 2004, 179 p.
- *Diagnostic social du Cucs intercommunal de Châlons-en-Champagne*, Agence d'urbanisme et de développement de la communauté de Châlons-en-Champagne, février 2007.

Bibliographie

Marchés locaux de l'habitat

- Driant Jean-Claude, *Les marchés locaux du logement, Savoir et comprendre pour agir*, Presses de l'ENPC, Paris, 1995, 224 p.
- *La connaissance des marchés locaux de l'habitat, les principales sources d'information existantes et leurs limites d'utilisation*, Anah, 2005, 105 p.

Parc locatif social

- « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2005 », *SESP Infos rapides*, ministère du Transport, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, n° 334, juin 2006.

Lien : http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/EPLS_334b_cle055aee.pdf

Ouvrir le document SESP Infos rapides n° 334 juin 2006 dans une nouvelle fenêtre.

- *Rapport sur l'occupation du parc locatif social et son évolution, Loi n° 96-162 du 4 mars 1996 modifiée par la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 et la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002*, DGUHC, 2007.- 2 vol., 328 + 246 p.

Lien : http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=304

- « Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2006 », *SESP Infos rapides*, ministère du Transport, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, n° 382, juillet 2007.

Lien : http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/EPLS_382c_cle0d3b2f.pdf

Ouvrir le document SESP Infos rapides n° 382 juillet 2007

Fichier des allocataires de la CAF

- Dupont Isabelle, Enos Vincent, Jouzel Jean-François, « Les accédants à la propriété à bas revenus », *Recherches et prévisions*, n°63, mars 2001, pp. 80-85.

Lien : [http://www.caf.fr/web/WebCnaf.nsf/090ba6646193ccc8c125684f005898f3/86c8771e285bce4ec125730f004b809a/\\$FILE/RP63-IDupont,VEnos%20et%20J-FJouzel.pdf](http://www.caf.fr/web/WebCnaf.nsf/090ba6646193ccc8c125684f005898f3/86c8771e285bce4ec125730f004b809a/$FILE/RP63-IDupont,VEnos%20et%20J-FJouzel.pdf)

Op@l

- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2005 (L'évolution du parc de logements sociaux dans les ZUS, pp. 54-61)*, Délégation interministérielle à la ville, 2005.
- *Rapport d'activité*, Anah, 2006, 62 p.
- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2006 (L'amélioration du parc de logements privés dans les ZUS, pp. 91-95)*, Délégation interministérielle à la ville, 2007.
- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2007 (L'amélioration du parc de logements privés dans les ZUS, pp. 67-73)*, Délégation interministérielle à la ville, 2007.

Filocom

- *Le fichier Filocom, une base de données sur les logements et leur occupation*, CETE Nord-Picardie, juillet 2001, 87 p.
- *Connaître les logements et leurs occupants à partir des sources Filocom et du recensement général de population*, coll. Les documents de travail du SES, ministère de l'Équipement, Direction des affaires économiques et internationales, Service économie et statistiques, 2003, 62 p.
- Even Karl, Rakotomalala Josée, Robert Annelise, « Logement social : des locataires plus âgés et plus modestes », *SESP en Bref*, n° 23, décembre 2007.

Lien : http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/SESP_EN_BREF_23_cle2c3a52-1.pdf

- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2006 (Habitat – Logement, Mouvements résidentiels et dynamique des quartiers, pp. 166-193)*, Délégation interministérielle à la ville, 2007.
- Filippi Benoît, Funes Cyrille, Nabos Hervé, Tutin Christian, *Marchés du logement et fractures urbaines en Île-de-France*, coll. Recherche du PUCA, n°175, 2008, 238 p.

Foncier

- *Données cadastrales et données foncières et immobilières, réflexion à partir des retours d'expériences de partenariats DGI et services déconcentrés de l'Équipement*, Certu, 2006, 84 p.
- Barthélémy Fabrice, Michelangeli Alessandra, Trannoy Alain, « La rénovation urbaine de la Goutte d'Or est-elle un succès ? », *Économie et Prévision*, à paraître.

Lien : http://www.vcharite.univ-mrs.fr/pp/trannoy/documents/ecoprevrev_001.pdf

Rénovation urbaine

- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2007 (État d'avancement du programme de rénovation urbaine, pp. 54-66)*, Délégation interministérielle à la ville, 2007.

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| État des lieux | Structure du parc de logements | Nombre et part de logements sociaux dans le parc total | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | SIG (système d'information géographique) ville |
| | | | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |
| | | Nombre de résidences principales ventilé par statut d'occupation | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |
| | | | Insee, -Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU, IRIS | Site Internet SIG Ville |
| | | Nombre de logements neufs autorisés à la construction par quartier ventilé par type, destination, mode d'utilisation déclaré et maître d'ouvrage | Sitadel | Mensuel | Adresse | |
| | Surface habitable moyenne des résidences principales ventilée par statut d'occupation | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | | |
| | Structure du parc social | Ventilation du nombre de logements sociaux selon leur taille | Enquête PLS | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |
| | | Ventilation du nombre de logements sociaux selon leur date de construction | Enquête PLS | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales | |
|----------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--|
| État des lieux | Structure du parc social | Part des logements locatifs sociaux en immeuble collectif parmi l'ensemble des logements sociaux | Enquête PLS | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | Nombre de logements sociaux conventionnés dans l'ensemble des logements locatifs sociaux par quartier | Enquête PLS | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | Composition des ménages | Part de personnes seules parmi l'ensemble des ménages résidents | CAF, Insee | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | Déclinaison de l'indicateur par statut d'occupation du logement | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | Site Internet SIG Ville | |
| | | Part de couples parmi l'ensemble des ménages résidents | CAF, Insee | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | Déclinaison de l'indicateur par statut d'occupation du logement | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | Site Internet SIG Ville | |
| | | Part de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages résidents | CAF, Insee | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | Site Internet SIG Ville (données communales) | |
| | | Part des étudiants parmi l'ensemble des ménages résidents | CAF, Insee | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | Allocations | Part des ménages percevant l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) ou l'allocation de logement à caractère social (ALS) | CAF, Insee | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | | | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

État des lieux

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| État des lieux | Allocations | Part des bénéficiaires du RMI | CAF, Insee | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | Site Internet SIG Ville (données communales) |
| | | | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) | CAF, Insee | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | Site Internet SIG Ville (données communales) |
| | | | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) | CAF, Insee | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | Site Internet SIG Ville (données communales) |
| | | | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Ressources des ménages | Ventilation (en neuf catégories) des ménages par rapport aux plafonds de ressources pour être éligible au logement locatif social | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Déclinaison de l'indicateur par statut d'occupation du logement | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |
| | | Part des ménages à bas revenus | CAF, Insee | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Nature de l'activité professionnelle des personnes du ménage | Part des personnes ayant un emploi stable (travailleurs indépendants, salariés avec un contrat à durée indéterminée y compris fonctionnaires et salariés de la fonction publique) | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des personnes ayant un emploi précaire (salariés avec un contrat à durée déterminée, intérimaires, apprentis, stagiaires, titulaires de contrats aidés...) | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des personnes sans emploi inscrites à l'ANPE | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales | |
|----------------|--------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--|
| État des lieux | Vacance | Taux de vacance des logements sociaux | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | | Enquête PLS | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | | |
| | Demande locative sociale | Nombre de demandeurs de logements sociaux par quartier | DDE - Fichier du numéro unique d'enregistrement, observatoires locaux de la demande locative sociale et des attributions de logements locatifs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | | Part des demandeurs de moins de 30 ans et de plus de 60 ans parmi l'ensemble des demandeurs d'un logement locatif social par quartier | DDE - Fichier du numéro unique d'enregistrement, observatoires locaux de la demande locative sociale et des attributions de logements locatifs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | | Composition familiale des ménages demandeur d'un logement locatif social par quartier | DDE - Fichier du numéro unique d'enregistrement, observatoires locaux de la demande locative sociale et des attributions de logements locatifs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | | Part des chefs de ménages demandeurs ayant un CDI parmi l'ensemble des chefs de ménages demandeurs d'un logement locatif social | DDE - Fichier du numéro unique d'enregistrement, observatoires locaux de la demande locative sociale et des attributions de logements locatifs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-----------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| État des lieux | Mobilité résidentielle | Nombre d'entrants dans le parc locatif social | Observatoires locaux de la demande locative sociale et des attributions de logements locatifs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des entrants de moins de 30 ans et de plus de 60 ans parmi les entrants du parc social du quartier | Observatoires locaux de la demande locative sociale et des attributions de logements locatifs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Composition familiale des ménages entrants dans le parc social du quartier | Observatoires locaux de la demande locative sociale et des attributions de logements locatifs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Mutations foncières | Évolution du nombre de transactions par quartier ventilé par type de biens (maison, appartement) | Base BIEN | Mensuel | Rue | |
| | | | DIA | Mensuel | Adresse | |
| | | | DGI – ŒIL | Annuel | Parcelle | |
| | | | Base Perval | Annuel | Section cadastrale | |
| | | Évolution du prix médian constaté par quartier ventilé par type de biens rapporté à la surface pour les appartements | Base BIEN | Mensuel | Rue | |
| | | | DIA | Mensuel | Adresse | |
| | | | DGI – ŒIL | Annuel | Parcelle | |
| | | | Base Perval | Annuel | Section cadastrale | |
| | | Évolution du nombre d'acheteurs ventilés par type de biens mutés et par origine géographique (commune habitée au moment de la transaction) | Base BIEN | Mensuel | Rue | |
| | | | DIA | Mensuel | Adresse | |
| | | | DGI – ŒIL | Annuel | Parcelle | |
| Base Perval | Annuel | | Section cadastrale | | | |
| Dynamique et analyse d'évolution | Conditions de vie dans les logements | Évolution du nombre de ménages ventilés selon qu'ils soient concernés par une suroccupation (légère ou lourde) de leur logement | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |
| | | Déclinaison de l'indicateur par statut d'occupation du logement | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Dynamique et analyse d'évolution | Conditions de vie dans les logements | Évolution du classement cadastral moyen des résidences principales ventilé selon leur statut d'occupation ; agrégation de l'indicateur par niveau d'entretien (bon, assez bon, passable, médiocre, mauvais) | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |
| | Évolution de l'attractivité du quartier | Évolution du niveau de la demande de logements dans le quartier comparé à d'autres | Enquêtes de satisfaction réalisées par les collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Évolution de la part du nombre de demandes pour un quartier exprimé en 1 ^{er} choix parmi le nombre de demandeurs du quartier qui souhaite le quitter | Observatoires locaux de la demande locative sociale et des attributions de logements locatifs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Comparaison des profils des ménages récemment emménagés avec l'ensemble des ménages présents ou des ménages présents à une date donnée | Enquête OPS | Tous les trois ans | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | | Filocom | Tous les deux ans | Section cadastrale, ZUS et autres quartiers (demande spécifique à la DAEI) | |
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Parc de logements | Nombre annuel de logements sociaux démolis dans d'une part, les territoires de la rénovation urbaine, et d'autre part, les territoires non concernés par des opérations de rénovation urbaine | Anru, DDE, équipes locales opérationnelles | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre annuel de logements intermédiaires construits dans d'une part, les territoires de la rénovation urbaine, et d'autre part, les territoires non concernés par des opérations de rénovation urbaine | Anru, équipes locales opérationnelles | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Mode de financement des logements sociaux reconstruits dans d'une part, les territoires de la rénovation urbaine, et d'autre part, les territoires non concernés par des opérations de rénovation urbaine | Anru, DDE, équipes locales opérationnelles | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Parc de logements | Nombre annuel de logements sociaux réhabilités dans d'une part, les territoires de la rénovation urbaine, et d'autre part, les territoires non concernés par des opérations de rénovation urbaine | Anru, DDE, équipes locales opérationnelles | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de logements construits pour l'accession à la propriété dans d'une part, les territoires de la rénovation urbaine, et d'autre part, les territoires non concernés par des opérations de rénovation urbaine | Anru, Sitadel, équipes locales opérationnelles | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de logements concernés par des transformations d'usage dans d'une part, les territoires de la rénovation urbaine, et d'autre part, les territoires non concernés par des opérations de rénovation urbaine | Anru, équipes locales opérationnelles | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Peuplement du parc locatif social | Part des entrants dans le parc locatif social du quartier ayant pour motif une demande la démolition | Observatoires locaux de la demande locative sociale et des attributions de logements locatifs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Suivi des ménages relogés dans le cadre de la rénovation urbaine et en dehors de ce cadre | Équipes locales opérationnelles | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Mobilités résidentielles dans le parc social (évolution du profil et de la composition familiale des ménages entrants, évolution du renouvellement des locataires...) | Équipes locales opérationnelles et observatoires locaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Accompagnement social | Nombre de chartes d'insertion signées | Équipes locales opérationnelles | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Gestion urbaine de proximité | Nombre de conventions de gestion urbaine de proximité | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Moyens budgétaires affectés | Moyens budgétaires d'investissement affectés par les collectivités locales (en masse et en % du projet de rénovation urbaine) | Collectivités locales | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Moyens budgétaires d'investissement affectés par les bailleurs sociaux (en masse et en % du projet de rénovation urbaine) | Bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Moyens budgétaires d'investissement affectés par l'Anru (en masse et en % du projet de rénovation urbaine) | Anru | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

Éducation, scolarité

L'éducation constituant un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion, la réussite éducative a été retenue comme l'un des cinq champs prioritaires de l'action de l'État dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs). Elle inclut la réussite scolaire qui en est une condition essentielle. De nombreuses autres actions organisées hors de l'école, parfois en collaboration avec elle, y contribuent. Il est donc nécessaire de rechercher une continuité et une complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs.

La qualité de l'offre scolaire et éducative est un vecteur essentiel de requalification des territoires urbains en raison de son impact direct sur les stratégies résidentielles des ménages et de son impact sur la ségrégation territoriale. Elle a une incidence très forte sur la réussite des enfants et des jeunes qui habitent dans ces quartiers.

Par ailleurs, les observations faites au cours des années passées et les demandes des acteurs locaux conduisent à mettre l'accent sur les priorités suivantes :

- mettre en place, dès le plus jeune âge, des moyens et un suivi spécifiques pour les enfants les plus en difficulté ;
- associer aussi souvent et aussi largement que possible les parents aux actions entreprises et les aider, le cas échéant, dans l'exercice de leur rôle parental ;
- assurer la prise en charge des jeunes en échec scolaire ou exclus du système éducatif ;
- assurer la mobilité des enfants et des jeunes avec, notamment, un objectif de mixité sociale ;
- assurer l'égalité des chances des jeunes scolarisés dans les établissements de l'éducation prioritaire et les accompagner vers l'accès à l'enseignement supérieur ;
- renforcer la formation des intervenants locaux et développer l'évaluation des projets (indicateurs quantitatifs et qualitatifs).

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville se caractérisent par des écarts importants tant par rapport à la moyenne nationale que par rapport à celle de leur propre agglomération. C'est particulièrement vrai en matière de réussite scolaire et d'encadrement hors temps scolaire des élèves originaires de ces territoires, et ce malgré des évolutions positives dans l'ensemble¹. On constate également une faible mixité sociale des élèves au sein même des établissements.

RÉDACTEURS :

Jean-Bernard CHAMPION,
Chargé d'études statisticien,
Observatoire national
des ZUS, Délégation
Interministérielle à la ville

Philippe HEROQUER, Chargé
d'études Habitat- Observatoire,
Agence de développement et
d'urbanisme de Lille Métropole

1 • Observatoire national des zones urbaines sensibles, Rapport 2004, Délégation interministérielle à la ville, novembre 2004.

La disparition progressive de la carte scolaire, engagée en juin 2007, se traduit par un élargissement offert aux parents du choix de l'établissement (collèges et lycées) dans la limite de la capacité d'accueil de ces établissements et sur la base de critères prioritaires de dérogation.

Cette nouvelle disposition risque de pénaliser encore davantage les enfants issus de milieux modestes et de renforcer la ségrégation par la scolarité².

C'est pourquoi, parallèlement à la mise en évidence des écarts significatifs existant entre les établissements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et ceux situés dans d'autres quartiers, il convient – dans un souci de compréhension et non de stigmatisation des dynamiques en cours – de mener un effort de connaissance :

- du suivi territorial de la suppression progressive de la carte scolaire sur la démographie et la sociologie des établissements ;
- de l'offre éducative locale (incluant l'enseignement privé), soit par une approche à l'établissement (enseignants, profil social et résultats des élèves), soit par une approche au quartier de résidence des élèves ;
- des moyens et pratiques locales de la réussite éducative (prévention des situations de rupture et d'échec scolaire, repérage et accompagnement hors temps scolaire des élèves et de leur famille...) et des différents dispositifs partenariaux du champ éducatif (projet éducatif local, réseaux « ambition réussite », « école ouverte »...).

Questionnements

1 • État des lieux

- Quelle est la répartition des effectifs scolaires (publics et privés) dans les quartiers de l'agglomération ? Quelle est la part du recours au privé au regard de l'offre en établissements ?
- Quels sont les écarts entre le profil social des familles des élèves résidant dans le quartier et le profil social des familles des élèves scolarisés dans le quartier ?
- Quel est le niveau du retard scolaire (en nombre d'années) et le niveau de réussite aux tests (sixième et troisième), au brevet et au baccalauréat ?
- Quelle est la part des élèves scolarisés dans des établissements scolaires privés ? Quel est le profil social des familles des élèves ?
- Quelle est l'attractivité des collèges publics/privés au regard des demandes de dérogations (pour entrer ou sortir de l'établissement d'affectation) ?

2 • Dynamique et analyse d'évolution

- Quelles sont les variations d'effectifs scolaires dans les quartiers au regard des évolutions démographiques ?
- Quel est le devenir des enfants scolarisés dans les différents établissements en termes de poursuite d'études en sections générales et professionnelles (accès à l'enseignement supérieur, Bac +2, bac +5 et grandes écoles) et de sortie du système scolaire ?

2 • Voir à ce sujet l'Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article567>

3 • Actions, dispositifs mis en œuvre

- Quelle est la valeur ajoutée de l'établissement en termes de dispositifs spécifiques (pôle d'excellence, classe européenne...) et de moyens humains (âge et expérience des enseignants) et financiers (état physique des bâtiments) ?
- Quels sont les moyens mobilisés dans le cadre des réseaux d'éducation prioritaire (REP), des zones d'éducation prioritaire (ZEP) et des dispositifs de réussite éducative, et les moyens alloués à la prise en charge des handicaps particuliers ?

Sources

Sources principales

Pour les données relatives à l'enseignement public et privé dans le primaire et le secondaire, l'accès à l'ensemble des statistiques provenant des fichiers de l'inspection académique, du rectorat, du conseil régional, du conseil général et des communes fait généralement l'objet de conventions établissant les modalités d'utilisation des données. L'enjeu consiste à éviter que les éléments statistiques traités ne renforcent la stigmatisation des établissements d'un quartier donné. Les données les plus sensibles sont celles relatives à la réussite et au retard scolaire.

Le fichier SCOLARITÉ – Éducation nationale

Les données peuvent être mobilisées à deux échelles : soit par établissement public et privé, soit par quartier de résidence des élèves – en zone urbaine sensible (ZUS) ou par quartier via une géolocalisation à façon.

Concernant l'enseignement élémentaire, les données fournies par l'inspection académique et les communes portent sur les établissements publics et privés ; la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation renseigne sur les établissements publics situés en ZUS ou accueillant des élèves résidant en ZUS.

Les sources communales renseignent sur les effectifs scolarisés, les données issues de l'inspection d'académie apportent aussi des éléments sur le retard en CE1 et en CM2.

À noter que la grève administrative des directeurs de certains établissements entre 2000 et 2006 rend difficile l'analyse de séries longues, les données étant par ce fait incomplètes.

Concernant le second degré, la DEPP fournit les données pour les établissements publics situés en ZUS ou accueillant des élèves résidant en ZUS. Le rectorat, l'inspection académique et nouvellement les conseils généraux renseignent sur :

- le retard scolaire, les flux de scolarisation des élèves et le profil socioprofessionnel des familles pour chaque collège et lycée public ou privé, et chaque élève ;
- le niveau scolaire des élèves pour les évaluations nationales en sixième, l'orientation en fin de troisième (qui n'est plus calculée par l'inspection académique car peu fiable) et le baccalauréat ;
- les flux des élèves : le fichier SCOLARITÉ indique le lieu de résidence et de scolarisation de chaque élève.

Certaines ZUS, notamment de petite taille, ne disposent pas d'établissements d'enseignement secondaire ; il peut donc s'avérer moins aisé d'aborder la question scolaire, sauf si il est possible de déterminer le lieu de résidence des élèves dans les établissements.

Le fichier des dérogations – Éducation nationale

Les flux d'élèves peuvent être appréhendés par le fichier des dérogations, qui reprend le nombre de demandes de dérogation à la sectorisation (assouplie à la rentrée 2007, suppression prévue rentrée 2010) formulées pour entrer dans un établissement et celles pour en sortir.

Certaines précautions sont à prendre lors de l'interprétation des données : elles permettent d'évaluer la volonté des familles d'éviter certains établissements ou, inversement, la pression à l'entrée d'un établissement. Néanmoins, un déficit de demandes de dérogation pour entrer dans un collège n'est pas nécessairement synonyme d'un problème d'image ou d'attractivité. En effet, des raisons pratiques, liées à l'emplacement d'un établissement par exemple, peuvent justifier des demandes de dérogation pour se rendre dans un autre établissement.

Les données sur les moyens alloués aux établissements scolaires – Collectivités locales et territoriales

Les sources de données sont mobilisées pour :

- *L'état des locaux d'enseignement*

Les données sur l'état des bâtiments et les dépenses d'investissement réalisées dans les établissements sont disponibles au sein des collectivités locales et territoriales compétentes (conseil régional pour les lycées et les centres de formation des apprentis, conseil général pour les collèges, communes pour les structures d'enseignement préélémentaire et élémentaire).

- *L'éducation prioritaire*

Pour les données concernant les moyens mobilisés dans le cadre de l'éducation prioritaire, il faut se rapprocher de l'inspection académique.

Des indicateurs de moyens, notamment ceux fournis dans ICoTEP (indicateurs communs pour un tableau de bord de l'éducation prioritaire) comme le nombre d'enseignants pour cent élèves dans les écoles et la dotation horaire globale dans les collèges, permettent de mesurer l'investissement supplémentaire consenti au bénéfice du REP et, croisés avec les indicateurs de résultats, donneront une évaluation de l'utilisation pédagogique de ces moyens.

Les informations relatives à l'offre éducative et à l'action éducative des communes

Les questions relatives à la diversité de l'offre éducative et scolaire tant en termes de filières (technologiques, professionnelles...) que d'options (générale, européennes...) et celles relatives à la réussite éducative sont difficiles à mobiliser de façon exhaustive, vue la diversité des démarches pouvant exister localement. Ces indicateurs de réalisation sont à construire avec les équipes opérationnelles.

Exemples de travaux réalisés

- *Observatoire territorial de la cohésion sociale dans l'agglomération lyonnaise – Cahier éducation*, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2008.
- *Agenda 21, Observatoire du développement durable – Volet social*, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, n°1, 2007.

Lien : http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/strategie/developpement_durable/referentiel_social/intro.pdf

- *L'éducation dans les quartiers prioritaires de l'arrondissement de Lille (évolution 2000 - 2004)*, Agence de développement et d'urbanisme Lille Métropole, 2006.

Lien : <http://www.lille-metropole-2015.org/adu/education.htm>

Bibliographie

- Van Zanten Agnès, *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Presses universitaires de France, Paris, 2001.
- Maurin Éric, *Le ghetto français : enquête sur le séparatisme social*, Seuil, Paris, 2004.
- *Observatoire territorial du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise. Indicateurs sociaux*, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, juin 2004.
- Goepfert Yves, « Réussite éducative et projet éducatif local », *Ville école intégration*, n° 144, mars 2006.
- *Mettre en oeuvre un projet de réussite éducative - guide méthodologique*, coll. Repères, Délégation interministérielle à la ville, 2007.

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| État des lieux | Établissements existants | Nombre d'établissements d'enseignement supérieur | DEPP Éducation nationale | | ZUS, commune ayant une ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Nombre de classes d'enseignement général de lycées | DEPP Éducation nationale | Annuel | Établissement | |
| | | Nombre d'établissements d'enseignement primaire et secondaire | DEPP Éducation nationale | Annuel | ZUS, commune ayant une ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | Effectifs scolaires | Nombre d'élèves scolarisés par niveau d'enseignement adapté (secondaire) et non adapté | DEPP Éducation nationale, commune | Annuel | Établissement, ZUS | Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) |
| | Profil social des familles | Répartition par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des parents | DEPP Éducation nationale | Annuel | Établissement, ZUS | |
| | | Part d'élèves boursiers à taux 3 (les plus financés) pour les collèges. Nombre de parts de bourse par élève pour les lycées) | Éducation nationale | Annuel | Établissement | |
| | Niveau scolaire | Proportion d'élèves en retard au début du cycle 3 (CE2) | DEPP Éducation nationale | Annuel | Établissement | |
| | | Proportion d'élèves en retard de deux ans ou plus en sixième | DEPP Éducation nationale | Annuel | Établissement, ZUS | Rapport de l'Onzus |
| | | Résultats aux évaluations nationales considérés à partir de l'écart aux moyennes nationales (ventilation par sexe et donnée globale) | DEPP Éducation nationale | Annuel | Établissement | Rapport de l'Onzus |
| | | Devenir des élèves en fin de troisième (orientation professionnelle ou générale, redoublement, autres) | Éducation nationale | Annuel | Établissement | Rapport de l'Onzus |
| | | Résultats au diplôme national du brevet des collèges (ventilation par sexe et donnée globale) | DEPP Éducation nationale | Annuel | Établissement, ZUS | Rapport de l'Onzus |
| | | Taux de réussite brut rapporté au taux de réussite attendu (compte tenu de l'âge et des PCS des familles). ³ | DEPP Éducation nationale | Annuel | Établissement (synthèse communale) | Rapport de l'Onzus |
| | | Décalages entre le profil social des habitants du quartier et celui des familles des élèves scolarisés dans le quartier | Éducation nationale, caisse d'allocations familiales | Annuel | Données infra-communales à négocier avec les structures responsables | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------|
| État des lieux | Niveau scolaire | Rapport entre les demandes de dérogation à la sectorisation formulées pour entrer dans un établissement et celles formulées pour en sortir ; et part du recours au privé | Éducation nationale | Annuel | Établissement | |
| | | | | | | |
| Dynamique et analyse d'évolution | Niveau scolaire | Taux d'accès de sixième en troisième (ventilation par sexe et donnée globale) | DEPP Éducation nationale | Annuel | ZUS, commune ayant une ZUS, département, France entière | Site Internet SIG Ville |
| | | Taux d'accès de la sixième ⁴ à la Terminale sans redoublement (ventilation par sexe et donnée globale) | DEPP Éducation nationale | Annuel | Établissement | |
| Actions, dispositifs mis en œuvre | État des bâtiments | Montant des investissements réalisés dans le ou les établissements d'un quartier. Critères sur l'état général du bâtiment et indication du niveau de réhabilitation ou de démolition-reconstruction. | Commune, conseil général, conseil régional | Annuel | Établissement | |
| | Moyens mis en œuvre durant le temps scolaire | Nombre d'enseignants pour cent élèves dans les écoles | DEPP Éducation nationale | Annuel | Unités d'éducation prioritaire (REP, ZEP) | |
| | | Nombre moyen d'élèves par structure pédagogique au collège | DEPP Éducation nationale | Annuel | Unités d'éducation prioritaire (REP, ZEP) | Rapport de l'Onzus |
| | | Proportion d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège | DEPP Éducation nationale | Annuel | Établissement, ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Proportion d'enseignants de moins de 30 ans dans les collèges | DEPP Éducation nationale | Annuel | Établissement, ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | Moyens mis en œuvre hors temps scolaire | Nombre d'accompagnements individuels réalisés par l'équipe pluridisciplinaire du Programme de réussite éducative (PRE) (nombre de dispositifs existants) | Commune, agglomération | Selon disponibilités locales | Commune | |
| Moyens budgétaires affectés à ces dispositifs | | Éducation nationale, collectivités locales, MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) | Annuel | Commune | | |

4 • La réussite au baccalauréat est mesurée sur la base de deux indicateurs de l'Éducation nationale : le taux de réussite brut rapporté au taux de réussite attendu et le taux d'accès de la sixième à la terminale sans redoublement.

Sécurité

Les questions de sécurité sont l'objet de réelles préoccupations, au niveau local comme au niveau national. Les émeutes urbaines de novembre 2005 puis, plus récemment, les dramatiques incidents de Villiers-le-Bel ont révélé des tensions toujours vives dans les quartiers de la politique de la ville. En dehors de tels événements, le malaise des habitants des quartiers prioritaires provient en grande partie du cumul des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, autant en termes de précarité, d'emploi et de logement que d'exposition trop fréquente aux incivilités (dégradations, altercations...).

Pour répondre de manière concertée aux problèmes d'insécurité, la plupart des grandes agglomérations se sont engagées à une échelle communale voire intercommunale dans des contrats locaux de sécurité (CLS), cadre dans lequel est mis en place une instance de concertation, de suivi et d'animation : le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), présidé par le maire ou par le président de l'intercommunalité dans le cas d'un schéma d'organisation intercommunal. En outre, la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, tout en renforçant les moyens et les pouvoirs des maires en matière de sécurité publique, rend obligatoire la création des CLSPD dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible.

Visant notamment à concourir à la tranquillité et la sécurité publique des habitants des quartiers prioritaires, ainsi qu'à améliorer leur environnement et leurs conditions de vie, les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) ont intégré naturellement au titre de leur volet « Citoyenneté et prévention de la délinquance », les CLS et CLSPD existants qui se sont déclinés le plus souvent, au niveau local, selon les objectifs suivants :

- développement de l'accès au droit et à l'aide aux victimes ;
- prévention de la récidive et du renforcement de la prise en charge des comportements primodélinquants et multirécidivants ;
- soutien au développement de la médiation et de la citoyenneté ;
- renforcement de la formation des intervenants locaux et développement de l'évaluation des projets (indicateurs quantitatifs et qualitatifs).

Cette mobilisation locale des institutions et des organismes publics et privés doit permettre une co-production de la sécurité publique nécessitant des recours répétés à l'expertise par le biais de diagnostics et d'évaluations.

Afin de faciliter ces besoins d'informations localisées en matière de sécurité se sont aussi développés dans certaines agglomérations des observatoires locaux de prévention de la délinquance. En lien avec la forme urbaine et les principaux traits sociodémographiques des quartiers, un des objectifs principaux de ces dispositifs d'observation est d'appréhender le niveau d'insécurité dans ces différents

RÉDACTEURS :

Jean-Bernard CHAMPION,
Chargé d'études statisticien,
Observatoire national
des ZUS, Délégation
Interministérielle à la ville

Vincent ANCE, Chargé
d'études Observatoires et
Habitat, Agence d'Urbanisme
et de Développement de la
Communauté d'Agglomération
de Châlons-en-Champagne
(AUDC)

territoires, et non d'établir un panorama exhaustif de la délinquance. Les données relatives aux infractions révélées par l'action des services (sur les stupéfiants, les infractions à la police des étrangers...) et les infractions économiques et financières ne sont ainsi généralement pas traitées. En outre, ces observatoires peuvent aussi avoir vocation à renseigner sur les actions et dispositifs mis en œuvre localement en matière de lutte contre la délinquance et le sentiment d'insécurité. Cette dimension se développe avec l'intégration de ces observatoires au sein des Cucs, comme l'illustrent des réflexions actuellement en cours sur la mise en place de nouveaux indicateurs (ex. : suivi des primodélinquants, nombre de médiateurs en activité par quartier...).

Questionnements

1 • État des lieux

- Concernant des faits précis (cambriolages, vols avec violence, destructions et dégradations...) ou regroupements de faits (atteintes aux biens ou atteintes volontaires aux personnes par exemple), combien de faits sont constatés chaque année pour 1 000 habitants ? Où se localisent-ils ?
- Existe-t-il des formes spécifiques de délinquance selon les territoires ? Comment les expliquer ?
- Quels sont les déterminants sociaux et urbains pour un fait constaté ou un de ses agrégats ?
- Quel est le degré d'insécurité ressenti par les habitants ? Sur quels territoires (quartiers) est-il le plus prégnant et pour quelles raisons ? Quels liens existent-ils entre le sentiment d'insécurité et le niveau et les formes de délinquance constatée ?

2 • Dynamique et analyse d'évolution

- Quelles sont les évolutions de la délinquance en matière
 - d'atteintes aux biens ?
 - d'atteintes à l'environnement de proximité ?
 - d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes ?
- Quels types d'infractions augmentent selon les territoires et comment enrayer ces évolutions ?
- Comment évolue le sentiment d'insécurité ?

3 • Actions, dispositifs mis en œuvre

- Quelles ressources (nombre d'agents d'unités spécialisées, d'agents de prévention et/ou de médiation...) les territoires sont-ils capables de mobiliser sur la thématique de la sécurité ?
- Quels sont les modes de gouvernance (contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, dispositifs d'accès au droit et à la justice ...) et d'actions (structures et lieux d'accueil des victimes, suivi des mineurs délinquants ...) mis en place localement en matière de sécurité ?
- Quels effets ont les actions mises en œuvre sur le niveau de la délinquance ?

Sources

Sources principales

D'une façon générale, il convient de rappeler que le traitement de ces questions de sécurité est souvent sujet à polémique et exige de réelles précautions méthodologiques. Il peut mobiliser de nombreuses sources de données, dont il convient de maîtriser les limites tant au niveau de leur fiabilité que de leur interprétation.

Ainsi, au-delà des actions à mettre en œuvre pour répondre aux formes de délinquance qui se développent et à leurs conséquences, les travaux d'observation engagés doivent interroger également le contexte urbain voire les causes qui peuvent les expliquer. C'est pourquoi l'analyse des données témoignant de l'activité des forces de l'ordre doit s'accompagner impérativement d'une mise en perspective avec d'autres sources illustrant le contexte dans lequel s'expriment ces phénomènes de délinquance ; ce qui doit se traduire par le recours à des indicateurs relatifs à la démographie, à la typologie de l'habitat, au niveau d'équipement, aux revenus des habitants, à leur situation sur le marché du travail¹... De plus, l'affectation des faits à une catégorie statistique de crimes ou délits peut être sujette à l'interprétation des personnels de police en charge de leur saisie. Aussi, pour ne pas laisser prise au débat sur la significativité des sources policières, on s'efforcera de diversifier les sources de données en matière de délinquance.

Dans la mesure où la mobilisation de ces sources vise en particulier à apprécier le niveau d'insécurité touchant les habitants au quotidien – et non à établir une description aussi complète que possible de la délinquance – il ne serait pas pertinent de mobiliser l'ensemble des variables présentées ci-dessous ; il convient donc plutôt de privilégier les faits relatifs à deux catégories de délits :

- les atteintes aux biens (privés et publics) ;
- les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes.

L'État 4001

Il s'agit d'une source administrative relevant les faits constatés (délits et crimes) par les services de police, de gendarmerie et la préfecture de police de Paris (nomenclature différente sur la capitale), c'est-à-dire les crimes ou délits portés à la connaissance de ces services ou découverts par ceux-ci. L'État 4001 concerne exclusivement les faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet (à la suite d'une plainte ou d'une enquête de police pour les faits les plus graves). Il exclut donc :

- les contraventions de toute nature et les délits routiers qui, tout en étant portés à la connaissance des services, ne sont pas enregistrés dans l'outil de statistique officiel ;
- l'intégralité des infractions au séjour des étrangers et des faits portés sur la main courante ;
- les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, inspections du travail, répression des fraudes)...

1 • Les sources relatives à la démographie, à la typologie de l'habitat, au niveau d'équipement, aux revenus des habitants et à leur situation sur le marché du travail sont décrites dans les fiches thématiques spécifiques.

Il comprend cent sept index qui, selon la classification de l'Observatoire national de la délinquance (OND), peuvent faire l'objet de cinq grands regroupements :

- atteintes aux biens
- atteintes aux personnes (ou atteintes volontaires à l'intégrité physique)
- infractions révélées par l'action des services
- escroqueries et infractions économiques et financières
- autres infractions

L'État 4001 comprend également :

- un taux d'élucidation ventilé selon le type de faits. Cet indicateur pose cependant des problèmes de fiabilité non négligeables ;
- des informations très synthétiques sur les personnes mises en cause (mineures, majeures selon le sexe).

Il va sans dire que dans le cadre d'un observatoire local de sécurité s'inscrivant dans une démarche Cucs, les données relatives aux infractions révélées par l'action des services (sur les stupéfiants, les infractions à la police des étrangers...) et les infractions économiques et financières ne sont ainsi généralement pas traitées, l'objectif d'un tel dispositif d'observation étant d'appréhender le niveau d'insécurité dans ces différents territoires et non d'établir un panorama exhaustif de la délinquance.

Concernant l'analyse des données issues de l'État 4001, il convient de porter une attention particulière :

- à la distinction par nature des faits commis
- à la localisation des faits

Avant d'être agrégés à des échelles plus grandes, les faits constatés sont renseignés au niveau d'entités dites « quartiers de police ». Ces territoires tiennent compte des entités géographiques et administratives des communes mais, avant tout, du profil de la délinquance qui y est commise.

Selon les cas, le polygone de localisation peut alors être très (ou trop) large ; ce qui implique, préalablement à la phase d'analyse, de négocier la possibilité de géolocaliser le fichier, sachant que la police ne dispose pas toujours des moyens adaptés pour le faire.

Il existe aussi un risque possible de surconcentration de faits délictueux dans les quartiers commerciaux, et ce pour deux raisons :

- parce qu'un événement peut être consigné plusieurs fois dans l'État 4001, en fonction de sa nature (par exemple, pour le vol d'un chéquier, un acte est enregistré pour chaque chèque volé).
- à cause de la difficulté d'exploitation des données concernant les personnes « mises en cause », dans la mesure où 80 % des vols ne sont pas élucidés.

De façon à évaluer l'importance d'un phénomène de délinquance pour les habitants d'un quartier et sa variation dans le temps, il convient de recourir aux taux. Ainsi, pour situer la fréquence des faits et la proportion de personnes touchées, le nombre de faits constatés peut être rapporté au nombre d'habitants (ou, pour les cambriolages, au nombre de logements) du secteur où ils ont été commis, ces chiffres étant restitués sous forme de ratio pour 1 000 habitants au recensement de 1999 (ou 1 000 logements pour les cambriolages).

Dans le cas des quartiers peu habités, l'approche par ratio doit être prise avec précaution et constamment relayée par l'approche en nombre de faits : un secteur à faible niveau de délinquance peut ressortir fortement si la population résidant sur place est peu importante. Les personnes ressources permettent de pondérer les résultats au regard de la nature des fréquentations de ces quartiers.

Par contre, il conviendra d'éviter l'usage du taux de délinquance globale rapporté à la population. D'une part, cet indicateur cumule des faits de nature très différente (homicides, vols, dégradations, etc.) ; d'autre part, son évolution peut être due à un nombre restreint de délits parfois très concentrés localement ou de nature conjoncturelle (ex. : dégradations de biens, vols à la roulotte).

Enfin, dans la mesure où l'État 4001 reprend des faits portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie ou découverts par eux, il convient d'être conscient que ce nombre de faits constatés dépend :

- de l'attitude des victimes, toutes ne déposant pas plainte et les habitants des quartiers prioritaires ayant plutôt tendance à moins le faire que d'autres ;
- de l'activité des délinquants eux-mêmes ;
- de l'activité des services de police.

Les enquêtes de victimation

De 1996 à 2006, l'Insee a conduit des enquêtes par sondage dites enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (enquêtes PCV), qui comportaient des questions permettant d'aborder les victimations (cambriolages, agressions et autres vols) et le sentiment d'insécurité ressenti par les personnes interrogées dans les ménages ordinaires. En 2005 et 2006, la partie victimation des enquêtes PCV a fait l'objet d'un échantillon plus important et d'un questionnement plus élaboré que les années précédentes ; en 2007, les enquêtes PCV ont été abandonnées. Mais sous l'impulsion de l'Insee et de l'Observatoire national de la délinquance, la première enquête nationale entièrement consacrée à la victimation a vu le jour : l'enquête « cadre de vie et sécurité », qui sera reconduite en 2008. L'enquête 2007 interroge un échantillon représentatif de ménages et d'individus (environ 3 500) résidant en zone urbaine sensible (ZUS). L'enquête se compose de trois parties :

- un questionnaire « ménage » : jugement sur le logement et son environnement, cambriolages, vols de voitures, de deux-roues à moteurs et de vélos, recours engagés (plaintes, mains courantes, indemnisations...)
- un questionnaire « individu » : sentiment d'insécurité dans le logement, dans le quartier et victimation : vols avec violence, agressions, menaces, insultes. Circonstances de la victimation. Recours engagés : mains courantes, dépôt de plaintes, relations avec la police...
- un questionnaire auto-administré : agressions sexuelles en dehors du ménage, violences physiques et sexuelles au sein du ménage. Circonstances de l'agression et conséquences sur la victime.

L'enquête ne peut fournir de données ZUS par ZUS, donc être localisée. Au niveau local, des enquêtes de victimation ponctuelles ont été réalisées par des organismes de recherche comme le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip), notamment dans le cadre d'une commande du Forum français sur la sécurité urbaine (FFSU).

Sources non issues des forces de l'ordre

Les organismes de transport

Certains de ces organismes s'inspirent de la nomenclature de l'État 4001 pour relever les faits constatés.

Les données sont extraites du dispositif de suivi des actes d'incivilités et de délinquance en temps réel de l'autorité gestionnaire du réseau de transports en commun. Elles sont référencées à l'échelle des différents points d'arrêt.

L'analyse des variations du nombre de faits et de signalements selon la période du jour ou de l'année permet de compléter le portrait de la délinquance dans les quartiers, en abordant certains questionnements :

- La surreprésentation des détériorations et des troubles à la tranquillité en période scolaire est-elle vérifiée dans tous les quartiers de l'arrondissement ?
- Retrouve-t-on les mêmes variations saisonnières de la délinquance apparente et des signalements dans les quartiers de la géographie prioritaire que hors géographie prioritaire ?

Pour les réseaux de transports en commun multimodal, l'observation sur l'agglomération lilloise montre que le nombre de signalements dans les stations de métro est très corrélé au type de desserte des stations : desserte de proximité ou pôle d'échanges (gares ferroviaire et routière, commerces, desserte de parc relais). En rapportant le nombre de signalements à la fréquentation (nombre de voyageurs entrants en une année), l'analyse pondère les résultats enregistrés dans les pôles d'échanges au sein des quartiers.

Les bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux tiennent des « fiches d'incidents » mises en place parfois depuis longtemps. Les modalités de recueil de ces signalements peuvent toutefois varier selon la structure. Sur un même quartier, les données produites par les différents bailleurs ne seront ainsi pas forcément homogènes, ce qui peut en limiter l'exploitation.

Les statistiques sur les incivilités peuvent provenir de bailleurs sociaux ou des gestionnaires de réseaux de transports. Leur utilisation complémentaire aux fichiers des forces de l'ordre peut poser problème car les faits les plus graves sont également remontés dans l'État 4001 et, à défaut, dans les « mains courantes ».

Les régies de quartier

Les rapports des régies de quartier ayant mis en place des correspondants de nuit ou d'autres types de médiation peuvent également être exploités.

Pour aller plus loin

La main courante informatisée (MCI)

Cette source comprend tous les faits déclarés sur l'ensemble des circonscriptions de police, suite à intervention des services (à leur initiative ou non) ou aux déclarations des usagers dans les commissariats.

Les événements signalés dans la MCI ne figurent pas automatiquement dans l'État 4001 ; mais certains d'entre eux peuvent faire l'objet d'une procédure transmise au Parquet, auquel cas ils apparaîtront également dans l'État 4001.

L'informatisation de la main courante a été généralisée depuis le 1er janvier 2005 à l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique (soit quatre cent vingt quatre circonscriptions) ; mais elle n'est pas en vigueur au sein de la préfecture de police de Paris qui dispose de son propre dispositif de main courante (MC-PP).

Le contraventionnel

Même si 75 % des contraventions portent sur des infractions au code de la route, il peut être intéressant de les exploiter car les 25 % restant concernent notamment des affaires de tapages diurnes et nocturnes.

L'indice national des violences urbaines (INVU)

Cet indice mis en place en 2005 se substitue à l'échelle « Bui-Trong ». Il est constitué de neuf types de faits relevés par les services de police, de gendarmerie et de la préfecture de police de Paris pouvant rentrer dans le champ d'incidents qualifiés de « violences urbaines ». Les informations concernant ces incidents sont extraites d'applications informatiques existantes : État 4001, exploitation de télégrammes (Rescom), recensement d'interventions de police inscrites dans la MCI... La pertinence de cet indicateur est cependant très contestable et contestée, tant dans le monde de la recherche que par l'Observatoire national de la délinquance.

Données sur les moyens mobilisables et les actions mises en œuvre à collecter auprès des services concernés :

- Forces de l'ordre en fonction de leur nature et présence sur le quartier
- Données de la protection judiciaire de la jeunesse : mesures dont les mineurs sous main de justice font l'objet, quartier de résidence des parents
- Services de la « prévention spécialisée »
- Dispositifs et mesures mises en place
- Centre fermé, centre éducatif renforcé...
- Accès au droit et aides aux victimes : profil social des personnes sollicitant ces dispositifs, motif de la saisine...

Exemples de travaux réalisés

- *Caractérisation itérative des territoires de la politique de la ville Aquitaine 1999 - 2002 : une contribution à l'évaluation des contrats de ville.* Rapport final - Volume 1, Volume 2 (Annexe), Volume 3 (CD-ROM), avril 2004, 290 p.
- *Diagnostic social du Cucs intercommunal de Châlons-en-Champagne,* Agence d'urbanisme et de développement de la communauté de Châlons-en-Champagne, février 2007.
- *Sécurité et tranquillité publiques dans les quartiers prioritaires de l'arrondissement de Lille,* Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, (mise en ligne prévue au 2^e semestre 2008).

Bibliographie

- *Étude comparative sur les observatoires locaux de la délinquance et de la sécurité dans le cadre de la politique de la ville*, Suretis (Groupe Caisse des dépôts), Délégation interministérielle à la ville, mai 2005.
- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapports annuels 2004-2007*, Délégation interministérielle à la ville, 2005-2007.

Sur l'État 4001 et l'enquête nationale de victimation « cadre de vie et sécurité »

- *Rapport annuel 2007*, Observatoire national de la délinquance, 2007.

Sur la MCI et les violences urbaines

- *Rapport annuel 2006*, Observatoire national de la délinquance, 2007.
- « *Criminalité et délinquance enregistrées en décembre 2006* », *Bulletin mensuel de l'Observatoire national de la délinquance*, janvier 2007.

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| État des lieux | Atteinte aux biens | Nombre de cambriolages de locaux d'habitation principale et de résidence secondaire (infractions nos 27 et 28) pour 1 000 logements | Ministère de l'Intérieur / Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) / Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) / Préfecture de police de Paris - État 4001 | Annuel | ZUS | SIG (système d'information géographique) « ville » |
| | | Nombre de vols d'automobiles (infractions no 35) pour 1 000 habitants | Ministère de l'Intérieur / DCPJ / DGGN / Préfecture de police de Paris - État 4001 | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Nombre de vols à la roulotte et vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés (infractions nos 37 et 38) pour 1 000 habitants | Ministère de l'Intérieur / DCPJ / DGGN / Préfecture de police de Paris - État 4001 | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Nombre d'incendies volontaires de biens publics et privés (infractions nos 62 et 63) pour 1 000 habitants | Ministère de l'Intérieur / DCPJ / DGGN / Préfecture de police de Paris - État 4001 | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | Atteinte à l'environnement de proximité | Nombre de dégradations de biens publics et privés, autres destructions, et destructions et dégradations de véhicules privés (infractions nos 66, 67 et 68) pour 1 000 habitants | Ministère de l'Intérieur / DCPJ / DGGN / Préfecture de police de Paris - État 4001 | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Nombre de troubles à la tranquillité comprenant les altercations entre voyageurs, outrages/menaces envers les voyageurs et envers les agents (hors contrôle de tickets) et jets de projectiles sans dégâts pour 1 000 entrants | Société de transports en commun | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de signalements de dégradation effectuée pour 1 000 logements sociaux | Bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes | Nombre de vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile et autres vols avec armes blanches, vols avec violence commis sans arme au préjudice des particuliers à leur domicile, au préjudice des femmes sur la voie publique ou autres lieux (infractions n°21, 22, 24 et 26) pour 1 000 habitants | Ministère de l'Intérieur / DCPJ / DGGN / Préfecture de police de Paris - État 4001 | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-----------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| État des lieux | Contexte social et urbain | Part des 8-13 ans et des 13-18 ans sur la population totale | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Poids des locataires d'un logement HLM, non-HLM et des propriétaires sur le total des résidences principales | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Surface totale des commerces de plus de 300 m ² pour 100 000 m ² de superficie du quartier | Chambre de commerce et d'industrie | Annuel | ZUS | |
| | | Part des jeunes de moins de 25 ans chez les demandeurs d'emploi de longue durée et sans formation sur le total des demandeurs d'emploi | ANPE /Insee - Fichier des DEPM | Annuel | ZUS | |
| | Sentiment d'insécurité | Exploitation des enquêtes annuelles de l'Insee entre 1998 et 2006 (enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, questions relatives au sentiment de sécurité) et enquête « cadre de vie et sécurité (CVS) » 2007 | Insee, OND | Annuel | Ensemble des ZUS | Rapport de l'Onzus |
| Dynamique et analyse d'évolution | Plaintes et signalements | Évolution des indicateurs d'atteinte aux biens | Ministère de l'Intérieur / DCPJ / DGGN / Préfecture de police de Paris - État 4001 | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Évolution des indicateurs d'atteinte à l'environnement de proximité | Ministère de l'Intérieur / DCPJ / DGGN / Préfecture de police de Paris - État 4001, société de transports en commun | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Évolution des indicateurs d'atteinte volontaire à l'intégrité physique des personnes | Ministère de l'Intérieur / DCPJ / DGGN / Préfecture de police de Paris - État 4001 | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | | Évolution des indicateurs de contexte social et urbain | ANPE, Insee, chambre de commerce et d'industrie | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | Sentiment d'insécurité | Évolution des indicateurs du sentiment d'insécurité | Enquêtes de victimation | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Gouvernance | Nombre de contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance | Ministère de l'Intérieur, collectivité locale | Selon disponibilités locales | Commune | |
| | Moyens humains affectés | Nombre d'agents d'unités spécialisées (brigade des mineurs et brigade de prévention de la délinquance juvénile) affectés aux circonscriptions comprenant une ZUS | Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre d'agents de médiation sociale (dont adulte-relais) par quartier et domaine de d'intervention (bailleurs sociaux, transports en commun, clubs sportifs...) | Structures d'accueil de ces agents (société de transports en commun, bailleurs sociaux, clubs...) | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre d'éducateurs de prévention spécialisée | Structures de prévention spécialisée | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Accès au droit et aides aux victimes | Fréquentation de ces permanences par quartier avec une ventilation par sexe | Structures d'accès au droit et aides aux victimes | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Type de suivi selon le motif de la saisine | Structures d'accès au droit et aides aux victimes | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Profil social des personnes sollicitant ces dispositifs, motif de la saisine | Structures d'accès au droit et aides aux victimes | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Ventilation du nombre de personnes reçues selon le motif de la saisine et l'origine géographique | Structures d'accès au droit et aides aux victimes | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de permanences et couverture géographique | Structures d'accès au droit et aides aux victimes | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de lieux d'accueil d'aide aux victimes dans les communes comprenant une ZUS | Commune | Selon disponibilités locales | ZUS | |
| | | Nombre de dispositifs d'accès au droit et à la justice (maisons de la justice et du droit, point d'accès au droit) | Service d'accès au droit et à la justice de la politique de la ville | Annuel | ZUS | SIG Ville |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Mineurs délinquants | Nombre de jeunes sous main de justice ventilé par origine géographique | Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (DDPJJ) | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de jeunes récidivistes ou réitérants après une première mesure pénale entre 16 et 18 ans ventilé par origine géographique | Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (DDPJJ) | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

Santé

Depuis 1946, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, qui n'est pas simplement réductible à une absence de maladie ou d'infirmité. Il s'agit en conséquence d'un phénomène complexe à mesurer et à appréhender. Il se situe en outre à la conjonction de problématiques diverses : attitudes et représentations des individus vis-à-vis de la santé, nature et disponibilité de l'offre de soins faite aux populations, modalités de recours aux soins des individus (et, entre autres, obstacles géographiques, culturels et financiers dans le recours aux soins), définition et mise en œuvre des politiques de santé publique.

Les inégalités – sociales, géographiques, etc. – de santé figurent parmi les principales préoccupations des responsables des politiques de santé. Ainsi, la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 confirme les priorités données à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies, à la prévention des risques liés à l'environnement général et au travail, à la santé scolaire et à l'éducation à la santé, etc.

Dans cette optique, les quartiers prioritaires de la politique de la ville se caractérisent par des écarts importants en termes d'état de santé de la population et d'offre de soins par rapport à la moyenne nationale ainsi qu'à celle de leur propre agglomération¹. L'offre médicale et paramédicale y est en moyenne deux fois moins importante². Leurs caractéristiques en matière d'état de santé rejoignent celles des populations généralement défavorisées. Les enfants scolarisés en ZUS sont plus souvent diagnostiqués avec des problèmes dentaires, de surpoids ou d'obésité, ou encore avec des troubles du langage. Les adultes s'y perçoivent en moins bonne santé que le reste de la population, et leur accès aux soins se caractérise par un recours beaucoup plus fréquent aux urgences hospitalières et au généraliste, mais plus rare au spécialiste.

La mise en œuvre d'une politique territoriale de santé locale dans les quartiers prioritaires est facilitée depuis 2001 par le développement d'ateliers santé-ville locaux (ASV), qui offrent un lieu d'échanges, de veille et de réflexion aux différents acteurs du territoire (accès à la santé, prise en charge de la souffrance psychologique, conduites à risque chez les jeunes, prévention des troubles alimentaires, etc).

1 • cf. rapports de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) dans la bibliographie.

2 • Il existe cependant de grandes disparités selon les quartiers, et les résultats peuvent être sensibles aux méthodes d'appréhension du territoire (approche continue du territoire ou découpage binaire « quartiers ZUS » / « quartiers hors ZUS »).

RÉDACTEURS :

Nadège COUVERT,
Chargé d'études statisticien,
Observatoire national
des ZUS, Délégation
Interministérielle à la ville

Philippe HEROUER, Chargé
d'études Habitat; Observatoire,
Agence de développement et
d'urbanisme de Lille Métropole

Questionnements

1 • État des lieux

- Comment se caractérise l'offre de soins dans les quartiers prioritaires en termes de densités médicale et paramédicale ? En particulier, comment se positionne l'offre dite de « proximité » ou de « premier secours » (généralistes, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes) ? Quelle est la disponibilité de cette offre, et quel est son risque de non-renouvellement ?
- Quelle est la part des populations à risque ou sensibles (enfants de moins de quatre ans, adultes de plus de soixante-cinq ans, personnes handicapées) ?
- Quel est l'état de santé de la population (enfants, adultes, personnes âgées) ? On tiendra compte si possible des effets de composition sociodémographique de ces territoires.
- Comment l'offre de soins s'adapte-t-elle à la demande locale ?
- Comment se qualifient l'accès et la consommation de soins des populations de ces territoires ? Quelle est l'importance et la nature des obstacles dans l'accès aux soins (coût financier, éducation à la santé, accessibilité géographique, etc.) ? Il serait intéressant notamment d'analyser les pratiques des personnes bénéficiaires de la Couverture médicale universelle complémentaire et des travailleurs pauvres.

2 • Dynamique et analyse d'évolution

- Les disparités d'offre de soins et d'état de santé entre les quartiers se réduisent-elle ?
- Comment évolue au sein des quartiers la prise en charge (sanitaire, financière) de publics rencontrant des difficultés dans l'accès aux soins ?
- Comment évolue la part des populations à risque ou sensibles dans les quartiers ?
- Comment évolue l'état de santé de ces populations ?

3 • Actions, dispositifs mis en œuvre

- Quels sont les équipements en termes de permanences de soins et de maisons de santé ?
- Quels sont les principaux thèmes ciblés par les ateliers santé-ville ?

Sources

Sources principales

La direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass), la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Les données de démographie médicale et paramédicale sont disponibles à l'adresse d'exercice des professionnels à partir du fichier ADELI (Automatisation des listes), même si elles restent généralement transmises à l'échelle des communes. Ce fichier recense tous les professionnels de santé salariés ou libéraux qui sont tenus de faire enregistrer leur diplôme auprès de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de leur département d'exercice. Cependant, une part non négligeable d'entre eux ne le fait pas, surtout en milieu hospitalier ; la Drees procède en conséquence au redressement de ces données en confrontant plusieurs sources relatives à la démographie médicale.

Le fichier Adeli se décompose en trois fichiers : médecins, paramédicaux et sages-femmes, pharmaciens et dentistes. Il comporte entre autres des informations détaillées sur l'état civil du professionnel, le diplôme obtenu (nature, date et lieu d'obtention), la spécialité, les différentes activités du professionnel de santé et leur adresse d'exercice.

Les données sur les équipements sanitaires et sociaux sont disponibles à l'adresse à partir du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), la base étant mise en ligne sur le site <http://finess.sante.gouv.fr>. Le ministère en charge des affaires sanitaires et sociales et ses services déconcentrés répertorient pour leurs besoins et ceux de l'Assurance maladie les structures autorisées à installer des équipements sanitaires ou sociaux (entité juridique) ainsi que les lieux dans lesquels sont installés ces équipements et où s'exercent les activités de soins ou de service social correspondantes (établissement). Ce répertoire contient, de fait, trois types d'établissements publics ou privés : les établissements sanitaires (établissements hospitaliers, autres centres de soins, laboratoires et pharmacies), les établissements sociaux (personnes âgées, jeunesse handicapée, adultes handicapés, aide sociale à l'enfance, adultes en difficulté sociale), et les établissements de formation des personnels sanitaires et sociaux. Il collecte des informations quant à la nature de l'établissement, sa capacité, ses activités de soins (domaine sanitaire) ou sa discipline (domaine social et enseignement).

L'Assurance maladie

Le système d'information de l'Assurance maladie permet de mobiliser des données sur l'offre de soins, les bénéficiaires de soins, la consommation de soins (actes de professionnel de santé, consommation médicamenteuse, etc.).

Concernant la démographie médicale et l'activité des professionnels exerçant en libéral

Le système national interrégimes SNIR est un système d'information mis en place par l'Assurance maladie depuis 1977. Ce système permet de recueillir au plan national l'activité libérale des professions de santé ayant donné lieu à remboursement par les caisses gérant assurance maladie, maternité et accident du travail. Le système recueille, pour chaque médecin et pour chaque auxiliaire, des caractéristiques individuelles (âge, sexe, mode d'activité, secteur conventionnel, lieu d'exercice), les dénombrements d'actes effectués, les prescriptions et les honoraires. Il permet l'établissement de relevés d'honoraires individuels, la surveillance de l'application des mesures conventionnelles, la connaissance

de la consommation médicale présentée au remboursement. Il couvre l'ensemble des professionnels de santé libéraux ainsi que les médecins à exercice particulier (Mep) (acupuncteur, angiologue...).

Ces données sont disponibles à l'adresse des lieux d'exercice des professionnels.

Elles sont consultables librement à la commune sur le site des unions régionales des caisses d'assurance maladie (nombre d'actes effectués par les professionnels libéraux – consultations, visites – rapporté au nombre de bénéficiaires du régime général des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), de la mutualité sociale agricole MSA et du régime social des indépendants RSI).

Concernant les données relatives aux actions de prévention chez l'enfant

L'Assurance maladie et les chirurgiens-dentistes ont lancé en 2007 une campagne de prévention et de dépistage des troubles buccodentaires chez les enfants. Baptisée « M'T dents », cette campagne propose aux enfants et adolescents des visites régulières chez le dentiste, tous les trois ans (dès l'âge de six ans et jusqu'à leur majorité). Ces examens sont intégralement pris en charge par l'Assurance maladie et le patient n'a pas à avancer d'argent. Les soins conservateurs (carie, extraction, etc.) réalisés à cette occasion sont entièrement remboursés au patient. Tous les enfants bénéficiaires de ce programme reçoivent donc une invitation dans le mois précédant leur date anniversaire, et disposent ensuite de six mois pour aller consulter un dentiste.

Le conseil général

Les données du bilan de santé des enfants de quatre ans et des certificats de santé du huitième jour sont transmises selon un choix des indicateurs les plus significatifs (méthodologie à préciser en partenariat avec le conseil général).

Concernant les données du bilan de santé de quatre ans de la protection médicale et infantile (PMI)

L'ensemble des données sur l'état de santé de l'enfant est recueilli à partir des dossiers individuels du bilan de quatre ans renseigné et saisi par les équipes de PMI (médecins, infirmières, psychologues). Les bilans recueillent l'adresse de résidence des enfants, ainsi que celle de l'établissement scolaire dans lesquels ils sont inscrits. Les données de ces bilans sont généralement traitées à l'échelle de la commune.

L'infirmière puéricultrice contrôle les vaccinations, le poids et la taille – ce qui permet d'établir un diagnostic de surcharge ou d'insuffisance pondérale³ – et assure entre autres le dépistage des troubles buccodentaires, visuels, auditifs et de langage. Le dépistage peut être complété par un examen médical réalisé par un médecin de la protection médicale et infantile.

La réalisation de ces actions de dépistage en école maternelle permet d'avoir accès à la quasi-totalité des jeunes enfants, mais le bilan de quatre ans n'est pas obligatoire, le recueil obligatoire des données sanitaires pour les certificats de santé s'arrêtant après le vingt-quatrième mois. Avant d'engager les analyses, il peut être intéressant d'avoir une évaluation du taux de couverture de ces bilans à l'échelle du territoire considéré.

3 • Il n'existe pas de définition du surpoids ou de l'obésité, mais ces deux concepts sont généralement appréhendés via un indice prenant en compte le poids et la taille de l'individu. L'indice de masse corporelle (IMC) se calcule en divisant le poids (en kg) par la taille (en mètre) au carré. Chez l'enfant, l'utilisation de courbes de distribution types de corpulence pour un sexe et un âge donnés permet de repérer les situations d'excès pondéral – qu'il s'agisse de l'obésité de degré 1 (communément appelée « surpoids ») ou celle de degré 2 (communément appelée « obésité ») – ou, à l'inverse, celles d'insuffisance pondérale.

Les autres limites de l'analyse concernent l'harmonisation en cours des pratiques de remplissage des dossiers et de saisie informatique, et l'absence de comparaisons aisées avec le niveau national et régional⁴. Enfin, certaines données sanitaires recueillies doivent être considérées avec prudence, car non soumises à un examen approfondi : l'examen dentaire et le dépistage de troubles visuels, auditifs ou de langage n'ont pas la précision d'un examen effectué par un spécialiste ; il est possible qu'ils conduisent à une certaine sous-estimation globale.

On sera attentif au recours à certains indicateurs sanitaires susceptibles de refléter à la fois la prévalence de troubles, mais aussi l'insuffisance du recours aux soins adaptés (pour raisons financières, culturelles, etc.) : c'est le cas notamment des dents cariées non soignées. Un indicateur de recours aux soins, conditionnellement à la présence de troubles, peut cependant être parfois construit pour capter la présence d'obstacles dans l'accès aux soins⁵. Enfin, on portera une attention particulière à certains troubles pouvant avoir des répercussions immédiates sur le bien-être de l'enfant, tels les troubles sensoriels (auditifs, visuels) non soignés.

Concernant les données du certificat de santé du huitième jour

Les certificats de santé du huitième jour permettent le recueil des principaux indicateurs de l'état de santé et des soins périnataux des nouveau-nés. Ces certificats, rédigés par un médecin ou sous sa responsabilité, sont remplis essentiellement en maternité quelques jours après la naissance (entre le troisième et le huitième jour). Ils sont obligatoires depuis 1970 et renseignent sur les caractéristiques de l'enfant (sexe, poids...) et de la mère (dont l'adresse de résidence), et le suivi de la grossesse (visites et échographies). Les données de ces certificats sont généralement traitées à l'échelle de la commune.

La qualité des données dépend étroitement de la qualité du remplissage effectué par le personnel de saisie ; elle est cependant en constante amélioration⁶. Concernant le champ d'observation, ces données comportent quelques limites : chaque certificat de santé correspond à une naissance et non à un accouchement, d'où un léger biais dans les résultats lorsque l'on s'intéresse aux données relatives à la mère ou au déroulement de la grossesse⁷. Les consultations de ville dans le cadre du suivi de la grossesse ne sont pas comptabilisées dans ces statistiques, mais leur impact est moins important pour les métropoles régionales que dans les villes secondaires. Enfin, les comparaisons avec le niveau national et régional ne sont pas aisées⁸.

Trop faible quantitativement, la question des grossesses précoces chez les mineures est difficile à aborder à l'échelle des quartiers. Il en est de même pour les recours aux interruptions volontaires de grossesse (IVG).

4 • On pourra cependant se référer aux enquêtes sur la santé scolaire menées conjointement tous les trois ans par les ministères de la Santé et de l'Éducation, portant sur des élèves scolarisés dans les grandes sections de maternelle.

5 • Par exemple, la part d'enfants ne portant pas de lunettes parmi les enfants ayant été diagnostiqués avec des troubles de la vue.

6 • Par exemple, grâce à des demandes de compléments d'information par courrier ou téléphone de la part de l'équipe chargée de la saisie.

7 • Ainsi, dans le cas de naissances multiples, les caractéristiques de la mère (âge) et celles liées aux pratiques médicales qui entourent la grossesse (visites prénatales, échographies...) sont enregistrées autant de fois qu'il existe de naissances. Néanmoins, le nombre de naissances multiples reste faible (3,07 %).

8 • Pour certains indicateurs, on pourra cependant se référer à l'enquête nationale périnatale 2003, réalisée par les services départementaux de PMI, la Drees et l'unité de recherches épidémiologiques en santé périnatale et santé des femmes (Unité 149) de l'Inserm.

Concernant les données de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Gérée par le conseil général et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, l'allocation personnalisée d'autonomie s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus en situation de perte d'autonomie, nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie. L'ouverture des droits n'est pas soumise à conditions de ressources (une participation financière reste toutefois à la charge des bénéficiaires lorsque leurs ressources sont supérieures à un montant révisé périodiquement). Les données sont disponibles à l'adresse du bénéficiaire ; elles renseignent entre autres sur le degré d'autonomie de ce dernier (Groupe iso-ressources - GIR⁹) et les montants attribués.

Pour aller plus loin

Les observatoires régionaux de santé (ORS)

Les données annuelles de mortalité reposent sur un système d'enregistrement exhaustif des décès, rendu possible grâce à la déclaration obligatoire des événements d'état civil (naissances, mariages et décès). Les données communales, régionales et nationales relatives aux causes de décès sont acquises chaque année par les ORS auprès du centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDC) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Ce dernier met à disposition, en accès libre sur le serveur Internet (<http://www.cephdc.vesinet.inserm.fr/>), de nombreuses données ainsi que des informations sur le mode d'élaboration de la statistique des causes médicales de décès.

En renseignant le sexe, l'âge au décès et la cause du décès, les données de décès de l'état civil autorisent par exemple des analyses de la mortalité prématurée – qui recouvre par convention l'ensemble des décès survenus entre un et soixante-quatre ans –, de la mortalité par causes de décès (taux de mortalité par cancers, par maladies cardiovasculaires, etc. pour 100 000 habitants) ou de l'espérance de vie à la naissance¹⁰. À condition que les clauses de confidentialité soient respectées, ces informations peuvent être communiquées à la commune de décès.

L'Assurance maladie

La consommation de soins des assurés du régime général de l'Assurance maladie peut être identifiée à partir des données relatives à la consommation de médicaments (via le codage des médicaments remboursés).

Une fois les adresses localisées au quartier, les données peuvent être transmises à l'échelle des quartiers selon un choix des indicateurs définis avec le médecin conseil de la direction régionale du service médical et les organismes locaux d'assurance maladie. Le seuil de diffusion des résultats est défini à un certain nombre d'individus dans le cadre de l'accord Commission nationale de l'informatique et des libertés Cnil.

9 • Déterminés suivant une grille Aggir, il existe ainsi six degrés GIR numérotés de 1 (personnes les moins autonomes) à 6 (personnes les plus autonomes).

10 • Elle représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Exemples de sujets pouvant être traités :

- les enfants atteints d'affections bronchiques peuvent être repérés par la prescription d'un médicament de la classe ATC R03 ; ces affections sont révélatrices d'une exposition à un contexte d'air intérieur ou extérieur irritant¹¹ ;
- les problèmes de dépendance aux drogues chez l'adulte peuvent être appréhendés à travers la consommation d'un produit de substitution tel la buprénorphine haut dosage (> 8 mg) ou Subutex®¹² ;
- les maladies longues peuvent être repérées à partir du fichier des assurés souffrant d'une affection longue durée donnant accès à une exonération du ticket modérateur ;
- la consommation de soins des personnes précaires peut être connue via celle des assurés bénéficiant de la Couverture médicale universelle complémentaire (CMUC)¹³

Le champ des assurés du régime général ne couvre cependant pas :

- les assurés des sections locales mutualistes (fonctionnaires, étudiants), qui constituent le biais le plus important : 15 % du total des assurés du régime général ;
- les assurés de la MSA (impact assez faible dans les grandes agglomérations) ;
- les assurés commerçants et artisans (2,5 % du total des bénéficiaires de l'Assurance maladie).

Les fichiers des allocataires - Insee / Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) / Caisse d'allocations familiales (Caf)

Disponible à l'échelle infracommunale, les fichiers CAF comptabilisent, entre autres, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Cette prestation est destinée aux personnes atteintes d'une incapacité permanente égale ou supérieure à 80 % (ou de 50 % à 80 % en cas d'impossibilité de se procurer un emploi) et est versée, sous conditions de ressources, pour une durée de un à cinq ans.

On sera attentif au fait que cette prestation, attribuée sous conditions de ressources, ne mesure donc pas la seule prévalence du handicap ; elle appréhende conjointement les problèmes d'accessibilité financière aux soins des personnes handicapées. Enfin, on fera également attention au fait qu'en principe, l'AAH n'est plus versée à partir de soixante ans (se référer aux conditions d'attribution). Cette source est détaillée au sein de la fiche thématique consacrée aux niveaux de vie et à la pauvreté.

Les sources locales des établissements sanitaires et sociaux

Les établissements hospitaliers et leurs services d'urgences, les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les structures de soins auprès de personnes dépendantes sont classiquement retenus dans les démarches diagnostic, et plus rarement dans les démarches d'observation. Leur connaissance des publics qu'elles accueillent renseignent et éclairent sur les pratiques et les difficultés rencontrées par les habitants au quotidien. Ces structures font l'objet d'enquêtes menées localement ou nationalement ; les résultats de l'enquête sont aujourd'hui disponibles sur les sites des observatoires (base de données SCORE - santé de la Fédération nationale des observatoires régionaux de santé et base de données locales ILIAD sur le site de l'observatoire national des drogues et toxicomanies, base STATISS du ministère de la Santé).

11 • Ce mode d'identification a été retenu après examen des différentes sélections possibles (fonction d'un nombre de délivrances du médicament avec ou sans kinésithérapie respiratoire).

12 • L'autre médicament de substitution (méthadone) n'a pas été retenu car il fait appel à un protocole beaucoup plus lourd.

13 • Attribué sous conditions de ressource, la CMUC permet de bénéficier d'une prise en charge à 100 % des dépenses de santé sans avoir à avancer les frais. Les droits sont ouverts pour un an.

Les structures de prévention en charge des examens de santé chez les enfants et les adultes peuvent être mobilisées localement ; à titre d'exemple, le centre de prévention et d'éducation pour la santé (CPES) de l'Institut Pasteur et l'association de prévention et d'éducation sanitaire - actions locales (Apesal) situés dans le département du Nord disposent de bases de données sur les publics dépistés ou examinés.

Exemples de travaux réalisés

- *La santé dans les quartiers prioritaires de l'arrondissement de Lille*, Agence de développement et d'urbanisme Lille Métropole, juin 2006.

Lien : <http://www.lille-metropole-2015.org/adu/sante.htm>

- *Observatoire des quartiers*, Agence de développement et d'urbanisme du Grand Nancy, mai 2006.
- *Agenda 21, Observatoire du développement durable – Volet social*, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, n°1, 2007.

Lien : <http://www.urbalyon.org/sip6Internet/AfficheDoc.aspx?nomFichier=Agenda21voletsozial3.pdf&numFiche=2196>

Bibliographie

Articles sur l'offre de soins

- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2005 (La santé, pp. 68-85)*, Délégation interministérielle à la ville, 2005.
- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2005 (Les établissements de santé dans les zones urbaines sensibles, pp. 156-169)*, Délégation interministérielle à la ville, 2005.
- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2006 (L'offre de soins médicaux dans les ZUS, pp. 196-206)*, Délégation interministérielle à la ville, 2007.

Articles sur l'état de santé

- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2004 (La santé des enfants d'âge scolaire, pp. 156-165)*, Délégation interministérielle à la ville, 2004.
- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2006 (La Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), pp. 67-71)*, Délégation interministérielle à la ville, 2007.
- *Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport annuel 2006 (L'état de santé et le recours aux soins des personnes vivant en ZUS, pp. 98-113)*, Délégation interministérielle à la ville, 2007.
- *Rapport annuel 2006 de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies*, Saint Denis La Plaine; Observatoire français des drogues et des toxicomanies; 2007; 56 p.

Lien : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000451/0000.pdf>

- *Ateliers santé-ville. Une démarche locale pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé*, coll. Repères, Délégation interministérielle à la ville, 2007.
- *La démarche atelier santé-ville. Des jalons pour agir*, Profession Banlieue, Mannoni Chantal (sous la dir.), Éditions Profession Banlieue, 2008.

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| État des lieux | Professionnels de santé | Nombre de professionnels de santé (médecins, généralistes, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, etc.) pour 10 000 habitants | Assurance maladie - Snir, Drees / Drass - Répertoire Adeli | Annuel | ZUS | |
| | | Nombre de médecins généralistes/spécialistes exerçant en activité principale pour 10 000 habitants | Assurance maladie - Snir, Drees / Drass - Répertoire Adeli | Annuel | ZUS | |
| | | Part des professionnels de santé (médecins, généralistes, infirmiers, pharmaciens, etc.) âgés de plus de 55 ans | Assurance maladie - Snir, Drees / Drass - Répertoire Adeli | Annuel | ZUS | |
| | Équipements | Densité d'établissements sanitaires (établissements hospitaliers, centres médicopsychologiques, autres centres de soins, laboratoires et pharmacies) | Drees / Drass - Répertoire Finess | En continu | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Densité d'établissements sociaux (personnes âgées, jeunesse handicapée, adultes handicapés, aide sociale à l'enfance, adultes en difficulté sociale) | Drees / Drass - Répertoire Finess | En continu | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Populations à risque ou sensibles | Part des moins de 4 ans et des plus de 65 ans dans la population totale | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS et IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) | Site Internet SIG Ville |
| | | Part des allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés AAH dans l'ensemble des allocataires | CAF, Insee - Fichier des allocataires | Annuel | ZUS | Site Internet SIG Ville |
| | Santé des enfants | Part des enfants ayant des caries non soignées | Conseil général - Bilan des 4 ans, Assurance maladie - « M'T Dents », organismes locaux de prévention | Annuel | Quartier de résidence ou de l'école maternelle (disponibilité à négocier avec les structures responsables) | |
| | | Part des enfants de 0 à 6 ans atteints d'affections bronchiques (définis comme ceux ayant eu au moins une prescription d'un médicament de la classe ATC R03) | Assurance maladie | Annuel | Quartier de résidence ou de l'école maternelle (disponibilité à négocier avec les structures responsables) | |
| | | Part des enfants dépistés avec anomalies visuelles ou auditives | Conseil général - Bilan des 4 ans, organismes locaux de prévention | Annuel | Quartier de résidence ou de l'école maternelle (disponibilité à négocier avec les structures responsables) | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| État des lieux | Santé des enfants | Prévalence du surpoids, de l'obésité et de l'insuffisance pondérale (par sexe) | Conseil général - Bilan des 4 ans | Annuel | Quartier de résidence ou de l'école maternelle (disponibilité à négocier avec les structures responsables) | |
| | | Part des enfants adressés pour bilan suite à l'examen psychomoteur | Conseil général - Bilan des 4 ans | Annuel | Quartier de résidence ou de l'école maternelle (disponibilité à négocier avec les structures responsables) | |
| | | Part des enfants d'un poids inférieur à 2 500 g à la naissance et des enfants nés à un âge gestationnel inférieur à 37 semaines | Conseil général - Certificats de santé du 8 ^e jour | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Santé des adultes | Indicateur comparatif de mortalité ¹⁴ (déclinable pour la mortalité prématurée ou par causes de décès) | Observatoire régional de la santé | Cumul de plusieurs années | Commune | |
| | | Indicateur comparatif de morbidité ¹⁵ (ICM) pour les affections de longue durée (ALD) | Assurance maladie | Annuel | Commune | |
| | | Part des patients âgés de 15 à 45 ans ayant au moins eu une prescription de Subutex® au cours de l'année | Assurance maladie | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de personnes âgées ayant recours aux soins infirmiers | Centre communal d'action sociale | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre total de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (par GIR) | Conseil général | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Montant moyen de l'APA par bénéficiaire | Conseil général | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Aadaptation de l'offre à la demande de soins | Nombre annuel moyen d'actes prescrits par : - médecin (généraliste, spécialiste) - infirmier - kinésithérapeute | Assurance maladie - Snir | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables |

14 • Les indices comparatif de mortalité (ICM) font le rapport en base 100 du nombre de décès observés au nombre de décès qui serait obtenu si les taux de mortalité pour chaque tranche d'âge dans chaque territoire avaient été identiques aux taux du territoire de référence (par exemple : France). Ils permettent de tenir compte de la structure par âge du territoire.

15 • De façon équivalente à l'indice comparatif de mortalité, l'indice comparatif de morbidité (ICMB) permet de corriger des effets de structure d'âge et de sexe, afin par exemple de prendre en compte l'impact sur le nombre de personnes ayant une ALD d'une sur représentation de population âgée dans un territoire.

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| État des lieux | Consommation de soins | Nombre d'actes : - de médecins (généralistes, spécialistes) - d'infirmiers - de kinésithérapie consommés par bénéficiaires (avec distinction possible des bénéficiaires de la CMUC) | Assurance maladie - Snir | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de personnes accueillies dans les services des urgences au cours de l'année, rapporté au nombre d'habitants du quartier (déclinable pour les enfants, les adultes ou par tranche d'âge) | Hôpitaux - services des urgences | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de recours aux consultations dans les centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA) pour 1 000 habitants de 20 à 70 ans | CCAA - Rapports d'activités, OFDT - Base Iliad | Annuel | Etablissement (disponibilité à négocier avec les structures responsables) | |
| | | Nombre de recours des usagers de drogues dans les centres spécialisés de soins en toxicomanie (CSST) pour 10 000 habitants de 15 à 44 ans | CCAA - Rapports d'activités, OFDT - Base Iliad | Annuel | Etablissement (disponibilité à négocier avec les structures responsables) | |
| | Accès aux soins | Part des bénéficiaires de la CMUC (déclinable selon certaines caractéristiques sociodémographiques) | Assurance maladie - Insee | Annuel | ZUS, IRIS, quartiers prioritaires des Cucs | Site Internet de l'Insee |
| | | Part des praticiens libéraux avec des honoraires libres | Assurance maladie - Snir | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des enfants dépistés avec des problèmes de santé n'ayant pas fait l'objet d'un recours antérieur aux soins ¹⁶ | Conseil général - Bilan des 4 ans, Assurance maladie - « M'T Dents », Structures locales de prévention | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

16 • Part des enfants avec dents cariées non soignées parmi l'ensemble des enfants ayant des dents cariées (soignées ou non) part des enfants portant des lunettes parmi l'ensemble des enfants présentant des défauts de la vision

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Dynamique et analyse d'évolution | Offre de soins | Évolution du nombre de professionnelles de santé (médecins, généralistes, infirmiers, pharmaciens...) pour 10 000 habitants) | Assurance maladie - Snir Drees / Drass – Répertoire Adeli | Annuel | ZUS | |
| | Adaptation de l'offre à la demande de soins | Évolution du nombre d'actes prescrits par : - de médecins (généralistes, spécialistes) - d'infirmiers - de kinésithérapie | Assurance maladie - Snir | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Santé de la population | Évolution dans le temps des indicateurs d'état des lieux - santé des enfants - santé des adultes | | | | |
| Actions, dispositifs mis en œuvre | PASS | Nombre de permanences d'accès aux soins de santé | Hôpitaux | Annuel | ZUS | |
| | Atelier santé-ville | Principaux thèmes ciblés par les ateliers santé-ville | Commune | Annuel | Commune et agglomération | |

Cadre de vie, équipements et gestion urbaine de proximité

RÉDACTEURS :

William LEGOFF, Chargé d'études, Observatoire national des ZUS, Délégation Interministérielle à la ville

Vincent ANCE, Chargé d'études Observatoires et Habitat, Agence d'Urbanisme et de Développement de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (AUDC)

Aujourd'hui, la mesure du « cadre de vie » ne se limite plus à la présence d'un certain nombre d'équipements ; des aspects plus qualitatifs sont mis en avant au travers des questions de propreté, de qualité des espaces extérieurs, de proximité des services et d'amélioration du sentiment de sécurité. Ces préoccupations des habitants et la question des services ayant trait à la qualité du cadre de vie sont prises en compte dans la gestion urbaine de proximité (GUP).

Ce mode d'action publique permet de résoudre des problèmes de la vie quotidienne et d'améliorer durablement la gestion des quartiers en prenant mieux en compte leur réalité (configuration urbaine, attentes et usages des habitants...) dans l'organisation et la mise en œuvre des prestations. La mise en place d'une pratique de GUP passe aussi par une coordination étroite des interventions des acteurs de terrain qui concourent ensemble à la qualité du cadre de vie offert aux habitants. La GUP se concrétise ainsi par des actes de gestion liés à l'habitat et aux espaces urbains de proximité, tels que l'entretien et la maintenance des immeubles et des espaces extérieurs, la présence, l'accueil, le gardiennage et la tranquillité publique, l'organisation des espaces publics, le stationnement, la circulation et les services urbains.

Cette démarche est d'autant plus importante que sa mise en œuvre est de nature à revaloriser l'image des quartiers, à diminuer les processus de ségrégation sociale, à favoriser le développement des relations de voisinage et à atténuer les tensions sociales, le vandalisme et la délinquance. Le développement d'une GUP dans un quartier est alors un facteur important pour la pérennité des actions engagées par les différents acteurs impliqués dans la gestion de ce territoire.

La nécessité et l'exercice d'une meilleure GUP sont apparus dans les années 90 à l'initiative de différents acteurs impliqués dans la gestion des quartiers sensibles. Il s'agissait notamment de :

- préserver les acquis des opérations de réhabilitation des années 80, puis des projets urbains engagés, mobilisateurs d'investissements publics très conséquents ;
- tendre à une amélioration sensible du fonctionnement des services urbains.

Par ailleurs, la GUP constituait aussi pour les bailleurs sociaux un moyen de lutter contre l'accroissement de la vacance des logements, des impayés et des dégradations en mettant en place, dans les quartiers, des antennes ou des agences territorialisées destinées à renforcer la gestion de leur patrimoine et à mieux répondre aux besoins de leurs locataires. L'État, les collectivités locales et les bailleurs sociaux se sont alors engagés dans une démarche de gestion de proximité contractualisée. La loi d'août 2003 a encouragé le développement des conventions de GUP entre l'État, les collectivités locales et les bailleurs sociaux dans les zones urbaines sensibles (ZUS) de plus de 500 logements et les quartiers dans lesquels existe un projet de rénovation urbaine. Aujourd'hui, la GUP est devenue un thème incontournable. Elle est mise en avant comme une dimension à part entière de l'action de requalification, voire de transformation des quartiers d'habitat social. Ainsi, il est devenu obligatoire de signer une convention de GUP dans les six mois qui suivent la signature de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine.

La mise en œuvre du projet de la gestion urbaine de proximité se déroule le plus souvent en trois temps. Tout d'abord, la démarche s'appuie sur un diagnostic partagé devant permettre d'apprécier le service rendu, la satisfaction des habitants et le fonctionnement social du quartier. Ce diagnostic doit aussi mettre en évidence les carences dans le système de gestion. Les acteurs locaux doivent ensuite élaborer une convention ou une charte de gestion identifiant les actions et les engagements des partenaires à long terme. Cette convention définit une démarche qualité et prévoit les modes de participation des habitants. Enfin, un système de suivi et d'évaluation des actions engagées doit être mis en place.

Questionnements

1 • État des lieux

Équipements et services urbains

- Quelle est l'offre d'équipements et de services de proximité dans le quartier ? Cette offre répond-elle à la demande ?
- Quelle est l'offre en matière de services publics ?
- Quelle est l'adéquation entre la capacité d'accueil et la demande des habitants du quartier (nombre de places en crèche/nombre d'enfants, listes d'attente...) ?
- Où habitent les personnels municipaux ? Quelle est la part de ceux qui résident dans les quartiers prioritaires ?
- Quelle est l'ampleur des dégradations d'équipements et de biens publics et privés ? Ces dégradations sont-elles liées à l'usure et/ou au manque d'entretien ?

Tranquillité publique

- Quel est le degré d'insécurité ressenti par les habitants ?
- Dans quels quartiers le sentiment d'insécurité est-il le plus prégnant ? pour quelles raisons ?
- Quelle est l'ampleur des dégradations d'équipements publics liées à la délinquance ? Quelle est l'ampleur des dégradations sur les biens privés ?

Point de vue des habitants et des acteurs locaux

- Quelle perception/niveau de satisfaction les habitants ont-ils de leur quartier en termes de :
 - cadre de vie (espaces extérieurs, espaces publics, environnement, commerces, services...)?
 - offre d'équipements et de services urbains ?
 - tranquillité publique ?
- Quelle perception/niveau de satisfaction les acteurs de terrain, les associations et les personnels des services publics ont-ils de ces territoires en termes de :
 - cadre de vie (environnement, commerces, services...)?
 - équipements et de services urbains ?
 - tranquillité publique ?

Gestion urbaine de proximité

- Un diagnostic de GUP a-t-il été réalisé ?
- Dans les états des lieux réalisés sur la gestion urbaine du quartier, quels sont les principaux dysfonctionnements identifiés ?
- Ces dysfonctionnements relèvent-ils de problèmes de conception, de gestion ou d'usage urbain ?

2 • Dynamique et analyse d'évolution

Équipements et services urbains

- Quel est l'impact du fonctionnement de chacun des équipements de proximité et services publics dans le quartier ?
- Quel est le niveau de qualité du service rendu aux habitants par les équipements et les services publics de proximité ?
- Comment évolue la fréquentation des équipements culturels situés sur le quartier ? (comparaison avec les autres équipements de l'agglomération)
- Quel est l'impact des équipements et services en terme d'attractivité du quartier ?

Tranquillité publique

- Quelles sont les évolutions de la délinquance et du sentiment d'insécurité ?

Point de vue des habitants

- Comment évoluent la perception et le niveau de satisfaction qu'ont les habitants de leur quartier en termes de :
 - cadre de vie (environnement, commerces, services...)?
 - offre d'équipements et de services urbains ?
 - tranquillité publique ?

3 • Actions, dispositifs mis en œuvre

Les dispositifs mis en œuvre

- Une convention GUP a-t-elle été signée ? à quelle date ? avec quels partenaires ?
- Comment les habitants sont-ils impliqués dans la mise en œuvre d'une GUP dans leur quartier ?
- Existe-t-il un lieu « ressources GUP » accessible à tous les acteurs ?
- Quelles sont les articulations avec le contrat local de sécurité ?
- Est-ce qu'un suivi-évaluation des démarches de GUP a été engagé ?
- Existe-t-il des conventions de mise en œuvre des maisons de services publics ?
- Quelles sont les principales orientations des contrats de projet des structures de proximité comme, par exemple, les centres sociaux ?
- La mise en œuvre de la GUP a-t-elle été accompagnée d'évolution des modes d'intervention des acteurs concernés pour répondre aux problèmes identifiés lors du diagnostic de GUP ?

Les moyens mobilisés

- Au sein d'une même ville ou d'une même agglomération, quels sont les moyens mobilisés par quartier ?
- De quels moyens matériels et humains disposent les équipements de proximité et les services publics du quartier ?

Sources

Sources principales

Les enquêtes qualitatives auprès des habitants – Collectivités locales et bailleurs sociaux

Ces enquêtes qualitatives visent à recueillir l'appréciation des habitants sur leur cadre de vie et la gestion urbaine du quartier. Ces démarches consistent à :

- interroger les acteurs locaux et les habitants ; par exemple : la démarche du « diagnostic en marchant » ;
- mieux apprécier l'image du quartier, l'évolution de son attractivité et les mobilités résidentielles (plus de précisions concernant l'image du quartier dans la fiche consacrée au logement, au foncier et à la rénovation urbaine) ;
- réaliser une description systématique des lieux à partir d'un travail de terrain et d'une grille d'analyse prédéfinie identique pour chaque quartier ;
- confronter nécessairement une analyse du terrain avec celles d'acteurs locaux ; par exemple : discussion avec des policiers autour de photos pour voir quels sont les lieux qui les font réagir parce que crimino-gène/calme, etc., et pourquoi ;

- mobiliser des éléments sur les problèmes identifiés par les habitants et les acteurs du quartier (présence d'encombrants, dégradations, déficit d'entretien d'espaces collectifs...).

Des enquêtes de fréquentation peuvent également être mobilisées pour mieux connaître les usages concernant les équipements ou services d'un quartier.

Les enquêtes de satisfaction auprès des habitants du parc social – Bailleurs membres de l'Union sociale pour l'habitat (USH)

Ces enquêtes sont réalisées tous les trois ans par les bailleurs membres de l'Union sociale pour l'habitat auprès des habitants du parc social. Le bailleur social a obligation d'avoir recours à un prestataire extérieur. Ces enquêtes proposent une image du degré de satisfaction des habitants.

Néanmoins, il faut souligner qu'il s'agit d'une vision partielle et subjective puisqu'elle résulte de l'appréciation du quartier par un échantillon de ménages locataires au moment de l'enquête. L'opinion des habitants ayant quitté le quartier n'étant donc pas prise en compte, il est intéressant de compléter les conclusions de ces enquêtes par des démarches plus qualitatives comme celles mentionnées précédemment.

Les bilans d'activité et des démarches d'évaluation des actions de gestion urbaine de proximité – Équipes opérationnelles

Deux sources d'informations sont mobilisables en matière de gestion urbaine de proximité :

- les indicateurs de moyens au titre desquels peuvent être évoqués la signature d'une convention de GUP, les budgets affectés selon les quartiers par la collectivité locale et les bailleurs sociaux (provision pour gros entretien et grosses réparations (GEGR) et consommation des crédits) ;
- les indicateurs de résultats au titre desquels peuvent être cités les bilans des équipes opérationnelles.

Les fichiers de gestion des équipements et des services présents dans le quartier

Concernant les équipements, des répertoires sont mis en place par les collectivités locales ; ils permettent de renseigner l'offre de services urbains dans les quartiers.

Ces fichiers sont gérés soit par le service du contrôle de gestion de la collectivité locale, soit par les responsables d'équipements. Il convient néanmoins de vérifier que les informations contenues dans ces fichiers correspondent à ce qui est inscrit annuellement dans le budget de la collectivité.

Exemple de trois typologies d'analyse selon la finalité recherchée :

1. Réaliser un bilan

Le recours à ces fichiers permet de réaliser un bilan des équipements et des services présents dans les quartiers, avec la distinction public/privé, selon la typologie suivante :

- les équipements et services de proximité ;
- les équipements et services ayant vocation à rayonner au-delà du quartier ;
- l'offre « d'animation » en matière de sports, de loisirs et de culture ;
- l'accès au droit
- les commerces.

2. Qualifier la présence des équipements et services sur le quartier

Le niveau de présence des équipements et des services dans les quartiers peut être aussi appréhendé en fonction de :

- l'accès de publics spécifiques (enfants, adultes, personnes âgées...) ;
- la distance d'accès ;
- les capacités d'accueil ;
- la couverture de la population, par le recours à des ratios entre l'offre et la population à laquelle elle s'adresse.

3. Proposer un niveau minimal de pôle d'équipements pour un quartier

Certaines analyses sur les équipements et les services présents dans les quartiers, développées par les agences d'urbanisme (notamment celle de l'agglomération marseillaise), peuvent conduire à élaborer un niveau minimal de pôle d'équipements pour un quartier. Une première approche de cette méthode peut être proposée en exemple :

- Équipements et services publics
 - les principales structures à prendre en compte : bureau de poste, annexe de mairie ou maison de quartier, bureau des services fiscaux, commissariat, centres sociaux, maisons pour tous, guichets uniques, préfecture/sous-préfecture et services associés
 - ANPE, mission locale, organismes d'insertion et de formation, Assedic, Urssaf
 - antennes de la caisse d'allocations familiales (CAF)
 - enfance et petite enfance : école, crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, périscolaire
 - animation, loisirs, sport, culture : bibliothèque, médiathèque, ludothèque, artothèque...
 - accompagnement social (troisième âge...)
 - culture (apprentissage, diffusion, pratique, etc.)
 - santé et offre en matière de soins (pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche méthodologique relative à la santé)
 - Autres équipements et services (commerces, en particulier commerces de proximité).

Les fichiers de gestion permettent également de renseigner sur les usages des équipements du quartier. Différents fichiers peuvent être mobilisés : les fichiers d'abonnés ou d'inscrits aux structures (centres culturels, bibliothèques, ludothèques, médiathèques, crèches...) ou à certaines manifestations.

Recensement de l'offre de services urbains – Insee

Le fichier SIRENE (système informatique pour le répertoire des entreprises et établissements) permet d'appréhender les équipements ayant un identifiant d'établissement.

La base permanente des équipements (BPE) est un répertoire dont l'objectif est de couvrir progressivement l'ensemble des services publics ou marchands rendus au public à titre individuel et privé. Les équipements sont localisés jusqu'à la commune, voire au niveau infracommunal. La BPE est mise à jour annuellement à partir de sources d'origine exclusivement administrative.

Emplois publics

Il s'agit de sources spécifiques aux fonctions publiques d'État et territoriales :

- Les fichiers de paie constituent la principale et la plus riche source généraliste sur la fonction publique d'État ;
- L'enquête sur les effectifs des collectivités territoriales (COLTER) concerne quant à elle les agents des collectivités locales.

L'État 4001 – Police nationale et gendarmerie

En matière de tranquillité publique, il s'agit d'une source administrative relevant les faits constatés (délits et crimes) par les services de police, de gendarmerie et par la préfecture de police de Paris (nomenclature différente sur Paris), c'est-à-dire les crimes ou délits portés à la connaissance de ces services ou découverts par ceux-ci.

Cette source est détaillée au sein de la fiche thématique consacrée à la sécurité.

Le fichier Sitadel (système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements) sur la construction neuve – Direction régionale de l'équipement (DRE)

Le fichier des permis de construire permet de repérer les constructions ou les modifications sur des équipements.

Cette source est détaillée au sein de la fiche thématique consacrée au logement, au foncier et à la rénovation urbaine.

Pour aller plus loin

- La tenue d'une revue de presse et la veille interne permettent d'assurer un suivi des ouvertures, des fermetures ou des évolutions des équipements.
- Les fichiers de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) pour la fonction publique hospitalière peuvent compléter les éléments produits par l'Insee en matière d'emploi public.
- *En matière de tranquillité publique, il existe des sources complémentaires à l'État 4001 qui ne sont pas issues des forces de l'ordre (organismes de transport, régies de quartier, bailleurs sociaux...). Ces sources sont détaillées au sein de la fiche thématique consacrée à la sécurité.*

Exemples de travaux réalisés

- Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AgAM) : Zovis (zones de vie sociale) est un outil d'observation et d'aide à la décision proposant des données relatives aux équipements associées à une cartographie dynamique (*document de travail*).
- Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH) : élaboration de fiches de conseil de quartier comprenant notamment une cartographie de l'ensemble des équipements par quartier actualisée chaque année, avec une distinction public/privé et des entretiens sur les besoins en équipements et services (*document de travail*).
- Brunon Marielle, *Rapport de l'enquête de gestion urbaine de proximité sur le quartier Saint-Clair*, enquête réalisée dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Roanne, juillet 2006, 28 p.

Bibliographie

- *Note de cadrage, une démarche gestion urbaine de proximité*, Délégation interministérielle à la ville, Direction générale de l'urbanisme et de la construction, Union HLM, juin 1999, 17 p.
- Allen Barbara et Bonetti Michel, *La gestion de proximité dans les organismes de logements sociaux : diversité des situations et modes de conduite du changement*, CSTB Éditions, 2001, 291 p.
- *Les démarches de gestion urbaine de proximité, améliorer le quotidien des habitants par une gestion concertée villes-bailleurs*, GIE Villes et quartiers, laurif, septembre 2002, 88 p.
- *Gestion urbaine de proximité, Bilan et perspectives*, Délégation interministérielle à la ville, Direction générale de l'urbanisme et de la construction, Union sociale pour l'habitat, Caisse des dépôts, Association des maires des villes de banlieue, avril 2006, 37 p.
- Bonetti Michel, *Chronique de la dégradation annoncée des opérations de rénovation urbaine liée au déficit de gestion urbaine*, Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), avril 2007, 11 p.
- Bonetti Michel et Bouvier Jean, *L'amélioration de la gestion urbaine : un enjeu majeur du développement urbain durable*, CSTB, avril 2007, 10 p.

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales | |
|----------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|--|
| État des lieux | Offre de services urbains | Nombres d'équipements / effectifs population | Insee - Répertoire SIRENE | annuel | ZUS, ZRU, ZFU | | |
| | | Effectifs des équipements / effectifs population | Équipement de proximité concerné | Annuel | Équipement concerné, données infracommunales à négocier | | |
| | | Durée moyenne de présence dans le poste (ex. : part des enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans les collèges) | Équipement de proximité concerné | Annuel | Équipement concerné, données infracommunales à négocier | | |
| | | Taux de vacance par poste | Équipement de proximité concerné | Annuel | Équipement concerné, données infracommunales à négocier | | |
| | | Nombre de maisons des services publics rapporté au nombre d'habitants | Collectivités locales | Annuelle | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | Niveau minimal d'équipements et services de proximité présents dans le quartier rapporté au nombre d'habitants du quartier (cf. grille d'analyse pp. 5-6) | Insee - Répertoire SIRENE et base permanente des équipements, collectivités locales | Annuelle | ZUS, ZRU, ZFU | | |
| | Tranquillité publique | Indicateurs d'atteinte à l'environnement de proximité détaillés dans la fiche consacrée à la sécurité | | | | | |
| | Attractivité du quartier | Indicateurs relatifs à l'attractivité et aux mobilités résidentielles détaillés dans la fiche thématique consacrée au logement, au foncier et à la rénovation urbaine | | | | | |
| | Gestion urbaine quotidienne : perception des habitants | Degré de satisfaction des habitants du quartier | Enquêtes de satisfaction réalisées par les collectivités locales et les bailleurs sociaux | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | Dysfonctionnements sur les espaces communs | Tableau de bord réalisé par la régie de quartier, collectivités locales, bailleurs sociaux... | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |
| | | | Enquêtes réalisées auprès des habitants par les collectivités locales, bailleurs sociaux, régie de quartier | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | | |

Actions, dispositifs mis en œuvre

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| | Fréquentation de l'offre d'équipement | Évolution de la fréquentation des équipements de proximité (nombre d'enfants accueillis...) | Collectivités locales | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Évolution de la fréquentation des structures culturelles par de nouveaux publics | Fichier d'abonnés, base des publics sur les spectacles concernés | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Pratique des usagers des équipements | Évolution du nombre d'abonnés des équipements de proximité | Équipement de proximité concerné | Selon disponibilités locales | Équipement concerné, données infracommunales à négocier avec les structures | |
| | Gestion courante du quartier | Évolution de la fréquence du ramassage des ordures et des encombrants, et nombre de locataires concernés | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Présence d'animaux nuisibles à la santé publique (cafards, rats...) | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Présence de déchets ou d'ordures sur la voie publique dans les espaces publics | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | État des espaces publics, des cages d'escaliers, des halls d'immeubles, des locaux à poubelles, des boîtes aux lettres, des rues... | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Niveau/importance des services publics, du personnel de gardiennage, du service d'entretien, des médecins... | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Niveau de l'éclairage du quartier | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Niveau de l'équipement du quartier en « petit » mobilier (bancs, poubelles...) | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| Capacité d'accueil des équipements (ex. : bureaux de poste...) | | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Équipement concerné, données infracommunales à négocier avec les structures | | |

w

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Démarches de gestion urbaine de proximité engagées | Nombre de conventions de gestion urbaine de proximité | Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), Collectivités locales | Selon disponibilités | ZUS et autres quartiers | |
| | | Nombre d'immeubles dont la gestion est renforcée | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Adresse de l'immeuble | |
| | | Nombre de quartiers prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) concernés par la GUP (% sur le total) | Collectivités locales | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Implication des habitants dans la mise en œuvre de la GUP | Nombre d'actions destinées à associer les habitants à l'élaboration et au suivi des projets visant à l'amélioration de leur cadre de vie | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre d'actions destinées à soutenir les initiatives d'habitants favorisant l'appropriation et l'amélioration des espaces de vie collectifs | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre d'actions destinées à améliorer la communication sur les atteintes au cadre de vie les plus problématiques (lutte contre les tags et l'affichage sauvage, affichage libre, opérations bennes et actions menées contre les encombrants et les déjections canines...) | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre d'actions destinées à maintenir le lien entre l'amélioration du cadre de vie et les actions d'insertion, à travers la mise en place de marchés d'insertion | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre d'actions destinées à renforcer le partenariat entre la police municipale, la police nationale et les acteurs du cadre de vie | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Selon disponibilités | ZUS et autres quartiers | |
| | Modes d'intervention des acteurs locaux | Nombre d'actions destinées à renforcer la lutte contre les dépôts d'encombrants (ménagers ou commerciaux, sur l'espace public ou privé) | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre d'actions destinées à favoriser la cohérence des interventions sur les espaces publics et privés | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

Actions, dispositifs mis en œuvre

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-----------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| | Modèles d'intervention des acteurs locaux | Nombre d'actions destinées à améliorer la gestion des espaces délaissés par l'amélioration des domanialités | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Démarche(s) d'amélioration de l'accès aux services publics | Nombre de conventions de maison des services publics | Anru, Collectivités locales | Selon disponibilités | ZUS et autres quartiers | |
| | Moyens budgétaires affectés | Moyens budgétaires d'investissement | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Moyens budgétaires de fonctionnement | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Budgets des équipements de proximité du quartier | Équipement de proximité concerné | Annuel | Équipement concerné, données infracommunales à négocier avec les structures | |
| | Moyens en personnels affectés | Nombre de gardiens par tranche de 100 logements | Bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre d'agents de proximité et de médiation (services publics, associations...) | Collectivités locales, bailleurs sociaux, associations intervenant sur le quartier | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Amplitude horaire de travail des agents de proximité/ médiation (heures de présence la nuit, le jour, entre la fin d'après-midi et la nuit, le week-end) | Collectivités locales, bailleurs sociaux, associations intervenant sur le quartier | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de chargés de mission en charge de la GUP | Collectivités locales, bailleurs sociaux | Annuel | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de salariés des équipements de proximité du quartier | Équipement concerné | Annuel | Équipement concerné, données infracommunales à négocier avec les structures | |

Vie sociale, citoyenneté

Le sentiment d'abandon et de relégation ressenti par les populations des quartiers prioritaires a souvent été à l'origine des actions de développement de la citoyenneté dans ces quartiers. Aujourd'hui, cette question est abordée plus largement et prend en compte le lien social et les solidarités :

- la civilité ou la reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux ;
- le civisme, qui signifie le respect des lois et des règles en vigueur, et de façon plus générale le comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique ;
- la solidarité, qui correspond à une attitude d'ouverture aux autres illustrant le principe républicain de fraternité et qui se traduit au quotidien par un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun.

Ces trois aspects donnent à la citoyenneté tout son sens en ne la limitant pas à l'exercice du droit de vote.

Le développement de la citoyenneté constitue une priorité des principaux dispositifs mis en place par la politique de la ville, en particulier : le dispositif Ville vie vacances, le soutien aux associations, le dispositif adulte-relais.

Ville vie vacances (VVV)

Ce dispositif interministériel, conçu au début des années 1980, permet aux jeunes les plus en difficulté de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs durant leur temps de vacances scolaires. Les opérations Ville vie vacances ont progressivement évolué vers la mise en œuvre de projets à vocation éducative et préventive ; VVV permet à 800 000 jeunes d'accéder, chaque année, à des activités qu'ils n'ont pas la possibilité de pratiquer. Étendu, depuis 2000, à l'ensemble des départements, VVV mobilise toute l'année l'ensemble des partenaires sur la base de projets et d'activités éducatives. Cette action contribue également aux politiques d'insertion sociale des jeunes et à la prévention des exclusions. 14 000 projets sont financés chaque année, 60 % des actions se déroulant pendant la période estivale.

RÉDACTEURS :

Nicole PONTON FRÉNEY,
Sociologue, Pôle Grands
Territoires, Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'Agglomération Lyonnaise

Avec la contribution
de **Luc FARALDI,** Chargé
de mission veille scientifique,
Département Ressources,
Métiers et Formation,
Délégation Interministérielle
à la Ville

Le soutien aux associations

Œuvrant au plus près du terrain, les associations jouent un rôle clé dans les quartiers défavorisés. Chaque année, la DIV subventionne une centaine d'entre elles : les associations « têtes de réseau » qui ont un rôle d'envergure nationale, ou celles dont l'action particulièrement innovante ou expérimentale mérite d'être encouragée avant d'être diffusée plus largement sur le territoire. Quelques 15 000 associations intervenant dans le cadre de la politique de la ville sont, quant à elles, financées directement au niveau local grâce aux crédits déconcentrés de la politique de la ville.

Le dispositif adulte-relais

La médiation sociale dans les quartiers sensibles s'appuie sur le dispositif adulte-relais. Créés par des employeurs du secteur non lucratif, les postes d'adultes-relais sont réservés à des personnes d'au moins trente ans sans emploi. L'adulte-relais assure des missions de médiation sociale et culturelle visant à améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs de certaines zones urbaines.

Depuis 2006, ce dispositif est soutenu au plan national, ce qui se traduit par le développement du nombre de médiateurs sociaux intervenant dans les quartiers sensibles ; le nombre de postes d'adultes-relais double alors et passe de 3000 à 6000. La médiation sociale est valorisée à travers la qualification et la professionnalisation des médiateurs sociaux, ainsi qu'à travers la généralisation de la mise en œuvre d'un parcours de formation pour chaque adulte-relais en proposant, notamment, de mettre en place une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). Enfin se pose la question de la pérennisation de ces métiers, notamment d'assurer une reconnaissance statutaire de la médiation dans le cadre de la fonction publique territoriale.

Dans l'approche sociale du projet urbain de cohésion sociale, les priorités pour l'État en matière de citoyenneté sont orientées vers :

- la citoyenneté et l'accès aux droits, notamment par le développement de la médiation au sens large, le traitement des rapports sociaux, le soutien et l'aide aux victimes ;
- la médiation sociale en rapport avec les conflits d'usage des espaces publics et ouverts au public et sur le temps de la nuit ;
- l'approche globale des questions touchant à la jeunesse : éducation, parentalité, protection de la jeunesse et prévention de la délinquance, santé, mal-être ;
- la prise en compte de la parole des personnes et l'implication des habitants dans le quartier : citoyenneté et exercice de la citoyenneté, contribution à l'organisation sociale du territoire.

Au-delà des chiffres et de la connaissance des ressources locales (équipements, offre de services, vie associative), le diagnostic social partagé est l'occasion de mettre en valeur ce que les habitants souhaitent pour leur quartier, et d'aborder la réalité sociale telle qu'elle est ressentie par les habitants, les professionnels et les acteurs locaux présents sur le quartier.

Questionnements

1 • État des lieux

Citoyenneté et démocratie locale

- Quel est le niveau de la participation électorale des habitants des quartiers ? Quel est le niveau d'abstentionnisme ?
- Comment la vie associative est-elle impliquée sur le quartier ?

Citoyenneté, lien social, vivre ensemble

- Quel est le fonctionnement de la vie sociale : relations de voisinages, pratiques urbaines, fêtes de quartier, etc. ?
- Quelle est l'opinion des habitants sur leur quartier ?

2 • Dynamique et analyse d'évolution

- La place des équipements de quartier (maison de l'enfance, centre social, maison des jeunes et de la culture) a-t-elle été renforcée sur le quartier dans sa fonction d'animation sociale ?
- Quelle est l'implication des associations ou des collectifs d'habitants dans les événements et actions culturelles, sportives et festives développées sur le quartier ?

3 • Actions, dispositifs mis en œuvre

Citoyenneté et démocratie locale

- Existe-t-il sur les quartiers des dispositifs participatifs (conseils de quartier, groupe de travail ou comité de suivi pour la concertation des habitants sur les opérations de renouvellement urbain, autres démarches) ?
- Des actions de médiation sociale ont-elles été mises en place en rapport avec les conflits d'usage des espaces publics ?

Citoyenneté et accès aux droits

- Quelles sont les actions à vocation « éducation citoyenne » dans les programmes actions Ville vie vacances ? Combien de jeunes ont été concernés ? Quel est leur profil social ?

Citoyenneté, lien social, vivre ensemble

- Comment est recueillie la parole des habitants sur leur satisfaction concernant leur quartier (sondage, enquête qualitative) ?
- Un travail de mémoire, conçu comme un vecteur de concertation et de débat pour l'évolution du quartier, a-t-il été mis en place en lien avec la requalification urbaine ?

Sources

Sources principales

Le fichier des élections – Préfecture

La préfecture peut fournir pour chaque commune le nombre d'inscrits sur les listes électorales et le nombre de votants pour une année ; des exploitations spécifiques sont cependant nécessaires pour les obtenir à l'échelle des quartiers.

Ces données permettent de mesurer le taux d'abstention aux élections, celui-ci touchant en France davantage les jeunes et les personnes à revenus modestes.

La limite de ces indicateurs tient aux modalités d'inscription sur les listes électorales. S'il est possible de demander son inscription tout au long de l'année, la révision annuelle ne prend effet qu'à compter du 1er mars de l'année suivante. Jusqu'à cette date, les nouveaux électeurs ne peuvent pas voter, et les emménagés récents sont obligés de continuer à voter dans leur ancienne commune d'inscription.

Les services de la ville, l'équipe de projet Cucs (contrat urbain de cohésion sociale)

Le développement ou le renforcement du projet de développement social du quartier dans les contrats urbains de cohésion sociale a souvent été l'occasion de préciser les indicateurs de suivi des objectifs retenus dans le document contractuel. Il s'agit alors de se rapprocher des équipes opérationnelles pour mieux connaître les données collectées (indicateurs de suivi, tableaux de bord opérationnels, bilans d'actions) sur certains thèmes, notamment :

- la vie sociale active sur le quartier ;
- la consolidation de la place d'un équipement de quartier et sa fonction d'animation globale ;
- les actions favorisant la participation des habitants comme facteur de lien social ;
- la mobilisation des habitants sur un projet culturel, sportif ou festif ;
- les dispositifs participatifs et de concertation sur le quartier, etc.

Les enquêtes auprès des habitants

Des enquêtes qualitatives menées auprès des habitants sur leurs pratiques peuvent compléter les informations statistiques collectées. Le rythme d'une enquête tous les deux ou cinq ans est intéressant pour saisir les changements sociaux sur les quartiers.

► Enquêtes par questionnaire

À l'initiative des collectivités locales, ces enquêtes régulières auprès des habitants fournissent les grandes tendances concernant l'évolution de la perception des habitants sur le fonctionnement social et l'image de leur quartier. Les résultats permettent d'ajuster les programmes d'actions et d'introduire la parole des habitants dans les instances de pilotage politique. Ces enquêtes permettent de connaître l'opinion des personnes qui ne participent pas à la vie sociale et aux instances de concertation, mais elles ne saisissent ni les représentations des habitants ni le sens de leurs comportements.

Exemple : l'enquête « écoute habitants »

Dans l'agglomération lyonnaise, les villes de Lyon et Décines-Charpieu, soucieuses de connaître le sentiment des habitants sur leur vie quotidienne dans leur quartier, font réaliser depuis 1999 une enquête « écoute habitants ». En complément des actions de concertation conduites dans les quartiers concernés, ce dispositif permet de recueillir le point de vue des habitants non impliqués dans ces instances de participation.

À Lyon, l'enquête s'adresse à 2 200 habitants (400 personnes qui ne font pas partie d'un périmètre prioritaire et 1 800 personnes résidant dans les quartiers de la politique de la ville). L'entretien téléphonique comporte une quinzaine de questions.

Ces enquêtes mesurent d'année en année l'évolution de la perception des habitants sur leur lieu de vie dans ses différentes composantes : urbaine, sociale, gestion sociale de proximité.

À Décines-Charpieu, l'enquête a lieu tous les deux ans avec un échantillon de cent personnes. Les questions portent sur l'évolution du sentiment de bien-être dans le quartier prioritaire, l'évolution du souhait des habitants de rester sur le quartier, la qualité des relations avec leurs voisins, les commerces de proximité fréquentés et l'évolution du sentiment de sécurité dans le quartier.

Exemple : l'opinion des habitants de l'agglomération lyonnaise

Dans l'agglomération lyonnaise, deux sondages téléphoniques ont été réalisés en 1999 et 2004, permettant d'introduire l'opinion des habitants dans le débat d'évaluation au sein du groupe de pilotage politique à l'échelle de l'agglomération lyonnaise (prochain sondage début 2009). Le sondage réalisé en 2004 a permis d'effectuer un double travail de comparaison : une comparaison à cinq ans de distance des opinions des habitants, et des comparaisons entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération. L'échantillon d'enquête comprenait 600 personnes habitant les quartiers en zone urbaine sensible (ZUS) du contrat de ville et 425 personnes habitant le reste de l'agglomération.

Une douzaine de questions sont posées aux personnes interrogées par téléphone, portant notamment sur l'opinion des habitants des ZUS sur leur quartier (satisfait de leur quartier, le quartier va s'améliorer, le quartier va se dégrader), la part des habitants déclarant avoir choisi leur quartier, ce qui plaît le plus, les principaux reproches faits à son quartier, les points qu'il faudrait améliorer en priorité, les principales raisons avancées pour expliquer les difficultés, les types de problèmes auxquels il faut s'attaquer en priorité, etc.

► *Entretiens individuels et/ou collectifs*

L'entretien permet de recueillir des récits d'habitants et ainsi obtenir une meilleure compréhension de leurs représentations. Il permet de saisir le sens des comportements, des attitudes et des perceptions des personnes en les situant dans leur parcours de vie. L'utilisation de l'entretien nécessite cependant une compétence technique et une capacité d'analyse pour dépasser la restitution d'anecdotes ou d'approches trop subjectives.

Exemple : le « baromètre des quartiers » dans l'agglomération grenobloise

La communauté d'agglomération grenobloise (la Métro), avec le concours de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise et l'université Pierre Mendès France, a mis en place un outil d'observation qualitatif des quartiers. L'objectif est de faire « remonter » la parole des habitants auprès des élus, d'analyser les représentations sociales du cadre de vie, des équipements et services, de la vie sociale, de la cohésion sociale ou des rapports

avec le reste de l'agglomération, d'évaluer l'évolution de l'image interne des quartiers et la satisfaction globale des habitants. Cet outil s'appuie sur :

- des entretiens individuels et collectifs pour recueillir la parole d'habitants silencieux qui ne participent pas aux instances de concertation (pour un quartier : environ vingt entretiens individuels chez les personnes et un entretien collectif – dix personnes maximum – sur place). La prise de contact se fait directement en s'adressant au domicile des habitants.
- des entretiens auprès de professionnels, à « dire d'expert » pour mieux connaître les dynamiques du quartier, le fonctionnement social, le croisement et le partenariat des différents intervenants sur le quartier dans la perspective de réactiver les dynamiques de projets.

Le lancement d'une enquête relève de la décision d'une commune. Des temps forts ponctuent la démarche : la réunion de lancement, les phases de restitution sur le site (avec les élus et permettant d'associer les habitants et les professionnels) et à l'échelle de l'agglomération. En moyenne, trois sites sont enquêtés chaque année.

Exemples de travaux réalisés

- *Participation électorale*, Agence d'urbanisme et de développement de la communauté de Châlons-en-Champagne (AUDC), décembre 2003.
- Grand Lyon, préfecture du Rhône, Sondage habitants, 2004.
- *Enquête « écoute habitants » 2007 : l'essentiel des résultats*, Ville de Décines-Charpieu, 2007.
- *Synthèse des « écoute habitants » - ville de Lyon, année 2007*, Ville de Lyon, Grand Lyon, préfecture du Rhône, 2007.
- *Bilan évaluation de la démarche « baromètres des quartiers » (2003-2007)*, Agence d'urbanisme de la région grenobloise, université Pierre Mendès France, Rapport final, avril 2008.
- 1. *cahier d'agglomération*, 2. *cahier éducation*, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, Grand Lyon, État dans le Rhône, 2008.

Lien : www.urbalyon.org

Bibliographie

- Mahey Pierre, *Questionnaire actif sur les démarches de concertation, Groupe de Participation des Habitants*, Bordeaux, coll. Participation Citoyenne, 2003.
- Bacque Marie-Hélène, Rey Henri, Sintomer Yves (sous la dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, La découverte, Paris, juin 2005, 314 p.

- Faraldi Luc, *La participation des habitants et la démocratie locale*, Délégation interministérielle à la ville, Paris, 2006, 120 p.

Enquête auprès de différents acteurs, commanditée par la DIV et l'Onzus. Étude en six parties : L'État central, la dimension européenne, les élus locaux, les associations, parcours, urbanisme et participation.

- Donzelot Jacques et Epstein Renaud, *Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine*, Revue Esprit, vol. 7, n° 326, juillet 2006, pp. 5-34.
- *Contrats urbains de cohésion sociale – Guide méthodologique*, Délégation interministérielle à la ville, 2006.
- *Agenda 21, Observatoire du développement durable – Volet social*, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, n°1, 2007.

Sélection d'indicateurs

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-----------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| État des lieux | Participation électorale | Taux d'inscription sur les listes électorales en 2007 (nombre d'inscrits / nombre d'habitants de plus de 18 ans d'après le recensement de la population) | Préfecture, Services municipaux | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Taux de participation au premier tour des élections municipales de 2007 (nombre de votants / nombre d'inscrits) | Préfecture, Services municipaux | Selon disponibilités locales | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Vie associative | Nombre d'associations actives impliquées dans les événements et les actions développées sur le quartier | Services municipaux | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | | Nombre d'associations faisant la démarche d'aller vers les publics prioritaires | Services municipaux | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | Opinion des habitants sur leur quartier | Part des habitants satisfaits de leur quartier | Enquête habitants - sondage | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des habitants qui pensent que leur quartier va s'améliorer | Enquête habitants - sondage | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des habitants qui pensent que leur quartier va se dégrader | Enquête habitants - sondage | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Perception des habitants sur leur vie quotidienne | Part des habitants qui se sentent bien dans leur quartier | Enquête habitants - sondage | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des habitants qui souhaitent rester dans leur quartier | Enquête habitants - sondage | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des habitants satisfaits de la propreté dans le quartier | Enquête habitants - sondage | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Part des habitants qui se sentent en sécurité dans leur quartier | Enquête habitants - sondage | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| Dynamiques et analyses d'évolution | Renforcement de la place des équipements de quartier | Nombre d'enfants et de jeunes participant aux actions socioéducatives (hors temps scolaire), type d'activités, part des filles et des garçons selon les classes d'âge | Services municipaux, équipes opérationnelles (observatoire PEL – projet éducatif local) | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | | Évolution du nombre de jeunes qui fréquentent les équipements (type d'activités) | Services municipaux, équipes opérationnelles (observatoire PEL) | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | Dynamique associative | Nombre d'associations ou de collectifs d'habitants impliqués dans les événements et actions culturels, sportifs et festifs développés sur le quartier (type d'activités) | Services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Citoyenneté et démocratie locale | Nombre de dispositifs participatifs, typologie de ces dispositifs : conseils de quartier, groupe de travail ou comité de suivi, autres démarches | Services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | | Nature du dispositif de concertation des habitants sur les opérations de renouvellement urbain | Services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | | Nombre d'habitants relais ou adultes-relais sur les quartiers. Typologie de leur intervention, profil social et classe d'âge | Services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | Citoyenneté et accès aux droits | Nombre de projets à vocation « éducation citoyenne » dans les programmes actions Ville, vie, vacances ? (préciser la nature de ces actions) | Services municipaux, équipes opérationnelles, direction départementale jeunesse et sports | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | | Nombre de jeunes concernés par les actions à vocation « éducation citoyenne », profil social de ces jeunes | Services municipaux, équipes opérationnelles, direction départementale jeunesse et sports | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | Citoyenneté, lien social, vivre ensemble | Nombre d'initiatives d'habitants favorisant le lien social, les solidarités de voisinage et les solidarités intergénérationnelles sur le quartier dont celles soutenues via le fonds d'initiative locale (FIL) (typologie de ces initiatives) ou via le fonds de participation des habitants (FPH) | Services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| Actions, dispositifs mis en œuvre | Citoyenneté, lien social, vivre ensemble | Nombre d'habitants mobilisés par ces initiatives d'habitants, profil de ces personnes | Services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | | Nombre d'initiatives où les habitants ont directement bénéficié des interventions artistiques et culturelles (nature de ces projets, nombre de personnes concernées) | Services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | | Nombre de projets culturels d'agglomération associant des habitants des quartiers prioritaires (nature de ces projets, nombre de personnes concernées) | Services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | | Nombre de quartiers prioritaires couverts par un dispositif recueillant la parole des habitants (préciser la démarche, les questionnements retenus) | Services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | | Nombre de quartiers faisant l'objet d'un travail de mémoire, conçu comme un vecteur de concertation et de débat pour l'évolution du quartier (préciser le type d'approche engagée) | Services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | | Moyens budgétaires et humains mis en œuvre dans le cadre du dispositif VVV | Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |
| | | Moyens budgétaires et humains mis en œuvre dans le cadre du dispositif adulte-relais | Acsé, services municipaux, équipes opérationnelles | Selon disponibilités locales | ZUS, quartiers prioritaires des Cucs | |

Accessibilité, transports publics

Les transports et la mobilité urbaine constituent un facteur déterminant de lien social et de développement des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Ils sont essentiels en matière d'accès à l'emploi, à l'éducation, aux structures de santé, aux pratiques commerciales et culturelles de la ville ; ils constituent également un préalable à un développement urbain dynamique et équilibré à l'échelle de l'agglomération.

Comment permettre à des personnes disposant de revenus modestes, vivant en périphérie et généralement moins motorisées que la moyenne de la population, d'accéder au droit commun de la ville ? Comment réduire les barrières à la mobilité pour un retour à l'emploi ? Comment renforcer l'urbanité, désenclaver les quartiers et améliorer l'intégration urbaine et sociale ?

En 1996, un appel à projets « Transports publics et intégration urbaine » est lancé par la Délégation interministérielle à la ville et ses partenaires¹. Celui-ci intervenait dans le contexte du pacte de relance pour la ville (janvier 1996), qui prévoyait un programme triennal d'amélioration de la desserte et de la qualité des transports en commun dans les quartiers inscrits en contrat de ville. Il proposait cinq thèmes prioritaires d'intervention : développement et amélioration de l'offre de transport, amélioration de la qualité du service et de son accessibilité, renforcement de la présence humaine, aménagement des espaces publics et de transport, prise en compte de la précarité financière par le système tarifaire.

La circulaire du 4 février 2000 relative au volet « déplacements » dans les contrats de ville et grands projets de ville a impulsé l'élaboration de projets spécifiques garantissant l'accès à un service public de transport de qualité (tarification, sécurité publique et aménagement urbain). Elle incitait, dans les territoires les plus démunis, à l'engagement des acteurs institutionnels, des autorités organisatrices de transport urbain et des entreprises de transport. Les actions développées devaient également associer les habitants, notamment pour le suivi des programmes de déplacement de proximité (desserte souple, cheminements piétons, signalétiques, information voyageurs, etc.).

RÉDACTEURS :

Nicole PONTON FRÉNAV,
Sociologue, Pôle Grands
Territoires, Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'Agglomération Lyonnaise

Avec la contribution
de **Virginie BATHELLIER,**
Chargée de mission
développement durable,
Département Habitat et
Cadre de vie, Délégation
Interministérielle à la Ville

¹ • La Direction des transports terrestres et le Syndicat des transports parisiens, avec le concours de l'Union des transports publics, du Groupement des autorités responsables des transports et de la Caisse des dépôts et consignations?

Entre 2002 et 2005, l'État a apporté un soutien financier à seize projets de développement de services de transport complémentaires avec, pour objectif, l'adaptation et la diversification de l'offre pour les habitants des quartiers. Ce programme, lancé par les ministères de l'Équipement et de la Ville, ciblait des besoins de déplacement trop faibles pour des modes d'exploitation classiques, mais dont la satisfaction revêtait une forte utilité sociale et prévenait ou compensait des situations d'exclusion.

Les projets retenus ont ainsi porté sur des actions visant l'amélioration des services de transports publics classiques ou le développement de transports à la demande, la desserte de zones économiques à horaires décalés, l'amélioration des services de bus en soirée et le dimanche, l'extension de réseau de bus... Des actions ont également concernées des centrales de covoiturage, des dispositifs d'autopartage et d'accès temporaire et individuel à un véhicule (deux-roues ou automobile)².

Dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) et des opérations de rénovation urbaine, le désenclavement des quartiers reste un enjeu prioritaire. La mobilité, l'amélioration de la qualité de la desserte en transports en commun constitue une des conditions de la réintégration de ces quartiers dans la ville et d'une plus grande mobilité sociale pour tous ses habitants. C'est d'ailleurs une des priorités de la dynamique Espoir banlieues.

Questionnements

1 • État des lieux

La demande et les comportements en matière de déplacement

- Quel est le niveau de motorisation des ménages ?
- Quels sont les modes de déplacement des habitants ?
- Quelles sont les migrations domicile-travail des habitants de ces quartiers ? Quel mode de transport ces habitants utilisent-ils pour se rendre au travail ?
- Quelles sont les attentes (exprimées ou latentes) en terme de déplacements (horaires de travail décalés, journées fractionnées ou loisirs) ?

L'offre de services liés à la mobilité et de desserte des quartiers

- Quelle est l'offre de transport et sa qualité par rapport à l'offre d'agglomération (desserte, fréquence, amplitude, desserte en soirée et dimanche) ?
- Quelles sont, en termes d'offre de transports publics et de qualité de services, les conditions d'accès aux services publics de proximité, au centre-ville, à des équipements d'agglomération (hôpitaux, stades, universités...) et aux zones d'emplois périphériques ?
- Comment peut-on caractériser le temps, le confort, la sécurité, l'accessibilité tarifaire et le coût des déplacements ?
- Comment les espaces de déplacement sont-ils aménagés (stations/gares, cheminements piétons, signalétique, signalisation, éclairage public, mobilier urbain) ? Comment s'intègrent-ils à leur environnement urbain ? Sont-ils entretenus ? Existe-t-il des coupures urbaines, des phénomènes avérés d'insécurité routière, d'intrusion visuelle ou de nuisances sonores ?

² • FOULTIER Christophe, *Mobilité urbaine pour tous, rapport final DIV – D.T.T., FORS-recherche sociale, novembre 2003, 61 p.*

- Quelle est la place des modes doux dans les aménagements urbains ?
- Quels sont les espaces en reconversion (voies ferrées, gares et espaces industriels désaffectés, berges et friches portuaires) ? Quelles sont leurs potentialités d'usage ?

2 • Dynamique et analyse d'évolution

La demande et les comportements en matière de déplacements

- Quelles sont les évolutions concernant les tranches horaires de la desserte du quartier ?
- Comment sont desservies les nouvelles centralités ?
- Comment évolue la fréquentation des lignes de transports en commun ?
- Quelles sont les projets des schémas de déplacement au sein du quartier, et du quartier vers les autres pôles urbains et/ou fonctionnels ? à quelle échéance ?

L'offre de services liés à la mobilité et de desserte des quartiers

- La qualité du service et de son accessibilité a-t-elle été améliorée (régularité, adaptation aux besoins spécifiques des différentes catégories d'usagers, moyens d'information permettant un meilleur usage du réseau...) ?
- Un renforcement de la présence humaine dans les espaces de transport et à bord des véhicules a-t-il été opéré, afin d'améliorer la sécurité et développer l'assistance aux voyageurs ?
- Des aménagements des espaces publics et de transport (points d'arrêt, terminus, gares d'échange ; adaptation de la voirie interne du quartier à la circulation des véhicules ; cheminements piétons, signalétique, éclairage public...) en vue de renforcer le sentiment de sécurité et de convivialité urbaine sont-ils à relever ?

3 • Actions, dispositifs mis en œuvre

Le développement de services

- Quels sont les moyens mobilisés pour améliorer le réseau de transports en commun ? (prolongement de réseau, amélioration de l'amplitude horaire, desserte en soirée et dimanche, fréquence...).
- Des solutions souples de transports urbains ont-elles été proposées, avec des formes nouvelles d'exploitation de proximité associant les habitants et mobilisant des régies de quartiers ou des entreprises d'insertion ?
- Quels moyens ont été mobilisés pour l'humanisation, pour assurer la sécurité et la convivialité du service et des espaces publics ? (création de « plates-formes » de services ou de médiation sociale favorables à l'expression/consultation des habitants)
- Des programmes d'accompagnement à la mobilité ont-ils été mis en place ?
 - à travers des ateliers donnant aux populations en difficulté les « clés » pour se déplacer dans l'espace urbain et appréhender le réseau de transport ?
 - vers quels publics et quels partenariats : ateliers scolaires et Éducation nationale par exemple ?

Des actions de solidarité

- Des services de déplacement à vocation plus explicitement « sociale » ont-ils été mis en place avec, notamment :
 - la création de postes de « médiateurs » pour des personnes en démarche d'insertion par l'emploi ?
 - la mise en œuvre de politiques tarifaires adaptées et aux formes de titres de transport non discriminantes ?
- La précarité financière a-t-elle été prise en compte par le système tarifaire ? Y a-t-il eu une adaptation de la tarification aux trajets courts (tarification de proximité), à certains points de la ville ou de l'agglomération ?

Des actions d'aménagement

- Quelles ont été les actions de requalification des quartiers prioritaires par des liaisons internes (cheminements piétons, desserte de proximité, etc.) ?
- Quels moyens ont été mobilisés dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine ? Quel impact sur le quartier ?

Sources

Sources principales

Le recensement de la population – Insee

Le recensement de la population fournit des données portant essentiellement sur la motorisation des ménages, l'analyse des déplacements domicile-travail (migrations alternantes) et, depuis 1999, sur le principal mode de transport pour se rendre au travail. Il est prévu que leur diffusion se fasse à l'IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique).

► *La motorisation des ménages*

La question « de combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ? » permet de mesurer le taux d'équipement des ménages en véhicules automobiles à usage privé. La question est posée en métropole depuis 1968 (deux réponses possibles alors : la présence ou l'absence d'une voiture de tourisme dans le ménage) ; dès 1975, la question comporte une réponse possible supplémentaire : « deux ou plus » ; en 2004, la réponse possible « trois ou plus » a été introduite. Il est aujourd'hui possible de solliciter des exploitations spécifiques pour connaître l'âge des ménages non motorisés.

► *Les déplacements domicile-travail*

Les déplacements domicile-travail sont déterminés par les adresses du lieu de travail et du domicile. Ces deux questions sont posées à toutes les personnes de quatorze ans ou plus qui travaillent au moment du recensement.

Dans le cadre des évolutions liées au nouveau recensement, l'utilisation de fichiers de données de flux est en cours d'étude à l'Insee. Le fichier des déclarations annuelles des données sociales (DADS) pourrait prendre le relais pour les migrations domicile-travail.

► *Le principal mode de transport pour se rendre au travail :*

La question est posée à toutes les personnes de quatorze ans ou plus qui travaillent au moment du recensement : « Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ? ». Cette question permet de connaître le mode de transport pour les déplacements domicile-travail (pas de transport, marche à pied, deux-roues, voiture/camion ou fourgonnette, transports en commun). Selon les résultats des enquêtes sur les déplacements des personnes, les déplacements domicile-travail sont minoritaires en nombre parmi l'ensemble des déplacements des personnes (environ un quart) mais sont structurants, notamment parce qu'ils sont très majoritaires aux heures de pointe et se font sur des distances en moyenne plus importantes que les autres. La question gagnera en utilité avec le temps puisqu'elle permettra de mesurer des évolutions, éventuellement liées à la mise en service de nouvelles infrastructures. *Pour plus de précisions, se reporter à la fiche thématique consacrée à la démographie.*

Les exploitants de transports en commun

Les exploitants de transports en commun sont susceptibles de fournir des informations quantitatives et qualitatives sur les quartiers pour les thèmes suivants :

- Le réseau de transports en commun : le type de ligne, le numéro de la ligne ou sa dénomination, l'origine et la destination de la ligne, la situation de la ligne par rapport au quartier (traversante, tangentielle, fin ou début de ligne), la localisation du ou des points d'arrêt desservant le quartier et les grands pôles ou lieux desservis, le début et la fin de service, les fréquences de passage aux heures de pointes et heures creuses, la charge de la ligne, le nombre de montants et de descendants aux points d'arrêt, les origines et destinations des montants et descendants, la régularité de la ligne, le recensement des points noirs de circulation.

Ces données permettent de connaître le niveau de desserte et sa qualité par rapport à l'offre d'agglomération. On peut ici utiliser des informations spécifiques et spatialisées comme les cartes isochrones ; Ces modes de représentation ne sont pas accessibles pour des analyses simples, car elles nécessitent soit une interprétation fine quantitative et spatiale, soit une approche qualitative sous forme de simulation, avec les limites de son interprétation.

- La tarification : les éléments sur la tarification (les principes, le nombre de titres, les tarifs, les titres sociaux, le billet multimodal...), l'importance du phénomène de fraude.
- L'information et la signalétique : la lisibilité du réseau, la qualité de l'information aux voyageurs (dans les gares, aux points d'arrêt, les supports de communication), le type d'arrêt (poteau, abri, point clé, gare routière complexe d'échange...), etc.
- La politique multimodale : l'existence d'un parc de stationnement près des gares dans le cas de l'existence d'un complexe d'échange (analyse de l'intégration des modes)...
- La prévention et la sécurité : le nombre d'actes délictueux et leur type, la localisation des lieux à problèmes, la sécurité des abords, la politique de prévention du transporteur et les actions de prévention mises en place. (Pour plus de précisions, se reporter à la fiche thématique consacrée à la sécurité)

L'enquête annuelle sur les transports collectifs urbains (TCU)

Réalisée auprès des autorités organisatrices des transports urbains (AOTU) et des exploitants (hors Île-de-France), cette enquête permet de connaître l'état du réseau dans ses principales dimensions, à une large échelle. Toutefois, comme le note le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu), les données recueillies varient d'une AOTU à l'autre, et un travail de vérification est souvent nécessaire. Pour avoir une vision plus fine et complète de la desserte des quartiers, une enquête plus précise auprès des exploitants est donc nécessaire.

Les enquêtes ménages déplacements (EMD)

Les enquêtes ménages déplacements permettent d'obtenir une « photographie » des déplacements réalisés par les habitants d'un périmètre donné, un jour moyen de semaine. Ces enquêtes de terrain, élaborées selon la méthode dite « standard Certu », sont effectuées à la demande des collectivités territoriales. En trente ans, plus de soixante-dix enquêtes ont été réalisées dans près de quarante agglomérations françaises.

► *Les objectifs de ces enquêtes :*

- connaître les pratiques de déplacement et en mesurer les évolutions depuis dix ans ;
- adapter la politique de transport en fonction de ces évolutions ;
- mesurer les effets des politiques de transport qui ont été menées à travers l'évolution de l'utilisation des différents moyens de déplacement ;
- interroger la population sur ses attentes en matière de transport ;
- disposer d'une source de données exhaustive et partagée pour alimenter les partenariats entre collectivités ;
- positionner l'agglomération étudiée au niveau national.

► *La méthodologie : l'échantillon*

Les adresses sont tirées au sort dans un fichier national sur le périmètre d'enquête. Cette méthode aléatoire garantit la représentativité de l'échantillon enquêté grâce à la répartition des adresses sur la base d'un découpage géographique du périmètre d'enquête.

► *L'entretien*

Après avoir pris rendez-vous, l'enquêteur se rend au domicile du ménage où il interroge individuellement tous les membres âgés de plus de cinq ans. Un questionnaire complémentaire est posé à une personne du ménage âgée de plus de seize ans et tirée au sort. L'entretien dure en moyenne une quarantaine de minutes.

Le questionnaire standard est identique à toutes les EMD conduites en France afin de permettre les comparaisons dans le temps et avec d'autres agglomérations. Les questions portent sur tous les déplacements effectués la veille de l'entretien : moyens de transport utilisés, destinations, heures, motifs, durées... Tous les membres du foyer sont interrogés le même jour pour obtenir une image cohérente des déplacements du ménage. Dans le cas contraire (une ou plusieurs personnes absentes), le rendez-vous est annulé. Le questionnaire standard est complété par un questionnaire d'opinion particulier à chaque secteur.

► Les limites

L'échantillon d'enquête ne permet pas toujours des exploitations sur les quartiers de la politique de la ville, et ce en raison de la taille des échantillons. Il est donc nécessaire de prévoir une correspondance entre le découpage géographique par secteur de l'enquête et les quartiers disposant d'une taille suffisante.

Pour aller plus loin

Enquête auprès des habitants

Des enquêtes qualitatives menées auprès des habitants sur leurs pratiques peuvent compléter les informations statistiques collectées. Il s'agit alors d'identifier les trajets empruntés, les dysfonctionnements et les carences, les suggestions (fréquence, situation des arrêts de bus, trajets, horaires, correspondances, sécurité, confort...) et la perception de la tarification.

Exemples de travaux réalisés

- *La desserte en transports en commun dans les quartiers de la politique de la ville*, Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, 1993.
- *Enquête déplacements 2006 - Territoire de Lille Métropole*, CETE Lille Métropole communauté urbaine, rapport de synthèse, juin 2007.

Bibliographie

- « La RATP , partenaire de la politique de la ville », *Cahier de l'aurif n° 123*, 2ème trimestre 1999, p. 215.
- *Appel à projets transports publics et intégration urbaine, atelier thématique « Les transports publics et la ville – Nouveaux métiers, nouveaux partenariats »*, Direction des transports terrestres, Délégation interministérielle à la ville, août 2000.
- *Cahier des charges du programme « Mobilité urbaine pour tous »*, ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, ministère délégué à la Ville, 2001.

Lien : <http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/mobilite.pdf>

- *Programme Certu : Déplacements et politique de la ville - Ligne thématique 6 : services à la mobilité*, « Bilan exploratoire des méthodologies et des outils pour caractériser les services à la mobilité », Fnau, décembre 2002.

- Foulter Christophe, *Mobilité urbaine pour tous*, rapport final DIV – DTT, FORs-recherche sociale, novembre 2003, 61 p.

Lien : http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/rapport_mupt.pdf

- *Concertation et analyse des besoins de mobilité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville*, Certu, mai 2004.
- *Services à la mobilité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, bilan exploratoire des méthodologies et des outils de mesure*, Certu, août 2005, 213 p.

Lien : <http://lara.inist.fr/bitstream/2332/906/4/1015T1.pdf>

- *Annuaire statistique 2006 - Transports collectifs urbains*, Certu, 2006.
- *La mobilité urbaine des années 2000*, Fiche « mobilités : faits et chiffres » n°3, Certu, octobre 2007.
- *Politique de la ville et déplacements, Fiche n°8 : rénovation urbaine et offre de mobilité – analyses et premières recommandations*, Certu, 2007.
- *Mobilité et transports, le recueil de données sur la mobilité urbaine*, Note de synthèse, Fiche n°2, Certu, février 2008.
- *La mobilité pour tous, un enjeu de cohésion sociale*, fiche n° 10, Certu, mai 2008.

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| État des lieux | Motorisation des ménages | Taux de motorisation des ménages : nombre de véhicules par ménage / total des ménages | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | |
| | | Taux de motorisation des ménages suivant l'âge des personnes motorisées | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | |
| | | Part des ménages non motorisés : nombre de ménages n'ayant pas de voiture particulière / total des ménages | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | Site Internet SIG (système d'information géographique) Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Part des ménages disposant d'une voiture et de deux voitures ou plus | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | Déplacements domicile-travail | Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence / total des actifs du quartier | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Part des actifs travaillant dans une autre commune de la même unité urbaine / total des actifs du quartier | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Part des actifs travaillant dans une autre commune du même département / total des actifs du quartier | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | Moyens de déplacement pour se rendre au travail | Part des actifs travaillant ne nécessitant pas de transport / total des actifs du quartier | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Part des actifs travaillant se rendant à leur travail à pied / total des actifs du quartier | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | | Part des actifs travaillant se rendant à leur travail par un seul mode de transport (dont deux-roues, voiture particulière, transports en commun) / total des actifs du quartier | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|----------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| État des lieux | Moyens de déplacement pour se rendre au travail | Part des actifs travaillant se rendant à leur travail par plusieurs modes de transport / total des actifs du quartier | Insee - Recensement général de la population | Intercensitaire, annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | Pratiques de déplacement | Nombre moyen de déplacement effectués par jour et par personne | Enquête ménages déplacements (EMD) | Tous les dix ans selon les agglomérations | Quartier (selon la taille de l'échantillon) | |
| | | Répartition de la population selon le nombre de déplacements effectués par jour et par personne | Enquête ménages déplacements | Tous les dix ans selon les agglomérations | Quartier (selon la taille de l'échantillon) | |
| | | Répartition du nombre de déplacements par jour selon les modes (voiture, marche, transports en commun urbains, vélo, deux-roues motorisé) | Enquête ménages déplacements | Tous les dix ans selon les agglomérations | Quartier (selon la taille de l'échantillon) | |
| | | Part de marché selon les modes (sur 100 déplacements) | Enquête ménages déplacements | Tous les dix ans selon les agglomérations | Quartier (selon la taille de l'échantillon) | |
| | Offre | Nombre de lignes de transports en commun (TC) desservant le quartier | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de lignes TC desservant l'intérieur du quartier | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de lignes TC assurant, sans correspondance, la desserte du centre de l'agglomération ou d'un pôle de correspondance multimodale | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de passages TC quotidiens (jours ouvrables) | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de passages TC après 21 h (jours ouvrables) | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de passages le dimanche | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| État des lieux | Offre | Amplitude horaire du service des TC | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Fréquence horaire moyenne par période : jours ouvrables (heure de pointe, soirée...), samedi, dimanche et vacances scolaires par rapport à la population | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Desserte en services quotidiens / 100 habitants | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| Dynamiques et analyses d'évolution | Motorisation des ménages | Évolution du taux de motorisation des ménages : nombre de véhicules par ménage / total des ménages | Insee - Recensement général de la population | intercensitaire (1990/1999), annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | |
| | Déplacements domicile-travail | Évolution de la part des actifs travaillant dans leur commune de résidence / total des actifs du quartier | Insee - Recensement général de la population | intercensitaire (1990/1999), annuel dans le cadre du recensement rénové de la population | ZUS, ZRU, ZFU et IRIS | Site Internet SIG Ville, site Internet de l'Insee |
| | Évolution du réseau | Nombre de lignes créées dans le quartier, nouveaux points d'accès, prolongement de voies en km | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Évolution des services | Évolution des personnels de l'information | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Évolution de la tarification | % d'évolution des prix sous différents abonnements | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Évolution des pratiques | Évolution du nombre d'usagers selon le mode (voiture, marche, TC urbains, vélo, deux-roues motorisé) | Enquête ménages déplacements | Selon disponibilités | Quartier (selon la taille de l'échantillon) | |

Actions, dispositifs mis en œuvre

| Objectifs | Champs | Indicateurs | Sources | Rythme d'actualisation | Échelles territoriales | Disponibilités nationales |
|-----------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| | Offre et services | Nouvelle offre de TC sur le quartier | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables (représentation cartographique si possible) | |
| | | Nombre de personnes bénéficiant de services à la demande pour des besoins de formation ou d'emploi (caractéristiques) | Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, opérateurs | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Nombre de véhicules en prêt (voitures, deux-roues) | Opérateurs | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Solidarité | Nombre de personnes bénéficiant d'un service à la demande (caractéristiques) | Opérateurs | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | | Taux de réduction des tarifications sociales (chômeurs, jeunes, familles nombreuses, personnes âgées...) : ticket à l'unité, carnet et abonnement | Exploitants TC | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables | |
| | Aménagement | Création de zones 30 (nombre total et créé sur l'année) | Service voirie des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables (représentation cartographique si possible) | |
| | | Nombre de km de voirie principale réaménagée au profit des modes doux | Service voirie des communes ou EPCI | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables (représentation cartographique si possible) | |
| | | Longueur des aménagements cyclables (longueur totale et créée dans l'année) | Service voirie des communes ou EPCI | Selon disponibilités | Données infracommunales à négocier avec les structures responsables (représentation cartographique si possible) | |
| | | Montants des moyens mobilisés dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine | Équipes opérationnelles | Selon disponibilités | Quartier de rénovation urbaine | |

Pour accompagner de manière pragmatique, concrète et opérationnelle les démarches locales, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des Cucs et de la dynamique Espoir banlieues, la Délégation interministérielle à la ville a souhaité rappeler les principaux enjeux de la mise en place de dispositifs d'observation. Le document contient une description des recommandations et engagements de l'État sur cette question, notamment en tant que principal fournisseur d'informations statistiques.

Pour tous les acteurs des politiques urbaines, élus et techniciens

Ce document doit donc permettre à chaque élu et technicien d'une collectivité locale ou de l'État de mieux maîtriser ces questions, d'engager ou de consolider l'observation territoriale.

Un véritable travail d'accompagnement inscrit dans la durée

L'observation est plus que jamais un enjeu partagé. La DIV et la FNAU ont choisi d'engager une démarche complète d'accompagnement des observatoires, aux différentes échelles, comprenant deux documents :

- *une note stratégique qui décrit les enjeux fondamentaux et apporte des conseils ;*
- *un guide méthodologique qui fournit un approfondissement thématique en proposant pour chacune un questionnement problématique, les principales sources et méthodes d'observation mobilisables.*

Ces documents, mis en ligne sur le site Internet de la Délégation interministérielle à la ville (www.ville.gouv.fr), évolueront en tant que de besoin pour mettre à disposition des acteurs locaux les éléments les plus pertinents à l'élaboration de leurs démarches respectives d'observation.

Au-delà de ces différentes ressources mises à disposition des acteurs intéressés par l'observation, une démarche de partage des bonnes pratiques se poursuivra au sein du réseau des agences d'urbanisme, et plus généralement au sein des différents réseaux professionnels concernés par la politique de la ville.



Délégation interministérielle à la ville

194, avenue du Président-Wilson
93217 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. : 01 49 17 46 46

www.ville.gouv.fr

ISSN : 1952- 479 X
ISBN : 978 - 2 - 11 - 097191 - 3